



Bulletin Officiel

N°6839 Mardi 11 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AT TAKAFULIA	3
TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-	4
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	5

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

AT TAKAFULIA	6
TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-	10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOTEMAIL : APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	12
---	----

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BTE SUBORDONNE 2023-1 (SANS RECOURS A L'APE)	17
CIL 2023-1	23
TLF 2023-1	28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	33
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SIOS ZITEX

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- AMEN BANK (INDIVIDUELS)
- AMEN BANK (CONSOLIDES)
- QNB TUNISIE (CONSOLIDES)
- AT TAKAFULIA
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV BH CAPITALISATION
- SICAV BH OBLIGATAIRE

بلاغ الشركات

استدعاء الجلسة العامة العادية

التونسية للتأمين التكافلي "التكافلية"
15 نهج القدس - 1002 البلفيدير تونس

إنّ السادة المساهمين في رأس مال التونسية للتأمين التكافلي "التكافلية" مدعوون لحضور أشغال الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 25 أفريل 2023 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي لتأمينات التكافلية الكائن بـ 15 نهج القدس 1002 البلفيدير، تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية 2022.
2. تلاوة التقارير العامة والخاصة لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2022 .
3. تلاوة تقرير هيئة الرقابة الشرعية لسنة 2022.
4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم الفردية للسنة المالية 2022 .
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2022 .
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة .
7. تجديد عضوية عضو مجلس إدارة .
8. تسمية مراقبي الحسابات .
9. تعيين أعضاء هيئة الرقابة الشرعية
10. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة ومنحة حضور أعضاء هيئة الرقابة الشرعية وأعضاء اللجان.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le 08 Mai 2023 à 11heures du matin** au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022
- 3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2022
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022
- 6) Fixation des jetons de présence

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 27 Avril 2023** à 10 heures dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et présentation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

التونسية للتأمين التكافلي "التكافلية"

15 نهج القدس - 1002 البليديير تونس

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي مشروع القرارات التي سيعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 25 أفريل 2023 .

القرار الأول:

ان الجلسة العامة العادية المنعقدة يوم على الساعة بالمقر الاجتماعي لتأمينات التكافلية الكائن بـ 15 نهج القدس 1002 تونس البليديير، وبعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وإلى التقرير الخاص والعام لمراقب الحسابات للفترة الممتدة من جانفي 2022 إلى موفى ديسمبر 2022، تصادق على القوائم المالية المختومة في 2022/12/31 كما تم عرضها عليها و كذلك على جميع الحسابات المذكورة أو الواردة في تقرير مجلس الإدارة.

كما تصادق الجلسة العامة العادية على الطرق المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية والعمليات المنجزة في إطارها والتي أدت في 31 ديسمبر 2022 الى تسجيل نتيجة اجمالية إيجابية بـ **878 715 دينار** مفصلة على النحو التالي:

- حساب المساهمين: ربح بـ 990 100 دينار

- حساب المشتركين: خسارة بـ 111 385 دينار

وقد بلغ مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية 27 957 111 دينار سنة 2022 مفصلة كما يلي:

- الأموال الذاتية للشركة في حساب المساهمين 30 560 070 دينار

- عجز في الأصول الصافية لحساب المشتركين بـ 2 602 959 دينار

- الأصول الصافية للتكافل العائلي عجزا إجمالياً بـ 349 862 دينار، هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل مدخرات توازن صندوق المشتركين،

- الأصول الصافية للتكافل العام عجزا إجمالياً بـ 2 253 097 دينار، هذا وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل عجز صندوق المشتركين بعنوان السنوات السابقة،

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثاني:

تقرر الجلسة العامة تخصيص الربح المسجل بحساب المساهمين لسنة 2022 كما يلي:

• ربح السنة: 990 100 دينار

• الأرباح المؤجلة: 2 294 234 دينار

• المجموع: 3 284 334 دينار

• الاحتياطي القانوني (5%): 164 217 دينار

- احتياطي إعادة استثمار معفاة: 990 000 دينار
 - الصندوق الاجتماعي: 50 000 دينار
 - الربح المؤجل: 2 080 117 دينار
- وقد سجّل حساب المشتركين بعنوان سنة 2022 خسارة بـ 111 385 دينار مفصلة على النحو التالي:
- فائض بصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العام بـ 75 540 دينار
 - عجز بصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العائلي بـ 186 925 دينار
- وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بعنوان الفترة الممتدة من جانفي 2022 إلى موفى ديسمبر 2022.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الرابع:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات والعمليات المعروضة في هذا التقرير موضوع الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الخامس:

بعد الاطلاع على تقرير هيئة الرقابة الشرعية تصادق الجلسة العامة على التقرير كما تم عرضه.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام عضو مجلس الإدارة "التونسية لإعادة التأمين" Tunis Ré في شخص ممثلها القانوني.

وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لتصرف سنة 2025.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار السابع:

تسجل الجلسة العامة العادية تجديد مهام مراقبي الحسابات مكتب العامة للتدقيق والاستشارة ممثلا في شخص السيد شهاب الغانمي ومكتب منير قراجة ممثلا في شخص السيد منير قراجة لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لتصرف سنة 2025.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب.....

القرار الثامن:

تبعاً لانقضاء مدة العضوية لأعضاء هيئة الرقابة الشرعية، قررت الجلسة العامة العادية تعيين الأعضاء الآتي ذكرهم كأعضاء جدد للهيئة لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لتصرف سنة 2025:

▪ السيد هشام قريسة : عضو.

▪ السيد أنور قظوم : عضو.

▪ السيدة رنيم الفقيه أحمد: عضو.

وتدعو الجلسة العامة العادية الأعضاء الجدد للاجتماع لاختيار رئيس يمثل الهيئة امتثالاً لمقتضيات الفصل 5 من القرار الوزاري المؤرخ في 12 فيفري 2023

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار التاسع:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور أعضاء مجلس الإدارة لتصرف 2022 بخمسة آلاف دينار (5000 د) لكل عضو.

وبخمسة عشر ألف دينار (15000 د) لرئيس مجلس الإدارة لتصرف 2022.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار العاشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي للمنحة السنوية لأعضاء هيئة الرقابة الشرعية بعنوان تصرف 2022 بخمسة آلاف دينار (5000 د) لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الحادي عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور اللجنة الدائمة للتدقيق لتصرف 2022 بخمسة آلاف دينار (5000 د) لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثاني عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التوظيفات لتصرف 2022 ب خمسة آلاف دينار (5000 د) لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الثالث عشر:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور لجنة التعيينات والتأجير لتصرف 2022 بخمسة آلاف دينار (5000 د) لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار ب

القرار الرابع عشر:

تسند جميع الصلاحيات لكل من يحمل نظيرا أو نسخة من محضر هذه الجلسة العامة العادية وذلك قصد القيام بإجراءات الإيداع والإشهارات القانونية وغيرها. وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

وبذلك استكملت الجلسة العامة العادية حول جدول أعمالها وأنهت أشغالها على الساعة

بلاغ الشركات

مشروع لوائح

بنك تونس العالمي

المقر الاجتماعي: 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 8 ماي 2023.

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2022 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

اطلعت الجلسة العامة على الميزانية وعلى جميع الحسابات والكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2022

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

بناء على أن الأرباح غير المجمعة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2022، حسب المعايير المحاسبية التونسية، بلغت 10,245,053 دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية كان في حدود 59,819,349 دولار أمريكي، فقد تقرر تخصيص مبلغ 70,064,402 دولار أمريكي كما يلي:

دولار أمريكي	
1,000,000	احتياطي عام
4,000,000	توزيع أرباح *
240,000	صندوق اجتماعي
64,824,402	رصيد مرحل
70,064,402	المجموع

مع الإشارة إلى أن عملية توزيع الأرباح ستتم من الأموال الذاتية غير الخاضعة للأداء والتي وقع تضمينها بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان سنة 2013.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

صافيا قدره 215 ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم منحت الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة مبلغا ماليا في شكل منحة حضور وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الخامس

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون البنك للسنة المالية 2022.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

فوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع والنشر وكل الموجبات القانونية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTEMAIL

Siège sociale : 5033, Menzel Hayet Monastir

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des Actionnaires Minoritaires pour les exercices 2023-2024 et 2025

1. OBJET :

En application de la réglementation en vigueur, le règlement général de la bourse notamment son article 38 tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société SOTEMAIL lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires en tant que membre au Conseil d'administration.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les candidats a ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées a leurs fonctions. ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :
 - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer.
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- tout candidat a ce poste doit répondre aux conditions suivantes :
 - ✓ doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société sotemail ne dépassant pas 0,5 %.
 - ✓ il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce dans le secteur de l'industrie, du management et de la finance.
 - ✓ ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société sotemail et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - ✓ président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société sotemail.
 - ✓ président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société sotemail.

- ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire d'une société dans laquelle la société SOTEMAIL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président directeur général, le directeur général, le directeur général adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société SOTEMAIL désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil.
- ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse
- ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique, gerant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SOTEMAIL ou d'une société concurrente ;
- ne pas être prestataire de service, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société SOTEMAIL;
- ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- ✓ Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- ✓ Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle joint en **Annexe 1** ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la société SOTEMAIL ;
- ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales selon le modèle en **Annexe 2** ;
- ✓ Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- ✓ Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- ✓ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la société SOTEMAIL » Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à SOTEMAIL, 5033, Menzel Hayet Monastir (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siège de la société SOTEMAIL sis à 5033, Menzel Hayet, Monastir, au plus tard le 28 Avril 2023 à 14.H heures, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. CHOIX DES CANDIDATS :

Un Comité de nomination est mis en place par la société SOTEMAIL. Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Le comité de nomination arrête la liste des candidats admis à concourir, et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'administration. Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, le conseil d'administration convoque les actionnaires minoritaires en assemblée électorale qui aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. La désignation du représentant des actionnaires minoritaires sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN : :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique :

.....

Autres qualifications :

.....

Mandats dans d'autres conseils d'administration de sociétés cotées

.....

.....

.....

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

.....

N° CIN :

.....

Adresse :

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société SOTEMAIL, déclare formellement sur l'honneur :

- ✓ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues dans l'appel à candidature
- ✓ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020 et l'appel à candidature.
- ✓ Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0313

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS



بنك تونس والإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

*Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont
3 500 000 actions ordinaires et
1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote*
Siège social : Boulevard Béji Caid Essebsi, Lot AFH, BC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Identifiant unique : 0015094B

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« BTE Subordonné 2023-1 »
DE 20 000 000 DINARS
PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 28/04/2021 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas la date de l'assemblée qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2023 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réuni le 21/03/2023 a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BTE Subordonné 2023-1 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

Montant	: 20 MDT
Durée	: 5 ans in fine
Taux variable	: TMM + 2,70 % brut l'an sur 5 ans in fine
Taux fixe :	: 10,80% brut l'an sur 5 ans in fine

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 20 millions de dinars divisé en 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'Emprunt « **BTE Subordonné 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **12/04/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **15/05/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 20 MDT est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 MDT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs ;

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « BTE Subordonné 2023-1 »

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créance

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations : Code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par **Tunisie Valeurs**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/05/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.3. Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

3.4. Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans in fine** : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable sur 5 ans in fine** : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) +**2,70%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.5. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'**un seul amortissement in fine**. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2028**.

3.6. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

3.7. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **15/05/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **Tunisie Clearing**.

3.8. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,80%** l'an.

3.9. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,228% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,928%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%**.

3.10. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon une catégorie d'une durée de **5 ans in fine**.

3.11. Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **5 ans**.

3.12. Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt obligataire subordonné est de **4,116 années**.

3.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

3.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ Rang de créance :

En cas de liquidation de la BTE, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **BTE Subordonné 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3.20. Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à un taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2023 – AS – 0314

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :
Montant :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,575	111,593
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,248	154,277
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,103	128,124
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,852	138,878
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,718	133,739
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,092	135,118
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,315	128,335
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,604	51,612
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,440	37,446
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,598	127,623
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,325	112,351
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,802	19,806
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,974	136,007
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,563	133,585
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,886	-
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,077	190,113
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,785	12,786
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,879	107,900
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,016	111,037
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,505	15,508
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,089	2,091
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,268	69,277
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,584	145,340
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,919	107,794
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,344	119,361
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,326	152,219
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	574,810	574,570
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,037	147,555
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,154	188,999
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,820	102,440
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,136	142,386
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	164,603	163,491
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,682	152,127
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,025	23,968
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,480	100,647
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,032	1,033
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,026	1,028
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 421,301	2 429,659
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,220	151,736
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,610	239,111
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,058	3,078
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,748	2,761
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	59,181	58,619
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,394	1,396
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,250
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,244	1,239
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,400	14,833
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,229	11,273
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,278	14,663
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,671	88,135
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,229

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,010	112,030	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,315	103,330	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,207	110,226	
58 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,426	107,445	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,458	109,478	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,758	112,776	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,019	109,039	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,204	106,225	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,914	103,931	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,836	111,858	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,164	109,184	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,191	107,205	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,485	102,504	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,545	106,566	
70 MAXULA L'INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,353	108,364	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,898	106,917	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,582	104,595	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,882	109,898	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,736	105,753	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,842	114,863	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,160	108,186	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,285	112,307	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,701	100,727	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,310	112,443	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	58,703	58,346	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,804	108,871	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,386	17,375	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	307,280	307,503	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 239,506	2 237,966	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	73,026	72,933	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,262	57,257	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,644	109,648	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,422	10,378	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,940	15,932	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,254	17,260	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,053	15,063	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,182	110,234	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	87,191	86,962	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,481	90,354	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,018	-	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	96,241	92,485	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,758	-	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,470	99,444	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,654	152,177	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,072	96,073	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,203	123,957	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	133,996	137,450	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	195,165	198,931	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	182,198	185,436	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	177,532	180,106	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,898	24,489	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,064	154,700	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 135,441	10 152,770	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,821	160,206	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,305	96,722	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 922,744	4 926,495	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,476	10,526	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,987	174,837	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 297,001	11 341,511	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 223,859	10 286,655	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 033,484	10 051,554	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,133	129,009	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	988,039	994,283	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

الشركة الصناعية للزيوت بصفافس- سيوس زيناكس

المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 – 3003 صفافس

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 31 مارس 2023 تنشر الشركة الصناعية للزيوت بصفافس- سيوس زيناكس مايلي:

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
3. قائمة تطور الاموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتائج.
4. قائمة اعضاء مجلس الادارة

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول: المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2022/2021

المصادقة على آجال و شكليات و تاريخ استدعاء الجلسة العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2022/2021. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على تقريراً لتصرف و على القوائم المالية الفردية للسنة المالية 2022-2021

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف والحسابات الفردية لشركة سيوس زيناكس للسنة المالية 2022-2021 والمختومة في 30 سبتمبر 2022 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباح بقيمة 253 279 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية للشركة إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2021-2022

تقرّر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2021-2022، والبالغة 253 279 دينار بحساب النتائج المؤجلة، كما تقرّر توزيع دينار واحد (1 د) عن لكلٍ سهم، تصرف بداية من تاريخ 30 جوان 2023، أي بقيمة حملية تقرّر بـ 242 500 دينار، تؤخذ من رصيد الاحتياطات الأخرى القابلة للتوزيع، ولا تخضع للخصم من المورد، وبيان ذلك كالآتي:

النتيجة المحاسبية 2021-2022	د 253 279
+ الأرباح المؤجلة قبل التخصيص	د 266 542
الأرباح المؤجلة بعد التخصيص	د 519 821
الاحتياطات القابلة للتوزيع	د 811 480
- أرباح موزعة	- 242 500
باقي الاحتياطات القابلة للتوزيع	د 568 980

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس: المصادقة على تقرير التصرف للمجمع وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2021-2022

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقارير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية المجمعة للسنة المالية: 2021-2022 و التي تبرز أرباحا بقيمة 993 253 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرّر الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2022 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بـ 2000 ديناراً صافية لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: تعيين مراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2021-2022 تعيين شركة 3 أ كونسولتينغ « 3 A Consulting » كمراقب لحسابات الشركة لمدة ثلاث سنوات تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة العادية لموسم 2024-2025.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع:

بعد الاطلاع على ما جاء بالتقرير السنوي لنشاط الشركة وخاصة ما تمت الإشارة إليه من انتهاء أشغال انجاز مشروع تقسيم الأرض بجهة سكرة التابعة للشركة العقارية زيناكس و ذلك بالتعاون مع شركة طيبة العقارية، بالإضافة إلى تقديم عمليات التسويق بنجاح و بمردودية مقبولة، تقدم الجلسة العامة الشكر لكل من ساهم في انجاز المشروع، و تعتبر أن اختيار الشريك الاستراتيجي المختص في البيعت العقاري المتمثل في شركة طيبة العقارية هو قرار صائب و أن طريقة العمل وتمويل المشروع رجع بالفائدة على شركات مجمع زيناكس.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار العاشر : إعطاء التفوذ للقيام بالإجراءات

تعطى الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والإشهارات التي يقتضيه القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

ARRETE AU 30/09/2022 (EXPRIME EN DINARS)

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	30/09/2022	30/09/2021
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés	9 347 296	9 335 449
Immobilisations incorporelles	35 729	35 729
Amortissements	33 523	33 080
	2 206	2 650
Immobilisations corporelles	6 403 321	6 340 307
Amortissements	5 552 236	5 522 433
	851 085	817 874
Immobilisations financières	9 143 324	9 156 424
Provisions	649 319	641 499
	8 494 005	8 514 925
Total des actifs non courants	9 347 296	9 335 449
ACTIFS COURANTS		
Stocks	535 317	475 303
Provisions	55 233	55 233
	480 084	420 070
Clients et comptes rattachés	1 618 007	824 304
Provisions	175 446	175 446
	1 442 561	648 858
Autres actifs courants	545 326	498 700
Provisions	3 148	3 148
	542 178	495 552
Placements et autres actifs financiers	401 075	601 089
Provisions	-	-
	401 075	601 089
Liquidités et équivalents de liquidités	7 870	163 418
Total des actifs courants	2 873 768	2 328 987
TOTAL DES ACTIFS	12 221 064	11 664 436

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2022
(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/09/2022	30/09/2021
Capital social	2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés	7 764 724	7 787 020
Autres capitaux propres	-	-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 189 724	10 212 020
Résultat net de l'exercice	-	209 425
Total des capitaux propres	10 189 724	10 421 445
<u>PASSIFS</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Provisions pour risques et charges	200 200	180 200
	200 200	180 200
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	542 414	186 437
Autres passifs courants	1 022 772	724 392
Concours bancaires et autres passifs financiers	265 954	151 961
	1 831 140	1 062 791
Total des passifs	2 031 340	1 242 991
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	12 221 064	11 664 436

3. قائمة تطور الاموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتائج.

المجموع	منح الاستمر	نتائج السنة المحاسبية	نتائج مزجته	احتياطي خاضع لنظام خاضع أصح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خص	احتياطي لإعادة الإستثمار المعنى غير المتوفر	احتياطيات اخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطيات قانونية	منح الإصدار	راس المال	
174 992												نتائج السنة المحاسبية 19/20
10 454 520		174 992	-117 875		5 145 801		1 296 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى حين 2020/09/30 قبل التخصيص
0		-174 992	174 992									تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2020/05/29
-242 500							-242 500					للرأبوع الموزعه
10 212 020			57 117		5 145 801		1 053 980	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى بعد 2020/09/30 التخصيص
-242 500							-242 500					للرأبوع الموزعه
209 425												نتائج السنة المحاسبية 21/20
10 421 445		209 425	57 117		5 145 801		1 053 980	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى قبل 2021/09/30 التخصيص
0		-209 425	209 425									تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2020/05/29
-242 500							-242 500					للرأبوع الموزعه
10 178 945			266 542		5 145 801		811 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى بعد 2020/09/30 التخصيص
253 279												نتائج السنة المحاسبية 22/21
10 432 224		253 279	266 542		5 145 801		811 480	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى قبل 2022/09/30 التخصيص
0		-253 279	253 279									تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2023/03/31
-242 500							-242 500					للرأبوع الموزعه
10 189 724			519 821		5 145 801		568 980	1 287 622	242 500		2 425 000	مجموع الارصدة الى بعد 2022/09/30 التخصيص

4. قائمة اعضاء مجلس الادارة

Nom et prénom	Principale activité Professionnelle	Représentation légale dans le conseil d'administration de la Sté SIOS-ZITEX	Date de nomination et Mandat dans le conseil d'administration de la société SIOS-ZITEX	Mandat dans d'autre conseil d'administration d'autre société
ABOUDA ELLOUMI	Gérant d'une société	Président du conseil d'administration	Nomination à l'AGO EXR 20/21 du 31/03/2022 pour un mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024.	Président du conseil d'administration de la société AGRO-ZITEX nommé en 31/03/2022 pour un mandat de trois ans
SALLEMI AHMED	Retraité	Vis Président du conseil d'administration	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	
ZOUARI ABD ELAZIZ	Retraité	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	
MONCEF BOUCHEKOUA	Retraité	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	
TARAK FEKI	Gérant d'une société	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	
FAYCAL KHROUF	Retraité	Administrateur	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	
STE LUXOR technology and trade		Administrateur représenté par NAIM AMOURI	mandat de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023/2024	

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 813	169 241	169 241
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	142 141	360 094	360 094
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 889 784	6 245 664	6 245 664
AC4 Portefeuille-titres commercial (*)	(1-4)	72 286	94 308	212 215
AC5 Portefeuille d'investissement (*)	(1-5)	2 296 013	2 176 090	2 058 183
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	397 473	270 250	270 250
AC7 Autres actifs	(1-7)	163 260	227 763	227 763
Total actifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	815 324	595 871	595 871
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589	258 589
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 990 819	6 343 825	6 343 825
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	825 551	926 283	926 283
PA5 Autres passifs	(2-5)	230 533	232 599	232 599
Total passifs		9 104 597	8 357 167	8 357 167
CP1 Capital		132 405	132 405	132 405
CP2 Réserves		1 014 465	923 755	923 755
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423
CP5 Résultats reportés		1	5	5
CP6 Résultat de l'exercice		154 879	129 655	129 655
Total capitaux propres		1 302 173	1 186 243	1 186 243
Total capitaux propres et passifs		10 406 770	9 543 410	9 543 410

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note AC-4/5)

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données (4-1)	905 816	811 015
HB02	Crédits documentaires (4-2)	558 808	421 145
HB03	Actifs donnés en garantie (4-3)	814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés (4-4)			
HB04	Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188
HB05	Engagements sur titres	21 508	30 889
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	-	-
HB07	Garanties reçues (4-5)	3 888 902	3 690 448

Amen Bank
État de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	652 221	571 351	571 351
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	136 562	128 018	128 018
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	(5-3)	48 024	37 351	46 738
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (*)	(5-4)	147 997	137 019	127 632
Total Produits d'exploitation Bancaire			984 804	873 739	873 739
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(473 779)	(407 717)	(407 717)
CH2	Commissions encourues		(16 165)	(11 793)	(11 793)
Total Charges d'exploitation Bancaire			(489 944)	(419 510)	(419 510)
Produit net Bancaire			494 860	454 229	454 229
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(118 575)	(104 189)	(104 189)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	91	(12 274)	(12 274)
PR7	Autres produits d'exploitation		681	879	879
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(140 456)	(130 396)	(130 396)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(47 686)	(44 846)	(44 846)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 459)	(9 552)	(9 552)
Résultat d'exploitation			179 456	153 851	153 851
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 099)	20	20
CH11	Impôt sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)	(11 721)
Résultat sur les activités ordinaires			156 733	142 150	142 150
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 854)	(12 495)	(12 495)
Résultat de l'exercice			154 879	129 655	129 655
Effets des modifications comptables			-	-	-
Résultat Net des modifications comptables			154 879	129 655	129 655
Résultat de base par action (en dinars)			5,849	4,896	4,896
Résultat dilué par action (en dinars)			5,849	4,896	4,896

(*) Les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 5-3/4)

Amen Bank

État de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		815 693	725 800
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(473 728)	(441 771)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 063)	(369 999)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		631 072	501 006
Titres de placement		(51 421)	10 157
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(127 565)	(194 563)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 804	28 928
Impôts sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		48 031	234 714
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		142 479	131 031
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(114 316)	(94 791)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(136 773)	(70 538)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(108 610)	(34 298)
Activités de financement	(6-3)		
Émission d'actions		-	-
Émission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(45 759)	(36 885)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(38 397)	(56 934)
Mouvements sur fond social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(139 680)	(99 412)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(200 259)	101 004
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(335 353)	(436 357)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(535 612)	(335 353)

Amen Bank
Notes aux états financiers
Exercice clos au 31 Décembre 2022

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,38% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 903	99,62%
Actionnaires Étrangers	502	0,38%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2022 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés:

Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement:

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en décaillant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mdt	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mdt
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	322 777	PA 01	Banque centrale, CCP	90
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	44 111	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	93 427
AC 03	Créances sur la clientèle	683 183	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	777 707
AC 07	Autres actifs	25 977	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	76 312
			PA 05	Autres passifs	128 512
Total Actifs		1 076 048	Total Passifs		1 076 048

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents décaillant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2022 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2022.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 813 mDT contre 169 241 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 113	48 517	6 596	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 724	269 976	224%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 522	6 592	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 113	48 517	6 596	14%
BCT	390 845	120 869	269 976	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 684	269 976	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	40	40	=	0%
Total	445 813	169 241	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 142 141 mDT contre 360 094 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	12 883	(553)	(4%)
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	44 111	272 125	(228 014)	(84%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	5	1	20%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	1 058	152	14%
Total créances sur établissements financiers	98 030	87 969	10 061	11%
Total	142 141	360 094	(217 953)	(61%)

Au 31.12.2022, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	44 111	-	-	-	44 111
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	-	-	-	12 330
Prêts aux établissements bancaires	31 784	-	-	-	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	-	-	-	(3)
Établissements financiers	9 604	25 155	63 271	-	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	-	-	-	6
Prêts aux établissements financiers	8 388	25 155	63 271	-	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	-	-	-	1 210
Total	53 715	25 155	63 271	-	142 141

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Établissements bancaires	-	-	44 111	44 111
Avoirs en compte sur les établissements Bancaires	-	-	12 330	12 330
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 784	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(3)	(3)
Établissements financiers	-	24 343	73 687	98 030
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	6	6
Prêts aux établissements financiers	-	24 343	72 471	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 210	1 210
Total	-	24 343	117 798	142 141

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 195 538	1 148 724	46 814	4%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 240 839	4 546 118	694 721	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Total	6 889 784	6 245 664	644 120	10%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 109	1 109 958	46 151	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Total	1 195 538	1 148 724	46 814	4%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 568 752	3 904 593	664 159	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Total	5 240 839	4 546 118	694 721	15%

Au 31.12.2022, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 401 millions de dinars contre 1 293 millions de dinars au 31.12.2021.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 776	132 090	3 686	3%
Créances sur ressources extérieures	317 631	418 732	(101 101)	(24%)
Total	453 407	550 822	(97 415)	(18%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Provisions au 31/12/N-1	365 680	378 221	(12 541)	(3%)
Dotation de l'exercice	58 319	61 035	(2 716)	(4%)
Reprise de l'exercice	(22 477)	(24 322)	1 845	(8%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(16 628)	(49 254)	32 626	(66%)
Provisions au 31/12/N	384 894	365 680	19 214	5%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 518)	(16%)
Total net des créances	656 654	666 615	(9 961)	(1%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2%)
Montant brut des créances non classées	60 977	34 966	26 011	74%
Montant brut des créances touristiques non classées	156 002	229 192	(73 190)	(32%)
Agios réservés au 31/12/N-1	319 878	287 798	32 080	11%
Dotation aux agios réservés	89 591	85 653	3 938	5%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(16 465)	(72)	(16 393)	22768 %
Reprise sur agios réservés sur créances	(26 893)	(32 563)	5 670	(17%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(30 946)	(20 938)	(10 008)	48%
Total des agios réservés au 31/12/N	335 165	319 878	15 287	5%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	172 275	146 887	25 388	17%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	143 978	156 074	(12 096)	(8%)
Agios sur Engagements par signature	1 142	-	1 142	100%
Agios sur ressources extérieures	17 770	16 917	853	5%
Total net des agios réservés	335 165	319 878	15 287	5%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 318 332	8 305 359	1 012 973	12,2%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2,5%)
Total des engagements (b)	10 579 510	9 598 801	980 709	10,2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(324 391)	(294 093)	(30 298)	10,3%
Provisions affectées aux engagements par signature	(3 204)	(2 881)	(323)	11,2%
Provisions affectées aux engagements classés	(381 690)	(362 799)	(18 891)	5,2%
Provisions additionnelles (Cirulaire 2013-21)	(219 631)	(261 148)	41 517	(15,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	(928 916)	(920 921)	(7 995)	0,9%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,65%	71,20%	2,5%	3,4%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	64,53%	62,72%	1,8%	2,9%
Taux des engagements classés (a/b)	11,92%	13,48%	(1,6%)	(11,5%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(3 114)	(1 660)	(1 454)	87,6%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(7 660)	(24 125)	16 465	(68,2%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(147 562)	(131 753)	(15 809)	12,0%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(158 336)	(157 538)	(798)	0,5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 087 252)	(1 078 459)	(8 793)	0,8%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,28%	11,24%	(1,0%)	(8,5%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	748 883	755 701	(6 818)	(1%)
Provisions sur créances classées	381 690	362 799	18 891	5%
Provisions collectives	147 562	131 753	15 809	12%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 517)	(16%)
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Total provisions sur créances	752 087	758 582	(6 495)	(1%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	30 298	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	3 114	1 660	1 454	88%
Agios réservés affectés aux engagements relevant su secteur touristique courant	7 660	24 125	(16 465)	(68%)
Total agios réservés	335 165	319 878	15 287	5%
Total général des provisions et agios réservés	1 087 252	1 078 459	8 793	1%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	505 335	92 594	4 928	8 592	548 848	4 040	1 164 337
Escomptes	348 623	36 266	48	172	10 236	49	395 394
Crédit court terme	918 795	188 767	298	969	165 520	533	1 274 882
Crédit moyen et long terme	4 074 722	664 116	17 706	15 704	474 951	753	5 247 952
Engagements par signature	2 423 361	65 753	228	139	7 464	-	2 496 945
Total	8 270 836	1 047 496	23 208	25 576	1 207 019	5 375	10 579 510
Dont impayés	22 431	152 888	846	3 366	485 352	1 390	666 273

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2022:

Secteur d'activité	2 022	%	2 021	%
I - Agriculture	115 979	1,10%	121 358	1,26%
II - Industrie	3 098 288	29,29%	2 339 846	24,38%
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%
Énergie	89 250	0,84%	68 060	0,71%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 589	2,41%
Industrie Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%
III - Services	7 365 242	69,62%	7 137 597	74,36%
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%
Commerce quincaillerie et assimilés	82 860	0,78%	65 289	0,68%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%
Commerce divers	446 494	4,22%	446 731	4,65%
Commerce Automobiles & Véhicules	442 352	4,18%	383 375	3,99%
Grande distribution	78 045	0,74%	59 326	0,62%
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%
Leasing et factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%
Total	10 579 510	100%	9 598 801	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 15,61% du total des engagements de la banque au 31.12.2022.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 195 538	-	-	-	1 195 538
Comptes débiteurs de la clientèle	1 156 109	-	-	-	1 156 109
Créances rattachées	39 429	-	-	-	39 429
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 084 896	968 839	2 408 763	778 341	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	733 548	879 671	2 218 333	737 200	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	351 348	89 168	190 430	41 141	672 087
Crédits sur ressources spéciales	84 519	119 651	145 176	104 061	453 407
Créances sur ressources budgétaires	55 480	10 667	31 728	37 901	135 776
Créances sur ressources extérieures	29 039	108 984	113 448	66 160	317 631
Total	2 364 953	1 088 490	2 553 939	882 402	6 889 784

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	1 865	1 193 673	1 195 538
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	22 350	5 218 489	5 240 839
Autres concours à la clientèle en dinars	-	22 350	4 546 402	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	672 087	672 087
Crédits sur ressources spéciales	-	-	453 407	453 407
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 776	135 776
Créances sur ressources extérieures	-	-	317 631	317 631
Total	-	24 215	6 865 569	6 889 784

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 72 286 mDT contre un solde de 94 308 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	-	76 083	76 083	(76 083)	(100%)
Bons de trésor	-	76 600	76 600	(76 600)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	517	(100%)
Titres de placement	72 286	18 225	136 132	54 061	297%
Titres à revenu fixe	50 563	-	117 907	50 563	100%
Emprunts Obligataires (*)	50 000	-	111 244	50 000	100%
Créances rattachées / Emprunts obligataires (*)	563	-	6 663	563	100%
Titres à revenu variable	21 723	18 225	18 225	3 498	19%
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	3 836	18%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(338)	12%
Total	72 286	94 308	212 215	(22 022)	(23%)

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 119 mDT contre 121 mDT au 31.12.2021.

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2022 et comparativement à 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	24 798	20 962	3 836	18%
Provisions au 31/12/N-1	(2 737)	(3 603)	866	(24%)
Dotations de l'exercice	(1 764)	(317)	(1 447)	456%
Reprise de provisions	1 425	1 184	242	20%
Provisions au 31/12/N	(3 075)	(2 737)	(339)	12%
Total net des titres de placement	21 723	18 225	3 497	19%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 2 296 013 mDT contre 2 176 090 mDT au 31.12.2021.

Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement (1) (*)	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%
Titres de participation (2)	79 418	70 189	70 189	9 229	13%
Parts dans les entreprises associées (3)	150 852	151 777	151 777	(925)	(1%)
Parts dans les entreprises liées (4)	9 221	10 034	10 034	(812)	(8%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	19 764	29 532	29 532	(9 768)	(33%)
Total	2 296 013	2 176 090	2 058 183	119 923	6%

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 201 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds aérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2021	1 143 112	607 632	6 510	113 914	164 361	9 230	40 558	2 085 317
Montant restant à libérer	-	-	-	(30 889)	-	-	-	(30 889)
Créances rattachées	39 523	23 295	115	-	-	804	-	63 737
Provisions	(300)	(23 236)	-	(12 836)	(12 584)	-	(11 026)	(59 982)
Total net au 31/12/2021	1 182 335	607 691	6 625	70 189	151 777	10 034	29 532	2 058 183
Acquisitions/ Reclassements 2022	204 716	108 905	-	321	1 058	-	-	315 000
Cessions/ Réduction de capital 2022	(56 844)	(26 739)	(3 000)	(998)	(2 100)	-	(9 875)	(99 556)
valeur brute au 31/12/2022	1 290 984	689 798	3 510	113 237	163 319	9 230	30 683	2 300 761
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Dotations	-	(480)	-	(1 075)	-	(9)	(84)	(1 648)
Reprise	-	666	-	865	65	-	190	1 786
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	1 335 611	697 371	3 776	79 418	150 852	9 221	19 764	2 296 013

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Bons de trésor	1 124 015	1 180 357	1 180 357	(56 342)	(5%)
Bons de trésor	1 092 208	1 141 066	1 141 066	(48 858)	(4%)
Créances rattachées	31 807	39 291	39 291	(7 484)	(19%)
Obligations	211 596	119 885	1 978	91 711	76%
Obligations brutes (*)	198 776	113 290	2 046	85 486	75%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	13 120	6 895	232	6 225	90%
Fonds gérés	697 371	607 691	607 691	89 680	15%
Encours brut des fonds gérés	689 798	607 632	607 632	82 166	14%
Provisions sur fonds gérés	(23 049)	(23 236)	(23 236)	187	(1%)
Créances rattachées	30 622	23 295	23 295	7 327	31%
Titres participatifs	3 776	6 625	6 625	(2 849)	(43%)
Montant brut des titres participatifs	3 510	6 510	6 510	(3 000)	(46%)
Créances rattachées / titres participatifs	266	115	115	151	131%
Total	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 124 015	1 124 015
Obligations	-	-	2 520	211 596	211 596
Fonds gérés	-	-	-	697 371	697 371
Titres participatifs	-	-	-	3 776	3 776
Total	-	-	2 520	2 036 758	2 036 758

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de participation	113 237	113 914	(677)	(1%)
Provisions sur titres de participation	(13 047)	(12 836)	(211)	2%
Créances rattachées sur titres de participation	48	-	48	100%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(30 889)	10 069	(33%)
Total	79 418	70 189	9 229	13%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022				31/12/2021			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 505	-	13 505	(3 345)	13 371	-	13 371	(3 625)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 417	-	1 417	(397)	1 283	-	1 283	(693)
MIP	4,71%	973	-	973	(948)	973	-	973	(932)
Titres non cotés		99 732	20 820	78 912	(9 702)	100 543	30 889	69 654	(9 211)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	21 000	7 000	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00 %	3 120	-	3 120	(481)	3 300	-	3 300	(367)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(241)	3 268	-	3 268	(183)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(464)	5 000	-	5 000	(146)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	4 056	944	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,54%	2 088	-	2 088	(175)	2 088	-	2 088	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(344)	1 500	-	1 500	(212)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(381)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	23,78%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	1 003	-	1 003	(130)	1 003	-	1 003	(225)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(485)	810	-	810	(469)
FINACORP OBLIGATION SICAV	24,11%	1 269	-	1 269	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(184)	700	-	700	(232)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	70,95%	1 904	-	1 904	(124)	1 904	-	1 904	(190)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	(156)
FCPR FONDS DE DEVEL REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	0,00%	-	-	-	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	8,61%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(321)	400	-	400	(194)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	19,09%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	331	-	331	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	(38)	914	-	914	(73)
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(53)	100	-	100	(51)
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	(9)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(205)	1 984	-	1 984	(205)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	8,00%	2 344	-	2 344	(298)	2 344	-	2 344	(180)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	(5)
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	-	9 583	5 833	3 750	-
FCP AMEN SELECTION	68,71%	1 001	-	1 001	(66)	1 001	-	1 001	(106)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	(116)
AUTRES		49	-	49	(29)	49	-	49	(28)
Total		113 237	20 820	92 417	(13 047)	113 914	30 889	83 025	(12 836)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises associées	163 319	164 361	(1 042)	(1%)
Créances rattachées	53	-	53	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(12 520)	(12 584)	64	(1%)
Total	150 852	151 777	(925)	(1%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
Titres cotés		43 503	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 503	-
Titres non cotés		119 816	(12 520)	120 858	(12 584)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 210)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(93)	18 313	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,35%	2 146	-	2 146	(65)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	8 518	-	7 938	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 331	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,70%	7 715	-	7 237	-
Total		163 319	(12 520)	164 361	(12 584)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 230	9 230	-	(0%)
Créances rattachées	-	804	(804)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	-	(9)	(100%)
Total	9 221	10 034	(813)	(8%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
Total		9 230	(9)	9 230	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	30 683	40 558	(9 875)	(24%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(10 919)	(11 026)	107	(1%)
Total	19 764	29 532	(9 768)	(33%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De contrôle	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	18 093	3 222
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	5 756	2 293
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	245	25
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 630	17
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 982	226
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 683	(58)
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	386	(121)
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	300	0
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	(*) 33	23

(*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 397 473 mDT contre un solde de 270 250 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 432	1 790	(358)	(20%)
Immobilisations incorporelles	12 026	11 744	282	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 410)	(9 770)	(641)	7%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	392 149	260 452	131 697	51%
Immobilisations corporelles	486 381	348 111	138 270	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 035)	(87 462)	(6 573)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Total	397 473	270 250	127 223	47%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2022 un montant de 127 806 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2022										
Description	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022	
1) Immobilisation Incorporelles	11 744	282	-	12 026	(9 953)	(641)	-	(10 594)	1 432	
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	10 595	282	-	10 877	(8 902)	(601)	-	(9 503)	1 374	
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	-	(907)	58	
2) Immobilisations Corporelles	348 111	146 154	(7 884)	486 381	(87 659)	(7 147)	574	(94 232)	392 149	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>151 088</u>	<u>8 409</u>	<u>-</u>	<u>159 497</u>	<u>(44 888)</u>	<u>(3 703)</u>	<u>-</u>	<u>(48 591)</u>	<u>110 906</u>	
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275	
Bâtiments	73 142	7 366	-	80 508	(20 682)	(1 528)	-	(22 210)	58 298	
Aménagements de bâtiments	35 671	1 043	-	36 714	(24 206)	(2 175)	-	(26 381)	10 333	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>147 947</u>	<u>135 114</u>	<u>(7 308)</u>	<u>275 753</u>	<u>(5 683)</u>	<u>(377)</u>	<u>-</u>	<u>(6 060)</u>	<u>269 693</u>	
Bâtiments	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693	
Mobiliers de bureau	10 432	399	(118)	10 713	(7 047)	(858)	118	(7 787)	2 926	
Matériels de transport	4 666	-	(428)	4 238	(3 457)	(429)	426	(3 460)	778	
Matériels informatique	15 019	1 209	-	16 228	(11 496)	(978)	-	(12 474)	3 754	
Machines DAB	8 794	604	-	9 398	(6 732)	(368)	-	(7 100)	2 298	
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 952)	(73)	30	(1 995)	558	
Autres immobilisations	7 592	409	-	8 001	(6 404)	(361)	-	(6 765)	1 236	
3) Immobilisations encours	8 008	2 039	(6 155)	3 892	-	-	-	-	3 892	
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 807	(6 155)	3 403	-	-	-	-	3 403	
Immobilisations incorporelles encours	257	232	-	489	-	-	-	-	489	
Total	367 863	148 475	(14 039)	502 299	(97 612)	(7 788)	574	(104 826)	397 473	

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 260 mDT contre un montant de 227 763 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 311	33 638	(6 327)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 916</u>	<u>24 291</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 305	8 601	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 395</u>	<u>9 347</u>	<u>(3 952)</u>	<u>(42%)</u>
Autres	135 949	194 125	(58 176)	(30%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(397%)
Etat, impôts et taxes	13 408	16 185	(2 777)	(17%)
Allocations familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	102	102	-	0%
Opérations avec le personnel	102 418	91 406	11 012	12%
Débiteurs divers	15 468	77 933	(62 465)	(80%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	(0%)
Autres	2 736	7 498	(4 762)	(64%)
Total	163 260	227 763	(64 503)	(28%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 330)	(17 333)	3	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 343)	(15 346)	3	(0%)
Total	(32 290)	(32 843)	553	(2%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 510)	(12)	562	(14 960)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 889)	-	548	(6 341)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 290)	(12)	14	(1 288)
Provisions sur autres comptes	(17 333)	-	3	(17 330)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 346)	-	3	(15 343)
Total	(32 843)	(12)	565	(32 290)

2 - Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une hausse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	43%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 990 819 mDT contre un solde de 6 343 825 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 910 262	1 834 198	76 064	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 080 557	4 509 627	570 930	13%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 851</u>	<u>195 556</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 696 120</u>	<u>2 309 007</u>	<u>387 113</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 465 045	2 157 943	307 101	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 883	(273)	13 156	(4816%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 157	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	699	103%
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>139 030</u>	<u>150 769</u>	<u>(11 738)</u>	<u>(8%)</u>
Total	6 990 819	6 343 825	646 994	10%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 910 262	-	-	-	1 910 262
Epargne	2 245 407	-	-	-	2 245 407
Dépôts à terme en dinars	1 542 058	836 097	86 890	-	2 465 045
Dépôts à terme en devises	96 776	118 491	1 547	-	216 814
Dettes rattachées dépôts à terme	14 262	-	-	-	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	-	-	-	139 030
Total	5 947 795	954 588	88 437	-	6 990 819

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	17 502	41 006	1 851 754	1 910 262
Epargne	-	-	2 245 407	2 245 407
Dépôts à terme	7 320	17 245	2 657 293	2 681 858
Dettes rattachées	-	3 048	11 214	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	139 030	139 030
Total	24 822	61 299	6 904 698	6 990 819

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 825 551 mDT contre 926 283 mDT au 31.12.2021 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	308 920	314 678	(5 758)	(2%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	825 551	926 283	(100 732)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	282 577	292 203	(9 626)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 343	22 475	3 868	17%
Total	308 920	314 678	(5 758)	(2%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2022 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Émissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	670 700				291 703	(9 126)	282 577
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023		2 665	(1 333)	1 332
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028		7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		21 304	(5 336)	15 968
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		-	-	-
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		1 000	(1 000)	-
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		4 140	(4 140)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016 - 21/11/2021		-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		9 338	(4 669)	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017 - 30/04/2022		4 780	(4 780)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024		1 800	(600)	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		150	(150)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		1 400	(1 400)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		750	(250)	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025		10 800	(2 700)	8 100
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025		26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026		11 100	(2 220)	8 880
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026		52 730	(10 546)	42 184
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028		36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028		30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031		10 000	(1 000)	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027		-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au 30/09/2029		-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	5 000				500	(500)	-
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	(500)	-
Total	675 700				292 203	(9 626)	282 577

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	348 149	455 991	(107 842)	(24%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 968	5 750	(782)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	3 741	5 420	(1 679)	(31%)
Ligne CFD restructuration financière	75	515	(440)	(85%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	370	1 513	(1 143)	(76%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	8	319	(311)	(97%)
Ligne AFD HOTELLERIE	8 951	13 511	(4 560)	(34%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	47 871	121 902	(74 031)	(61%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	32 249	36 650	(4 401)	(12%)
Ligne BAD-MPME	714	1 429	(715)	(50%)
Ligne SANAD	45 361	48 252	(2 891)	(6%)
Ligne FADES	12 026	14 222	(2 196)	(15%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 889	4 444	(555)	(12%)
Ligne AFD-IMF	28 157	35 166	(7 009)	(20%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	23 760	30 889	(7 129)	(23%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	25 174	25 174	-	0%
Lignes extérieures en devises	76 312	63 730	12 582	20%
Ligne en EURO	76 310	63 728	12 582	20%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	424 461	519 721	(95 260)	(18%)
Dettes rattachées	9 454	9 306	148	2%
Total	433 915	529 027	(95 112)	(18%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	39 109	21 853	215 652	32 306	308 920
Emprunts matérialisés	12 766	21 853	215 652	32 306	282 577
Dettes rattachées	26 343	-	-	-	26 343
Ressources extérieures	22 151	115 872	229 732	66 160	433 915
Ressources extérieures en dinars	12 688	41 372	227 929	66 160	348 149
Ressources extérieures en devises	9	74 500	1 803	-	76 312
Dettes rattachées	9 454	-	-	-	9 454
Ressources budgétaires	2 419	10 667	31 728	37 902	82 716
Ressources budgétaires	994	10 667	31 728	37 902	81 291
Dettes rattachées	1 425	-	-	-	1 425
Total	63 679	148 392	477 112	136 368	825 551

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	32 431	276 489	308 920
Ressources budgétaires	-	-	82 716	82 716
Ressources extérieures	-	-	433 915	433 915
Total	-	32 431	793 120	825 551

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	4 609	4 109	500	12%
Provisions pour passifs et charges	7 813	6 990	823	12%
Comptes d'attente et de régularisation	222 720	225 608	(2 888)	(1%)
Comptes d'attente	11 142	9 080	2 062	23%
Créditeurs divers	158 317	179 852	(21 535)	(12%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	95 602	88 195	7 407	8%
Etat, impôts et taxes	48 109	32 473	15 636	48%
Autres	5 152	4 203	949	23%
Total autres passifs	230 533	232 598	(2 065)	(1%)

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 000	1 500	500	33%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	4 609	4 109	500	12%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 302 173 mDT au 31.12.2022 enregistrant ainsi une augmentation de 115 930 mDT par rapport au 31.12.2021.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2021 avec des dividendes distribués pour 38 397 mDT;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 551 mDT;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2022 pour 154 879 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Spécial et réinvst	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Écart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2021	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation du résultat 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(38 397)	-	(38 397)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(551)	-	-	-	(551)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	154 879	154 879
Solde au 31/12/2022	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2022:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 57 105 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 942 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 463	79 471	35%
Total	834 979	769 694	65 285	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	529 045	529 045
Cautions en faveur de la clientèle	-	2 911	303 023	305 934
Total	-	2 911	832 068	834 979

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	20 255	282 225	302 480
Crédits documentaires Export	-	-	256 328	256 328
Total	-	20 255	538 553	558 808

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 133	7%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
<i>Participations non libérées</i>	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
<i>Titres à recevoir</i>	618	-	618	100%
<i>Titres à livrer</i>	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	31 547	1 000 773	1 032 320
Engagements de financement donnés	-	31 520	939 821	971 341
Autorisation de crédits par carte	-	27	60 952	60 979
Engagements sur titres	-	-	21 508	21 508
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à recevoir	-	-	618	618
Titres à livrer	-	-	70	70
Total	-	31 547	1 022 282	1 053 828

Note 4-5. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	2 023 906	109 743	143 594	268 260	1 240	13 265	2 560 008
Classe 1	617 210	102 119	13 000	1 105	121	450	734 005
Classe 2	18 498	-	-	-	-	-	18 498
Classe 3	13 356	156	-	38	-	-	13 550
Classe 4	529 221	28 530	-	3 215	-	566	561 532
Classe 5	1 278	-	-	31	-	-	1 309
Total	3 203 469	240 548	156 594	272 649	1 361	14 281	3 888 902

Note 4-6 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 22 156 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(43 571)	(53 642)	10 071	(19%)
Devises achetées au comptant à recevoir	21 415	41 598	(20 182)	(49%)
Total	(22 156)	(12 045)	(10 112)	84%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 124 225 mDT et se présentent comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(209 771)	(319 910)	110 139	(34%)
Devises achetées à terme à recevoir	85 545	169 557	(84 012)	(50%)
Total	(124 225)	(150 353)	26 127	(17%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 221 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 682	13 743	2 939	21%
Opérations avec la clientèle	599 477	531 912	67 565	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 062	25 696	10 366	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 968	6 552	1 416	22%
Total	652 221	571 351	80 870	14%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 128 018 mDT en 2021 à 136 562 mDT en 2022. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	78 736	2 103	3%
Opérations sur placement et titres	4 500	3 437	1 063	31%
Opérations de change	1 827	1 446	381	26%
Opérations de commerce extérieur	4 672	4 006	666	17%
Gestion, étude et engagement	9 206	9 427	(221)	(2%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 637	4 241	396	9%
Banque d'affaires	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	1 952	1 897	55	3%
Total	136 562	128 018	8 544	7%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 003	5 562	5 562	(3 559)	(64%)
Gains nets sur titres de placement (*)	3 157	1 194	10 581	1 963	164%
Gains nets sur opérations de change	42 864	30 595	30 595	12 269	40%
Total	48 024	37 351	46 738	10 673	29%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 003	5 562	(3 559)	(64%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	2 003	5 562	(3 559)	(64%)

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	1 406	(737)	8 650	2 143	(291%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	1 288	(737)	(737)	2 025	(275%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement (*)	118	-	9 387	118	100%
Titres de placement à revenu variable	1 751	1 931	1 931	(180)	(9%)
Dividendes sur les titres de placement	870	704	704	166	24%
Plus-values de cession	1 220	361	361	859	238%
Moins-values de cession des titres de placement	-	(1)	(1)	1	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 764)	(317)	(317)	(1 447)	456%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 425	1 184	1 184	241	20%
Total	3 157	1 194	10 581	1 963	164%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 873	1 213	1 660	137%
Gain net sur opérations de change en compte	39 588	29 119	10 469	36%
Autres résultats nets de change	403	263	140	53%
Total	42 864	30 595	12 269	40%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 147 997 mDT contre 137 019 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement (*)	135 919	124 231	114 844	11 688	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 295	1 223	1 223	72	6%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 033	3 550	3 550	(517)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 566	7 389	7 389	177	2%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	626	(442)	(71%)
Total	147 997	137 019	127 631	10 978	8%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	90 658	89 351	89 351	1 307	1%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	31 970	24 759	24 759	7 211	29%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires (*)	12 999	9 495	108	3 504	37%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	292	626	626	(334)	(53%)
Total	135 919	124 231	114 844	11 688	9%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 779 mDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 953)	(376 081)	(67 872)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 086)	(86 053)	(15 033)	17%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(245 148)	(54 911)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 779)	(407 717)	(66 062)	16%

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 118 575 mDT, enregistrant une hausse de 14 386 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 319)	(61 035)	2 716	(4%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(24 309)	(15 048)	(9 261)	62%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(12)	(20)	8	(40%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(126 348)	(148 607)	22 259	(15%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(284 202)	(259 924)	(24 278)	9%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	8 500	-	8 500	100%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	569	380	189	50%
Reprises de provisions pour risques et charges	-	4 501	(4 501)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	162 259	155 305	6 954	4%
Recouvrement des créances radiées	3 368	430	2 938	683%
Total des reprises et des récupérations sur créances	165 627	155 735	9 892	6%
Total	(118 575)	(104 189)	(14 386)	14%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 91 mDT, enregistrant une variation de 12 365 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 648)	(13 869)	12 221	(88%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	802	984	123%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 718	793	1 925	243%
Pertes sur titres d'investissement	(2 765)	-	(2 765)	(100%)
Total	91	(12 274)	12 365	(101%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 197 601 mDT, en hausse de 12807 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	(140 456)	(130 396)	(10 060)	8%
Rémunération du personnel	(104 532)	(97 457)	(7 075)	7%
Charges sociales	(25 502)	(23 751)	(1 751)	7%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 005)	(7 051)	(954)	14%
Charges générales d'exploitation	(47 686)	(44 846)	(2 840)	6%
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 604)	(1 713)	15%
Autres charges d'exploitation	(34 370)	(33 242)	(1 128)	3%
Dotations aux amortissements	(9 459)	(9 552)	93	(1%)
Total	(197 601)	(184 794)	(12 807)	7%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Impôt suite au contrôle fiscal	-	(5 076)	5 076	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(618)	(250)	(368)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	4 244	(4 633)	(109%)
Total	(1 099)	20	(1 119)	(5595%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(500)	(1 354)	271%
Pertes extraordinaires	-	(11 995)	11 995	(100%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,849 dinars contre 4,896 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	154 879	129 655	25 224
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,849	4,896	0,953
Résultat dilué par action (en DT)	5,849	4,896	0,953

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2022, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (335 353) mDT à (535 612) mDT enregistrant une baisse de (200 259) mDT soit 59,72%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 48 031 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (108 610) mDT et des flux de financement de (139 680) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 48 031 mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 341 965 mDT;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 631 072 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 804 mDT ;
- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.

Flux nets négatifs :

- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (762 063) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (127 565) mDT;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (21 624) mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour (51 421) mDT;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à (108 610) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * La variation des intérêts et dividendes pour 142 479 mDT ;

Flux nets négatifs:

- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (136 773) mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement (114 316) mDT;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (139 680) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * Émission d'emprunt pour 40 000 mDT.
- * Le remboursement des annuités venant à échéance pour 5 759 mDT.

Flux nets négatifs:

- * La variation des ressources spéciales pour (94 973) mDT ;
- * Le versement des dividendes pour (38 397) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (551) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (535 612) mDT contre (335 353) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
Actifs	489 656	517 743
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 242
Caisse	55 113	48 517
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	40	40
Créances sur les Établissements bancaires et financiers	44 120	271 901
<i>Créances sur les Établissements bancaires < 90 jours</i>	<i>44 114</i>	<i>271 896</i>
Avoirs en compte sur les Établissements bancaires	12 330	12 883
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	31 784	259 013
<i>Créances sur les Établissements financiers < 90 jours</i>	<i>6</i>	<i>5</i>
Titres de transaction	-	76 600
Passifs	(1 025 268)	(853 096)
Banque centrale, CCP	(814 118)	(595 028)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(118)	(28)
Emprunts auprès de la BCT	(814 000)	(595 000)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires et financiers	(211 150)	(258 068)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires < 90 jours	(196 112)	(247 949)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires	(139 802)	(81 269)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(56 310)	(166 680)
Dépôts et avoirs sur les Établissements financiers <90 jours	(15 038)	(10 119)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(535 612)	(335 353)

7- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,80% des droits de vote;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,85% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital de AMEN BANK;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société STE EKUITY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;

- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 173 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2022 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 16 000 mDT

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 28 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 856 mDT;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17KDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 925 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 783 KDT (HT).

L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 6 000 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 2453 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2022, s'élève à 58 111 mDT y compris un engagement hors bilan de 34 059 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2022 s'élève à 695 mDT.

Société « ENNAKL»

la société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement auprès d'Amen Bank s'élevant à 27 469 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 143 233 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 1 681 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le groupe HORCHANI FINANCE qui détient 5,45% du capital Amen BANK présente un total engagement de 2 mDT au cours de l'exercice 2022.

Société «SICAR AMEN»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Trente-neuf (39) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2022 de 689 798 mDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 267 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 1 500 mDT

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 2 809 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 15 mDT.

Société «Amen Invest»

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 129 KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

Au 31.12.2022; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 1 296 mDT.

Société «SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- L'AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par L'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1er janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à : 9 027 KDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève. pour l'exercice 2022, à : 1 083 KDT en HT.

2- Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

3- Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT (HT).

4- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT HT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 200mDT.

Société «Amen Project»

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT.

2 - Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2022 s'élève à 55 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 24 343 mDT. y compris un engagement hors bilan 43 630KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève à 15 000 mDT au 31 décembre 2022 et un encours des dépôts à vue pour 6 156 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 7 438 mDT ainsi qu'un encours des placements à terme pour 800 mDT au 31 décembre 2022.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 1 609 mDT.

Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%, cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 687 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payés à l'Amen Bank au 31.12.2022 s'élève à 4 636 KDT.

L'encours des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2022, à 3 KDT y compris un engagement hors bilan de 2 KDT.

L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 1 273 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 12 480 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 949 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 359 mDT et l'encours des placements auprès d'Amen Bank pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 445 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

AMEN SANTE a procédé à la réduction de son capital de 94 822 KDT à 85 340 KDT soit une réduction de 9 482 KDT et ce par la diminution de la valeur nominal de l'action de dix (10) à neuf (9) dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber des pertes antérieures.

Société « COMARI »

Amen Bank détient 30,00% du capital de la société COMARI.

Au cours de 2022, la société COMARI a procédé à une première augmentation du capital de 392,150 MF CFA (597 828 euro) qui a porté le capital de 6 666 680 F CFA (10,16 M EURO) à 7 058 830 F CFA (10,761 M euro) et ce, par l'émission au pair de 39 215 actions numéraires d'une valeur nominal de 10 000 FCFA.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 9 867 mDT. y compris un engagement hors bilan 256 mDT au titre de l'exercice 2022.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit:

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2022 en mDT	68 514	21 214	46 189
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	169 568 DT HT	13 263 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	423 919 DT HT	112 279 DT HT
			274 927 DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2022 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue au 31/12/2022
SICAV AMEN	4 560
AMEN PREMIERE SICAV	8 583
STE AMEN ALLIANCE SICAV	13 649

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2023 s'est établi à 131,250% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 302 173 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **154 879 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**66%**) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 889 784 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **58 213 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **15 809 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **720 420 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **30 622 KDT**), couverts par

des provisions à concurrence de **23 049 KDT**, soit un montant net de **697 371 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 221 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**66%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

SICAR AMEN

- 11 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :
 - AMEN BANK 2022/1 d'une valeur de 6 500 KDT.
 - AMEN BANK 2022/2 d'une valeur de 6 500 KDT.
 - AMEN BANK 2022/3 d'une valeur de 11 245 KDT.
 - AMEN BANK 2022/4 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/5 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/6 d'une valeur de 11 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2022/11 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 107 245 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 414 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2022.

- Une nouvelle convention de gestion de fonds est conclue le 29/11/2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2022/12 d'une valeur de 1 660 KDT. En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 569 DT(HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance réuni le 22 février 2023.

SMART Recovery

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

SOGEREC

Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1^{er} étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m2/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;

- Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 018,6 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 751,5 DT HT.

Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 14 KDT.

Groupe HORCHANI

La banque a cédé au groupe HORCHANI sa participation dans la société Taysir Microfinance à un prix de 270 dinars/action.

Le montant global de la cession de 6.609 actions s'élève à 1.784mD.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - ✗ Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20.85%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2022 s'élève à **173 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,80%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à **17 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à **925 KDT** ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à **3 783 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

1 La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, vingt-sept (27) conventions de gestion de fonds (dont deux fonds ont été échues au cours de l'exercice 2022) portant sur un encours confié de **580 893 KDT**.

La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **2 852 KDT** (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
- 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
- 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA

- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à **182 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à **4 921 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 636 KDT** au titre de l'exercice 2022.

Société « Tunisys »

- Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de **1 609 KDT (HT)**.
- Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2022 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	275 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	112 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	170 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	424 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **129 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **12 KDT (HT)** par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **49 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **11 KDT HT**.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT(HT)** avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **14 KDT**.
3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :
 - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
 - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à **1 083 KDT**.

GEST IMMO AMEN

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "**Gest Immo Amen**" dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo Amen**" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranche égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué. Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de **254 KDT** (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à **324 KDT** (HT).

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo Amen**" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2ème année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 55 KDT (HT).

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 814	169 242
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	162 276	374 860
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 890 918	6 246 735
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	101 127	226 253
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 872 939	1 692 373
	Titres mis en équivalence	(1-5)	207 186	192 358
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	399 698	272 615
AC7	Autres actifs	(1-7)	163 101	235 368
Total actifs			10 243 059	9 409 804
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	815 324	595 871
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 742 578	6 147 610
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	827 286	926 283
PA5	Autres passifs	(2-5)	244 299	235 265
Total passifs			8 871 857	8 163 618
Intérêts minoritaires		(3)	4 543	4 322
CP1	Capital		132 405	132 405
CP2	Réserves		1 081 251	972 884
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		1	5
CP6	Résultat de l'exercice		152 579	136 147
Total capitaux propres			1 366 659	1 241 864
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			10 243 059	9 409 804

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	905 816	811 015
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	558 808	421 145
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188
HB05 Engagements sur titres		21 508	30 888
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 888 902	3 690 448

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2022	Du 1er Janv au 31 dec 2021
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 652 227	571 372
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 140 382	132 230
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 48 140	46 891
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 137 553	116 698
Total produits d'exploitation Bancaire		978 302	867 191
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (473 781)	(406 949)
CH2	Commissions encourues	(16 125)	(7 084)
Total charges d'exploitation Bancaire		(489 906)	(414 033)
Produits nets Bancaires		488 396	453 158
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (115 763)	(102 540)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 336	(6 539)
PR7	Autres produits d'exploitation	741	446
CH6	Frais de personnel	(6-8) (143 932)	(133 086)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (45 651)	(46 524)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (9 863)	(9 947)
Résultat d'exploitation		174 264	154 968
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	12 167	6 963
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (1 107)	179
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (30 404)	(12 920)
Résultat des activités ordinaires		154 920	149 190
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (1 854)	(12 495)
Résultat net consolidé		153 066	136 695
	Part du résultat revenant aux minoritaires	488	548
Résultat net part du groupe		152 578	136 147
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 5,762	5,141
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 5,762	5,141

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		819 651	730 132
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(475 344)	(436 325)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 134)	(374 991)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		580 699	478 223
Titres de placement		(66 756)	9 952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(124 980)	(195 959)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18 730	28 237
Impôts sur les bénéfices		(21 894)	(12 097)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(11 165)	214 049
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		132 094	120 097
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(56 153)	(58 307)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(137 038)	(71 535)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(61 097)	(9 745)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(44 018)	(34 626)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(23 085)	(50 483)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(122 627)	(90 702)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(394)	-
Incidence des reclassements et de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(195 283)	113 602
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(320 589)	(434 191)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(515 478)	(320 589)

Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2022

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	61,65%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,35%	0,35%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,71%	1,70%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2022, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée en périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

5.12 Charge d'impôt

En 2022, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 814 mDT contre 169 242 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 517	6 597	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 725	269 975	224%
Total	445 814	169 242	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	55 115	48 522	6 593	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 114	48 517	6 597	14%
BCT	390 845	120 870	269 975	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 685	269 975	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	40	40	-	0%
Total	445 814	169 242	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 162 276 mDT contre 374 860 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 135	27 509	3 626	13%
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	62 916	286 751	(223 835)	(78%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 334	144	1 190	826%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 212	1 059	153	14%
Total créances sur établissements financiers	99 360	88 109	11 251	13%
Total	162 276	374 860	(212 584)	(57%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 195 537	1 148 724	46 813	4%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 108	1 109 958	46 150	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 241 974	4 547 189	694 785	15%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 569 887	3 905 664	664 223	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Crédits sur ressources spéciales	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Créances sur ressources budgétaires	135 776	141 374	(5 598)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	317 631	409 448	(91 817)	(22%)
Total	6 890 918	6 246 735	644 183	10%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 101 127 mDT contre un solde de 226 253 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	28 322	89 606	(61 284)	(68%)
Bons de trésors	28 322	90 108	(61 786)	(69%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(515)	515	(100%)
Créances rattachées	-	13	(13)	(100%)
Titres de placement	72 805	136 647	(63 842)	(47%)
Titres à revenu fixe	50 563	117 906	(67 343)	(57%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	(2)	(2)	-	0%
Emprunts Obligataires	50 000	111 245	(61 245)	(55%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	565	6 663	(6 098)	(92%)
Titres à revenu variable	22 242	18 741	3 501	19%
Actions cotées	25 317	21 478	3 839	18%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(338)	12%
Total	101 127	226 253	(125 126)	(55%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 1 872 939 mDT contre 1 692 373 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement	1 301 984	1 156 630	145 354	13%
Titres de participation	77 475	68 129	9 346	14%
Participations avec convention en rétrocession (*)	493 480	467 614	25 866	6%
Total	1 872 939	1 692 373	180 566	11%

Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 393 428 mDT

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 contre un solde de 192 358 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
MLA	102 732	93 461
TUNISIE LEASING & FACTORING	56 417	52 059
AMEN SANTE	13 610	16 531
TLG Finance	4 226	2 869
HAYETT	10 746	10 746
EL IMRANE	1 844	2 144
TUNINVEST INNOVATION SICAR	268	258
EL KAWARIS	830	837
TUNISYS	899	771
AMEN ALLIANCE SICAV	1 169	1 107
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	14
SUNAGRI	126	126
AMEN PREMIERE	75	75
SICAV AMEN	74	71
COMAR COTE D'IVOIRE	11 147	8 271
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 009	3 018
Total	207 186	192 358

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 399 698 mDT contre un solde de 272 615 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 297	2 885	(588)	(20%)
Immobilisations incorporelles	13 732	9 185	4 547	50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 251)	(6 116)	(5 135)	84%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	393 321	261 655	131 666	50%
Immobilisations corporelles	488 430	350 028	138 402	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 912)	(88 176)	(6 736)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Total	399 698	272 615	127 083	47%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2022 accuse un solde net de 798 mDT contre 1 045 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Intégration GW sur acquisition 2022	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2022	Amort cumulé au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2022	Amort cumulé au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2022
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	-	4 232	(3 362)	(234)	(3 596)	870	-	636
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(81)	(13)	(94)	175	-	162
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-	-	-
Total	1 220	-	-	1 220	(175)	(247)	(422)	1 045	-	798

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2022										
Description	Valeur Brute au 31/12/2021 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Amort / Provision Cumul. au 31/12/2021 consolidée	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022 consolidée	VCN au 31/12/2022 consolidée	
1) Immobilisation Incorporelles	9 185	4 549	(1)	13 733	(6 300)	(909)	(4 249)	(11 436)	2 297	
Goodwill	(3 029)	4 249	-	1 220	4 074	(247)	(4 249)	(422)	798	
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	11 024	298	(1)	11 321	(9 304)	(617)	(1)	(9 922)	1 399	
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	(1)	(908)	57	
Autres immobilisations incorporelles	41	2	-	43	(19)	(5)	2	-	43	
2) Immobilisations Corporelles	350 031	146 316	(7 917)	488 430	(88 376)	(6 741)	7	(95 109)	393 321	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>151 094</u>	<u>8 414</u>	<u>(4)</u>	<u>159 503</u>	<u>(44 888)</u>	<u>(3 704)</u>	<u>1</u>	<u>(48 591)</u>	<u>110 912</u>	
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276	
Bâtiments	73 143	7 366	-	80 508	(20 683)	(1 528)	1	(22 210)	58 298	
Aménagements de bâtiments	35 675	1 048	(4)	36 719	(24 205)	(2 176)	-	(26 381)	10 338	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>148 680</u>	<u>135 114</u>	<u>(7 308)</u>	<u>276 486</u>	<u>(5 690)</u>	<u>(413)</u>	<u>-</u>	<u>(6 103)</u>	<u>270 383</u>	
Bâtiments	148 680	135 114	(7 308)	276 486	(5 690)	(413)	-	(6 103)	270 383	
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>10 688</u>	<u>482</u>	<u>(142)</u>	<u>11 028</u>	<u>(7 278)</u>	<u>(758)</u>	<u>26</u>	<u>(8 010)</u>	<u>3 018</u>	
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 942</u>	<u>56</u>	<u>(428)</u>	<u>4 570</u>	<u>(3 604)</u>	<u>(68)</u>	<u>(20)</u>	<u>(3 692)</u>	<u>878</u>	
<u>Matériels informatique</u>	<u>15 569</u>	<u>1 222</u>	<u>-</u>	<u>16 791</u>	<u>(11 824)</u>	<u>(1 025)</u>	<u>-</u>	<u>(12 849)</u>	<u>3 942</u>	
<u>Machines DAB</u>	<u>8 793</u>	<u>603</u>	<u>-</u>	<u>9 397</u>	<u>(6 733)</u>	<u>(368)</u>	<u>-</u>	<u>(7 100)</u>	<u>2 297</u>	
<u>Coffres forts</u>	<u>2 573</u>	<u>10</u>	<u>(30)</u>	<u>2 553</u>	<u>(1 951)</u>	<u>(44)</u>	<u>-</u>	<u>(1 995)</u>	<u>558</u>	
<u>Autres immobilisations</u>	<u>7 692</u>	<u>415</u>	<u>(5)</u>	<u>8 102</u>	<u>(6 408)</u>	<u>(361)</u>	<u>-</u>	<u>(6 769)</u>	<u>1 333</u>	
3) Immobilisations encours	8 075	2 158	(6 154)	4 080	-	-	-	-	4 080	
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 813	(6 153)	3 411	-	-	-	-	3 411	
Immobilisations incorporelles encours	324	345	(1)	669	-	-	-	-	669	
Total	367 291	153 023	(14 072)	506 243	(94 676)	(7 650)	(4 242)	(106 545)	399 698	

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 101 mDT contre un montant de 235 368 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 864	34 192	(6 328)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 954</u>	<u>24 329</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 343	8 639	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 910</u>	<u>9 863</u>	<u>(3 953)</u>	<u>(40%)</u>
Autres	135 237	201 176	(65 939)	(33%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(398%)
Etat, impôts et taxes	19 279	21 303	(2 024)	(10%)
Allocation familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	304	304	-	0%
Opérations avec le personnel	102 442	91 431	11 011	12%
Débiteurs divers	17 249	78 530	(61 281)	(78%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	0%
Autres	3 526	9 283	(5 757)	(62%)
Actif d'impôt différé	(9 380)	(676)	(8 704)	1288%
Total	163 101	235 368	(72 267)	(31%)

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 836)	(18 854)	18	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 867)	(1 900)	33	(2%)
Provisions sur autres comptes	(16 277)	(16 262)	(15)	0%
Total	(33 796)	(34 364)	568	(2%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une baisse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	100%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Avoirs sur établissements financiers	15 038	10 120	4 918	49%
Emprunts auprès des établissements financiers	21	46	(25)	(54%)
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 742 578 mDT contre un solde de 6 147 610 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 956 374	1 888 497	67 877	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 786 204	4 259 113	527 091	12%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 852</u>	<u>195 555</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 401 767</u>	<u>2 058 492</u>	<u>343 275</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 172 450	1 913 997	258 453	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	11 124	(6 842)	17 966	(263%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 158	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	698	102%
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	150 769	(11 739)	(8%)
Total	6 742 578	6 147 610	594 968	10%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 827 286 mDT contre 926 283 mDT au 31/12/2021 se détaille comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	310 655	314 678	(4 023)	(1%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	827 286	926 283	(98 997)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	284 317	292 203	(7 886)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 338	22 475	3 863	17%
Total	310 655	314 678	(4 023)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 230	7 369	861	12%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	5 026	4 488	538	12%
Comptes d'attente et de régularisation	236 069	227 896	8 173	4%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>11 606</u>	<u>9 131</u>	<u>2 475</u>	<u>27%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>159 412</u>	<u>178 003</u>	<u>(18 591)</u>	<u>(10%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	96 697	86 346	10 351	12%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>48 413</u>	<u>33 046</u>	<u>15 367</u>	<u>47%</u>
<u>Autres</u>	<u>16 638</u>	<u>7 716</u>	<u>8 922</u>	<u>116%</u>
Total autres passifs	244 299	235 265	9 034	4%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 032 658	937 469	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	135 521	123 535	
	Total		1 301 008	1 193 837
SICAR AMEN	Réserves	10 912	9 684	
	Résultat	2 842	3 072	
	Total	13 754	12 756	
LE RECOUVREMENT	Réserves	3 159	2 413	
	Résultat	2 291	1 934	
	Total	5 449	4 347	
AMEN PROJECT	Réserves	(9)	(7)	
	Résultat	13	(2)	
	Total	4	(9)	
SOGEREC	Réserves	1 314	916	
	Résultat	16	398	
	Total	1 331	1 314	
AMEN CAPITAL	Réserves	627	621	
	Résultat	121	7	
	Total	749	628	
GEST IMMO	Réserves	206	-	
	Résultat	(120)	281	
	Total	86	281	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	5	(28)	
	Résultat	12	38	
	Total	17	10	
AMEN INVEST	Réserves	874	732	
	Résultat	(37)	168	
	Total	837	900	

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
SMART RECOVERY	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	24 912	24 191	
	Résultat	5 730	2 309	
	Total	30 642	26 500	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 300	14 232	
	Résultat	6 667	5 464	
	Total	28 967	19 696	
EL IMRANE	Réserves	744	995	
	Résultat	(300)	(251)	
	Total	444	744	
KAWARIS	Réserves	114	134	
	Résultat	72	60	
	Total	182	194	
TLG FINANCE	Réserves	(14 000)	(13 040)	
	Résultat	(92)	(2 396)	
	Total	(14 092)	(15 436)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(6 615)	(6 192)	
	Résultat	64	57	
	Total	(6 551)	(6 135)	
HAYETT	Réserves	5 802	5 802	
	Résultat	1 931	1 931	
	Total	7 733	7 733	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	72	61	
	Résultat	10	11	
	Total	82	72	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	12	13	
	Résultat	-	(1)	
	Total	12	12	
TUNISYS	Réserves	453	456	
	Résultat	146	15	
	Total	598	471	
AMEN SANTE	Réserves	(1 053)	(2 160)	
	Résultat	(1 965)	(100)	
	Total	(3 016)	(2 260)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 002)	
	Résultat	4	3	
	Total	(999)	(999)	
SICAV AMEN	Réserves	(2 075)	(2 078)	
	Résultat	3	3	
	Total	(2 072)	(2 075)	
SUNAGRI	Réserves	(111)	(111)	
	Résultat	9	9	
	Total	(102)	(102)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 356	134	
	Résultat	(441)	(432)	
	Total	1 915	(298)	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(403)	(346)	
	Résultat	81	34	
	Total	(321)	(312)	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 081 251	972 884	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	152 579	136 147	
	Total	1 366 659	1 241 864	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2022 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	132 405	975 925	(2 618)	5	1 105 717	136 147	1 241 864
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	97 753	-	38 394	136 147	(136 147)	-
Dividendes versés	-	7 238	-	(38 397)	(31 159)	-	(31 159)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	331	-	-	331	-	331
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(551)	-	-	(551)	-	(551)
Variation de périmètre de consolidation	-	3 595	-	-	3 595	-	3 595
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	152 579	152 579
Situation à la clôture de l'exercice 2022 .12	132 405	1 084 292	(2 618)	1	1 214 080	152 579	1 366 659

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 462	79 472	35%
Total	834 979	769 693	65 286	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 5-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 132	7%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
Participations non libérées	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
Titres à recevoir	618	-	618	100%
Titres à livrer	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2022

Note 5-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 227 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 687	13 764	2 923	21%
Opérations avec la clientèle	599 479	531 912	67 567	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 061	25 696	10 365	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 967	6 552	1 415	22%
Total	652 227	571 372	80 855	14%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	80 450	389	0%
Opérations sur placement et titres	4 867	3 959	908	23%
Opérations de change	1 826	1 446	380	26%
Opérations de commerce extérieur	4 674	4 006	668	17%
Gestion, étude et engagement	11 975	13 118	(1 143)	(9%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 636	4 241	395	9%
Banque d'affaire	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	2 636	182	2 454	1348%
Total	140 382	132 230	8 152	6%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 136	5 660	(3 524)	(62%)
Gain net sur titres de placement	3 141	10 636	(7 495)	(70%)
Gain net sur opérations de change	42 863	30 595	12 268	40%
Total	48 140	46 891	1 249	3%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 137 553 mDT contre 116 698 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	135 941	114 844	21 097	18%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 428	1 228	200	16%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	(442)	(71%)
Total	137 553	116 698	20 855	18%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 781 mDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 955)	(375 313)	(68 642)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 088)	(85 921)	(15 167)	18%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(244 512)	(55 547)	23%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 781)	(406 949)	(66 832)	16%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 115 763 mDT, enregistrant une baisse de 13 223 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 320)	(61 285)	2 965	(5%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(15 809)	(15 048)	(761)	5%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(664)	(573)	(91)	16%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(118 501)	(149 410)	30 909	(21%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(276 355)	(260 727)	(15 628)	6%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	948	744	204	27%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	4 501	(4 501)	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	154 138	155 669	(1 531)	(1%)
Recouvrement des créances radiées	6 454	2 518	3 936	156%
Total des reprises et des récupérations sur créances	160 592	158 187	2 405	2%
Total	(115 763)	(102 540)	(13 223)	13%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 336 mDT, enregistrant une variation de 6 875 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 639)	(8 158)	6 519	(80%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	803	983	122%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	3 028	840	2 188	260%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(2 774)	(11)	(2 763)	25118%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(65)	(13)	(52)	400%
Total	336	(6 539)	6 875	(105%)

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 199 446 mDT, en hausse de 9 889 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	(143 932)	(133 086)	(10 846)	8%
Rémunération du personnel	(107 636)	(99 901)	(7 735)	8%
Charges sociales	(25 762)	(23 906)	(1 856)	8%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 117)	(7 141)	(976)	14%
Charges générales d'exploitation	(45 651)	(46 524)	873	(2%)
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 616)	(1 701)	15%
Autres charges d'exploitation	(36 860)	(34 908)	(1 952)	6%
Dotations aux amortissements	(9 863)	(9 947)	84	(1%)
Total	(199 446)	(189 557)	(9 889)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Contribution sociale de solidarité CSS	(626)	(253)	(373)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	(670)	281	(42%)
Total	(1 107)	179	(1 286)	(718%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Impôts courants	(21 700)	(12 042)	(9 658)	80%
Impôts différés	(8 704)	(878)	(7 826)	891%
Total	(30 404)	(12 920)	(17 484)	135%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,762 dinars contre 5,141 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	152 579	136 147	16 432
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,762	5,141	0,621
Résultat dilué par action (en DT)	5,762	5,141	0,621

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (320 589) mDT à (515 478) mDT, enregistrant une hausse de (194 889) mDT ou 60,79%.

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 11 165 mDT et des activités d'investissement pour 61 097 mDT et des activités de financement à hauteur de 122 627 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (11 165) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 344 307 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 580 699 mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 18 730 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 762 134 mDT.
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 66 756 mDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 124 980 mDT;
4. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 21 894 mDT ;
- 5.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (61 097) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 132 094 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (56 153) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (137 038) mDT;

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (122 627) mDT au 31 décembre 2022 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 40 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour 44 018 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 94 973 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 23 085 mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 551 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (515 478) mDT contre (320 589) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
<u>Actifs</u>	509 789	532 508
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 243
Caisse	55 114	48 518
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	39	40
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	64 253	286 664
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	62 919	286 521
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 334	143
Titres de transaction	-	76 600
<u>Passifs</u>	1 025 267	853 096
Banque centrale, CCP	814 118	595 028
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28
Emprunts auprès de la BCT	814 000	595 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	211 149	258 068
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	196 111	247 948
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	139 802	81 269
Emprunts interbancaires < 90 jours	56 309	166 680
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	15 038	10 120
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(515 478)	(320 589)

Note 8-. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 366 659 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **152 579 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (67%) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 890 918 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **420 932 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **22%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 227 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**67%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

بلاغ الشركات

القوائم المالية المجمعة

مجمع بنك قطر الوطني - تونس

المقر الاجتماعي: نهج مدينة العلوم - تونس

ينشر بنك قطر الوطني قوائمه المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 2022/12/31 و التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام لمراقبي الحسابات السيد منعم بن أحمد والسيد شريف بن زينة.

الموازنة المجمعة

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022

(الوحدة: 1000 دينار تونسي)

2021/12/31	2022/12/31	إيضاحات	الأصول
52 775	57 716	1	الخزينة أرصدة لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
330 683	270 481	2	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
828 496	903 935	3	قروض للحرفاء
4 751	5 074	4	محفظة السندات التجارية
196 467	333 991	5	محفظة الإستثمار
20 353	20 222	6	أصول ثابتة
109 472	93 981	7	أصول أخرى
1 542 997	1 685 400		مجموع الأصول
			الخصوم
-	67 002	8	ودائع وأموال البنك المركزي
60 032	45 452	9	ودائع وأموال المؤسسات البنكية المالية
1 091 920	1 196 450	10	ودائع وأموال الحرفاء
236 946	136 227	11	اقتراضات وموارد خصوصية
52 135	62 212	12	خصوم أخرى
1 441 033	1 507 343		مجموع الخصوم
			حقوق الأقلية
-	-		- حصة الأقلية من الإحتياطيات المجمعة
-	-		- حصة الأقلية من النتائج الصافية المجمعة
-	-		- تعديلات محاسبية
			مجموع حقوق الأقلية
			الأموال الذاتية
154 000	394 000		- رأس المال
55 023	(52 036)		- احتياطيات مجمعة
(107 059)	(163 907)		- نتيجة الفترة المحاسبية المجمعة
101 964	178 057	13	مجموع الأموال الذاتية
1 542 997	1 685 400		مجموع الخصوم والأموال الذاتية وحقوق الأقلية

جدول التعهدات خارج الموازنة المجمعة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022
(الوحدة: 1000 دينار تونسي)

2021/12/31	2022/12/31	إيضاحات	
			الخصوم المحتملة
56 147	55 633		ضمانات وكفالات و ضمانات أخرى ممنوحة
72 559	78 623		اعتمادات مستندية
-	67 002		الأصول المقدمة في شكل ضمانات
128 706	201 258		مجموع الخصوم المحتملة
			التعهدات المقدمة
5 536	9 147	14	تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء
5 536	9 147		مجموع التعهدات المقدمة
			التعهدات المقبولة
65 121	-		تعهدات التمويل مقبولة من البنوك
589 652	582 351	15	ضمانات مقبولة من الحرفاء
114 300	64 076	16	ضمانات مقبولة من البنوك ومن الشركة التونسية للضمان
-	196 051		ضمانات مقبولة من الدولة
769 073	842 478		مجموع التعهدات المقبولة

قائمة النتائج المجمعة
الفترة المحاسبية من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022
(الوحدة: 1.000 دينار تونسي)

من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2021	من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022	إيضاحات	إيرادات الإستغلال البنكي
73 888	78 733	17	فوائد دائنة ومداخيل مماثلة
8 161	9 011	18	عمولات دائنة
7 627	11 048	19	مرايبح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية
12 246	27 762	20	مداخيل محفظة الاستثمار
2 101	126 554		مجموع إيرادات الإستغلال البنكي
			تكاليف الإستغلال البنكي
(72 349)	(85 875)	21	فوائد مدينة وأعباء مماثلة
(1 618)	(2 366)		عمولات
(1 637)			خسارة على محفظة السندات التجارية والعمليات المالية
(75 604)	(88 241)		مجموع تكاليف الإستغلال البنكي
26 318	38 313		النتائج البنكية الصافي
(69 299)	(112 847)	22	مخصصات على خسائر محفظة القروض والتعهدات خارج الميزانية والتزامات أخرى*
			مخصصات محفظة الاستثمار
10	87		إيرادات استغلال أخرى
(36 935)	(40 973)	23	مصارييف الأعوان
(20 709)	(23 205)	24	تكاليف الإستغلال العامة
(3 330)	(2 520)	6	اهلاكات و اطفاءات
(103 945)	(141 146)		نتيجة الإستغلال
			- الحصّة في نتائج الشركات المجمّعة حسب التقييم بالمعادلة
			- رصيد ربح/خسارة على عناصر عادية أخرى
(2 614)	(22 761)	25	- الأداء على الأرباح
(106 559)	(163 907)		نتيجة الأنشطة العادية
(500)	-		- رصيد ربح/خسارة على عناصر خارقة للعادة(*)
(107 059)	(163 907)		النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية
			- حصّة الأقلية
(107 059)	(163 907)		النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية (حصّة المجمّع)

* وقعت معالجة بيانات السنة المحاسبية 2021 لغاية المقارنة

التدفقات النقدية

الفترة المحاسبية من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022

(الوحدة: 1.000 دينار تونسي)

من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2021	من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022	إيضاح
		أنشطة الإستغلال
138 710	110 477	إيرادات الإستغلال البنكي المقبوضة
(82 795)	(86 445)	تكاليف الإستغلال البنكي المدفوعة
342 000	76 505	ودائع/سحوبات الحرفاء
50 920	(203 098)	قروض مسندة/سداد القروض الممنوحة للحرفاء
(218)	(267)	إقتناء/ تفويت في سندات التوظيف
(34 395)	(46 620)	مبالغ مسددة للأعوان و دائنون آخرون
(21 113)	(11 389)	تدفقات أخرى ناتجة عن عمليات إستغلال
(210)	(424)	الضريبة المدفوعة على الأرباح
392 899	(161 261)	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من الإستغلال
		أنشطة الإستثمار
6 873	27 058	- مقايض متأتية من سندات المساهمة
(79 291)	(139 519)	- إقتناء/ تفويت في سندات المساهمة
(409)	(1 546)	- إقتناء/ تفويت في أصول ثابتة
(72 827)	(114 007)	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستثمار
		أنشطة التمويل
130 000	240 000	- الترفيع في راس المال
(99 728)	(99 595)	- إصدار إقتراضات / سداد إقتراضات
-	-	- توزيع مزابيح
30 272	140 405	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
350 344	366 987	- التغيير الصافي في السيولة وما يعادلها خلال السنة المحاسبية
16 643	(134 863)	- السيولة وما يعادلها في بداية السنة المحاسبية
366 987	232 124	السيولة وما يعادلها في نهاية السنة المحاسبية

إيضاحات حول القوائم المالية المجمعة المختومة
في 31 ديسمبر 2022

1. مراجع إعداد القوائم المالية المجمعة وتقديمها

يتم إعداد القوائم المالية المجمعة لبنك قطر الوطني تونس طبقاً للمبادئ المحاسبية المتعارف عليها في تونس وخاصة المنصوص عليها في:

- المعيار المحاسبي عدد 1 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996
- المعايير المحاسبية للمؤسسات البنكية (عدد 21 إلى عدد 25)
- المعايير المحاسبية المتعلقة بالقوائم المالية المجمعة (عدد 35 إلى 37)
- المعيار المحاسبي عدد 38 المتعلق بتجميع المؤسسات
- قواعد البنك المركزي التونسي المنصوص عليها في منشوره عدد 24 لسنة 1991 المؤرخ في 17 ديسمبر 1991 والمنقح بالمشورين عدد 4 لسنة 1999 وعدد 12 لسنة 2001.

2. تاريخ الختم

يتم إعداد القوائم المالية المجمعة بالاعتماد على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 للشركات المنتمية إلى مجال التجميع.

3. طرق القيس

يقع إعداد القوائم المالية المجمعة لبنك قطر الوطني تونس بإتباع طريقة قيس عناصر الأصول حسب التكلفة التاريخية.

4. مجال وطرق التجميع

يتكوّن مجال القوائم المالية المجمعة من:

- الشركة الأم: بنك قطر الوطني - تونس
- المؤسسات الفرعية: وهي المؤسسات التي يمارس عليها البنك قطر الوطني - تونس رقابة حصرية

يمكن تقديم طرق التجميع المستعملة كما يلي:

➤ التجميع التام

تتطلب هذه الطريقة تعويض كلفة اقتناء سندات المساهمة التي يملكها البنك في الشركات الفرعية بجملة عناصر الأصول والخصوم لهذه الشركات مع إبراز حقوق الأقلية في الأموال الذاتية وفي النتيجة. وتطبق هذه الطريقة على الشركات الفرعية لبنك قطر الوطني تونس المنتمية للقطاع المالي.

يحوصل الجدول التالي مجال وطرق التجميع التي وقع استعمالها لإعداد القوائم المالية المجمعة لمجمع بنك قطر الوطني تونس.

الشركة	القطاع	نسبة المراقبة	الصفة	طريقة التجميع	الحصة
بنك قطر الوطني - تونس	المالي	100%	الشركة الأم	تجميع تام	100%
الشركة التونسية القطرية للإستخلاص (TQR)	المالي	100%	مؤسسة فرعية	تجميع تام	99,98%
شركة المالية التونسية القطرية - سيكاف (TQF)	المالي	100%	مؤسسة فرعية	تجميع تام	99,98%

5. القواعد المحاسبية المعمول بها

1.5 - القروض والمداخيل المتعلقة بها

يتم اعتبار التزامات التمويل ضمن التعهدات خارج الموازنة عند التعاقد ويتم تسجيلها في الموازنة عند صرف الأموال المتعلقة بها.

ويقع الإقرار بعمولة التصرف ضمن النتيجة عند أول استعمال للقرض.

يتم الإقرار بمداخيل القروض بعنوان فوائد وعمولات على التعهدات التي تحتسب مسبقا عند حلول الأجل ضمن حسابات التسوية.

ويقع إدراجها ضمن النتيجة عند الاستخلاص وحسب مبدأ الاستحقاق الزمني عند كل إقفال محاسبي.

باستثناء الفوائد المتعلقة بأصول غير مصنفة، تدرج الفوائد المستحقة وغير المستخلصة والمتعلقة بالقروض المصنفة في باب "أصول استرجاعها غير مضمون" (قسم ب 2) أو في باب "أصول شبه ميؤوس من تحصيلها" (قسم ب 3) أو في باب "أصول منعقدة" (قسم ب 4) ضمن بند " الفوائد المعقدة " طبقا لمنشور البنك المركزي التونسي رقم 24 لسنة 1991 وتطرح بالتالي من بنود الأصول المتعلقة بها.

ويتم الإقرار بهذه الفوائد ضمن الإيرادات عند تحصيلها الفعلي

6. 2 -محفظه السندات والإيرادات المتعلقة بها

تشتمل محفظة السندات على سندات المساهمة وسندات التوظيف.

➤ سندات التوظيف

تفيد ضمن سندات التوظيف السندات التي ينوي البنك بيعها في آجال قصيرة المدى. وتبرز هذه الفئة ضمن بند محفظة السندات التجارية.

➤ سندات المساهمة

تشتمل سندات المساهمة التي تبرز ضمن بند محفظة الاستثمار على:

– المساهمات التي يقع امتلاكها بنيتة المحافظة عليها على المدى الطويل والمتوسط والتي تعتبر مفيدة لنشاط البنك،

– المساهمات التي أبرمت بشأنها عقود تفويت ولم تتم عملية بيعها.

يقع إبراز التزامات المساهمة المكتتبه وغير المحررة ضمن التعهدات خارج الموازنة بقيمة لإصدار.

تسجل سندات المساهمة عند اقتنائها حسب ثمن التكلفة دون اعتبار مصاريف الاقتناء ويتم إقرار التفويت في سندات المساهمة عند نقله الملكية أي في تاريخ تسجيل عملية البيع ببورصة الأوراق المالية بتونس.

يقع تسجيل عقود سندات المساهمات التي وقع التفويت فيها بالقسط (مقابل كمبيالات عادية) ببورصة الأوراق المالية بتونس عند التحصيل الفعلي للكمبيالات.

ويتم إقرار زائد قيمة التفويت المستحق في الفترة السابقة مرة واحدة ضمن نتائج السنة المالية التي وقع خلالها تحصيل الكمبيالات.

ويتم الإقرار بحصص الأرباح ضمن الإيرادات عند المصادقة الرسمية على قرار توزيعها.

3.5- تسجيل الموارد وتكاليفها المتعلقة به

يتم تقييد تعهدات التمويل المقبولة ضمن التعهدات خارج الموازنة عند التعاقد ويتم تسجيلها في الموازنة عند السحب. تسجل الفوائد ومنح الصرف على القروض ضمن التكاليف حسب مبدأ الاستحقاق الزمني.

4.5- إحتياطي المخاطر على القروض ومحفظه السندات

➤ مخصص المخاطر على القروض

➤ يتم تقييم مخصصات المخاطر على القروض طبقا لمعايير تقسيم وتغطية المخاطر ومتابعة الالتزامات المنصوص عليها ضمن منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 كما وقع تنقيحه بمنشور البنك المركزي التونسي عدد 4 لسنة 1999 الذي حدد أقسام المخاطر كما يلي:

أ- الأصول الجارية

ب 1- أصول تستحق المتابعة

ب 2- أصول استرجاعها غير مضمون

ب 3- أصول شبه ميؤوس من تحصيلها

ب 4- أصول منعدمة

ويقع تحديد نسب مخصصات إحتياطي المخاطر على القروض بتطبيق النسب الدنيا لكل قسم على المخاطر الغير مغطاة، أي مبلغ الالتزامات بعد طرح قيمة الضمانات المتعلقة بها. وتتمثل النسب الدنيا لكل قسم كما يلي: 20 % بالنسبة للقسم ب 2، 50 % بالنسبة للقسم ب 3 و 100 % للقسم ب 4.

➤ أوجب الملحق 3 من المنشور عدد 91-24 المنقح بالمشور عدد 20-2012 على البنك تكوين مدخرات إضافية ذات صيغة عامة تسمى "مدخرات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على الأصول العادية والأصول التي تستوجب المتابعة. ويتم احتسابها حسب مقتضيات هذا الملحق.

كما وقع تنقيح منهجية تحديد المدخرات الجماعية بالمشور عدد 02-2023 و نتج عن هذا التغيير مدخرات جماعية اضافية ب 4,3 مليون دينار.

➤ طبقا لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 21 لسنة 2013 المعدل للمنشور عدد 24-91 لسنة 1991، المتعلق بتوزيع وتغطية المخاطر ومتابعة التعهدات، يجب على البنوك تكوين مدخرات إضافية على التعهدات ذات أقدمية أكبر أو تساوي 3 سنوات مصنفة 4. وقد تم تحديد طريقة احتسابها بالمنشور المذكور أعلاه..

- 40 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 من 3 إلى 5 سنوات،
- 70 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 ب 6 و 7 سنوات،
- 100 % بالنسبة للتعهدات التي لها أقدمية بالصنف 4 تفوق أو تساوي 8 سنوات.

➤ احتياطي المخاطر على محفظة السندات

ويتم تقييم سندات المساهمة بالاعتماد على القيمة الاستعمالية وذلك بالرجوع خاصة إلى سعر البورصة بالنسبة للسندات المدرجة بالسوق المالية وإلى القيمة المحاسبية الصافية والمعدلة (التي تأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيطة لممتلكات الشركة المصدرة) في أحدث تاريخ (عادة تاريخ إقفال السنة المحاسبية السابقة) بالنسبة للسندات الأخرى.

ويقع تغطية ناقص القيمة المحتملة والدائمة بمخصصات المخاطر.

5.5 - العمليات بالعملة الأجنبية

تشمل العمليات المنجزة من قبل البنك والمدونة بالعملة الأجنبية أساسا المعاملات المتعلقة بالإقتراضات الخارجية و بالنشاط الدولي:

➤ الإقتراضات الخارجية:

يقع إبراز الإقتراضات الخارجية ضمن القوائم المالية بالدينار التونسي حسب سعر الصرف التاريخي يقع إدراج فارق الصرف عند تسديد إقتراضات البنك على حساب "الشركة التونسية لإعادة التأمين".

➤ النشاط الدولي:

تخضع حسابات الموازنة والحسابات خارج الموازنة المدونة بالعملة الأجنبية إلى عملية إعادة تقييم وذلك بسعر الصرف المعمول به عند تاريخ ختم السنة المحاسبية.

أما سعر الصرف المعتمد في عناصر الأصول والخصوم النقدية وفي تعهدات الصرف بالحاضر ولأجل مضاربي هو معدل سعر الشراء أو البيع بالحاضر أو للأجل.

ويتم تقييم تعهدات الصرف لأجل بسعر الصرف للأجل المتبقي.

ويمثل الفرق المسجل بين "حسابات وضعية الصرف بعد إعادة تقييمها" من جهة و "حسابات مقابل قيمة وضعية الصرف" من جهة أخرى نتيجة الصرف.

6.5- الأصول الثابتة المقدمة للإيجار المالي

تسجل الأصول الثابتة المقدمة للإيجار المالي حسب تكلفة إقتنائها بدون إعتبار الأداء على القيمة المضافة في بند "مستحقات على الحرفاء" مثل القروض العادية الممنوحة للحرفاء.

ينقسم الإيجار بين أصل و فوائد و يقع احتساب الأصل المستخلص على مستحقات الأصول يقيد قسط الفوائد ضمن المداخل عند تحصيله الفعلي.

7.5- الأصول الثابتة

تفيد الأصول الثابتة المادية حسب تكلفة الإقتناء. ويقع إستهلاكها حسب طريقة الأقساط. وتعتمد نسب الاستهلاك التالية:

2,5%	- بنايات
15%	- أثاث ومعدات المكاتب
20%	- معدات وتجهيزات إعلامية
20%	- معدات النقل
15%	- تهيئة وتركيب
33%	- برمجيات إعلامية

7. القواعد الخاصة بالتجميع

1.6-الأرصدة والمعاملات داخل المجمع

يقع حذف كامل الأرصدة والمعاملات داخل المجمع وكذلك الأرباح الكاملة والناجحة عنها والتي تخص شركات فرعية.

2.6-معالجة الأداء

يتم إعداد القوائم المالية المجمعّة بإعتماد طريقة الأداء المؤجل. ويقع حسب هذه الطريقة الأخذ بعين الإعتبار الانعكاسات الجبائية المقبلة، الأكيدة أو المحتملة، الدائنة أو المدينة، للأحداث والعمليات الماضية أو الجارية.

ويتمّ إحتساب الأداء الدائن المؤجل بالنسبة لكلّ الفوارق الزمنية التي يمكن طرحها إذا أمكن اعتبار أنّه من المحتمل تحقيق ربح خاضع للأداء يمكن أن تطرح منه هذه الفوارق الزمنية. كما وقع تطبيق هذه المعالجة على الخسائر المرحلة والتي لم يقع ادراجها. هذا و قد تم احتساب الأداء الدائن المؤجل على الخسائر باعتبار الأرباح المتوقعة حسب خطة العمل على مدة أقصاها 5 سنوات.

أما الأداء المدين المؤجل فيقع احتسابه بالنسبة لكلّ الفوارق الزمنية المطروحة حاليًا والخاضعة للأداء في المستقبل.

7. أهمّ المعالجات التي تمّ إجراؤها في إطار إعداد القوائم المالية المجمعّة

سجلت سنة 2021 تعديلات على مستوى بعض البنود وتتفصل كما يلي:

البيانات	31/12/2021	التعديلات	31/12/2021 معدل
رصيد ربح/خسارة على عناصر خارقة للعادة	(269)	(231.3)	(500)
مخصصات احتياطي المخاطر ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم	(69 530)	231	(69 299)

1.7-مجانسة الطرق المحاسبية

لقد تمّ القيام بالتعديلات المطلوبة على القوائم المالية للشركات المنتمية إلى مجال التجميع لغاية تطبيق الطرق المحاسبية المعتمدة من قبل المجمع قبل إستعمالها لإعداد القوائم المالية المجمعّة، وقد تمثّلت هذه التعديلات في:

- طرق احتساب الالتزامات

– طرق الأخذ بعين الاعتبار وتسجيل الأداء

2.7 حذف الأرصدة والعمليات داخل المجمع

وقع حذف الأرصدة والعمليات داخل المجمع بغاية إلغاء تأثيرها على القوائم المالية المجمعة، و قد شمل الحذف أساسا:

- الحسابات الجارية بين شركات المجمع؛
- حسابات لأجل قامت بفتحها الشركتين " التونسية القطرية للمالية – سيكاف (TQF) والتونسية القطرية للإستخلاص" (TQR) لدى بنك قطر الوطني تونس؛
- الفوائد بين شركات المجمع؛
- التفويت في مستحقات من طرف بنك قطر الوطني تونس لفائدة الشركة التونسية القطرية للإستخلاص (TQR)؛

9 - إيضاحات

إيضاح 1: الخزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيذا بمقدار 57 716 أ.د.ت مقابل 52 775 أ.د.ت في 2021/12/31 مفصلا كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الخزينة	6 224	5 068
الخزينة (IBS)	3 924	1 550
أرصدة لدى البنك المركزي التونسي	9 096	22 154
توظيفات في البنك المركزي التونسي	38 463	24 000
مستحقات أخرى على توظيفات	9	3
الجملة	57 716	52 775

إيضاح 2: مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيذا بمقدار 270 481 أ.د.ت مقابل 330 683 أ.د.ت في 2021/12/31 تفصيلها كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
بنوك أجنبية	7 460	13 413
توظيفات بنوك أجنبية	108 263	83 416
شركات مالية	11 125	10 000
توظيفات في السوق النقدية	142 500	223 000
مستحقات أخرى	1 133	854
الجملة	270 481	330 683

وتتوزع المستحقات على المؤسسات البنكية والمالية حسب نوعية العملاء كما يلي:

شركات ذات صلة	شركات مرتبطة	شركات أخرى	المجموع
-	-	7 460	7 460
-	-	11 125	11 125
-	-	108 263	108 263
-	-	142 500	142 500
-	-	1 133	1 133
-	-	270 481	270 481

إيضاح 3 : مستحقات على الحرفاء

إيضاح 3.1: بلغت جملة المستحقات الصافية على الحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 903 935 أ.د.ت مقابل 828 496 أ.د.ت في 2021/12/31 موزعة كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	
القروض		
509 218	665 612	- قروض طويلة ومتوسطة الأجل
605 542	601 033	- قروض قصيرة الأجل
94 633	92 031	- قروض للأفراد
22 570	21 332	- قروض الإيجار المالي
1 231 963	1 380 008	المجموع الخام
(3 307)	(3 773)	- فوائد و عمولات مستخلصة مسبقا
(171 138)	(185 135)	- فوائد معلقة
(229 022)	(287 166)	- احتياطي المخاطر
828 496	903 934	المجموع الخام

إيضاح 2.3 : توزيع التعهدات حسب المخاطر

تتوزع تعهدات البنك في 2022/12/31 (بما في ذلك التعهدات خارج الموازنة) حسب ترتيب المخاطر كما يلي:

التعهدات	السنة	الأصول الجارية	ب 1 أصول تستوجب المتابعة	ب 2 أصول استرجاعها غير مضمون	ب 3 أصول شبه ميؤوس من تحصيلها	ب 4 أصول منعدمة	المجموع
التعهدات	2022	629 214	99 402	19 586	40 683	723 486	1 512 371
	2021	376 944	164 206	51 863	28 967	729 575	1 351 555
فوائد معلقة	2022	(141)	(336)	(2 250)	(4 278)	(178 130)	(185 135)
	2021	(101)	(152)	(4 189)	(3 219)	(163 477)	(171 138)
الفوائد مستخلصة مسبقا	2022			(3 773)			(3 773)
	2021			(3 307)			(3 307)
احتياطي المخاطر	2022	(23 139)			(273 626)		(296 765)
	2021	(18 818)			(215 561)		(234 379)

وقع احتساب المخصصات بإعتبار ضمان صادر عن البنك الأم بمبلغ 49 130 ألف دينار تونسي. وتمت بلورة هذا الضمان من خلال SWIFT بتاريخ 30 ماي 2019 وتجدر الإشارة إلى أن هذا الضمان تمتد فاعليته إلى غاية 30 جوان 2023. لولا هذا الضمان لكان على البنك تكوين مخصصات قيمتها 15 347 ألف دينار تونسي.

إثر مصادقة مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 23/11/2022 قام البنك بعملية شطب لديون مقدرة بمبلغ 70 952 أ.د.ت. وتتكون المحفظة موضوع الشطب أساسا من الديون المصنفة صنف 4 (وهي الديون المتعثرة لأكثر من سنة) وصنف 5 (وهي ديون في طور النزاعات) وهي أيضا محفظة مغطاة بالمخصصات وقدرها 51 451 أ.د.ت وبالفوائد المؤجلة وقدرها 19 501 أ.د.ت.

وتهدف عملية الشطب في محفظة الديون سالف الذكر، لتحسين نسبة الديون المتعثرة.

إيضاح 4: محفظة السندات التجارية

بلغ رصيد محفظة السندات التجارية 2022/12/31 ما قدره 5 074 ألف دينار تونسي مقابل 4 751 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	5 386	5 091
احتياطي المخاطر / سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	(312)	(340)
الرصيد الصافي	5 074	4 751

إيضاح 5: محفظة الاستثمار

بلغ رصيد محفظة الاستثمار في 2022/12/31 ما قدره 333 991 ألف دينار تونسي مقابل 196 467 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
سندات المساهمة	1 446	1 446
رقاع الخزينة وسندات توظيف	332 633	193 114
مستحقات أخرى / رقاع الخزينة و سندات توظيف	1 183	3 179
احتياطي المخاطر /سندات المساهمة	(1 272)	(1 272)
الرصيد الصافي	333 991	196 467

إيضاح 6: الأصول الثابتة

بلغت جملة الأصول الثابتة الصافية في 2022/12/31 ما قدره 20 222 ألف دينار تونسي مقابل 20 353 ألف دينار تونسي في 2021/12/31. وتتخلص العمليات المسجلة خلال السنة على حساب الأصول الثابتة كما يلي:

البيانات	القيمة الخامة	الإهلاكات	القيمة الصافية
الرصيد الخام في اول الفترة (2021-12-31)	54 590	(34 236)	20 354
اقتناءات السنة	3 400		3 400
تعديلات	(3 198)	2 276	(922)
الاستهلاكات		(2 611)	(2 611)
تقويّات السنة	(52)	52	-
الرصيد في آخر الفترة (2021-12-31)	54 740	34 519	20 221

إيضاح 7: أصول أخرى

بلغ بند الأصول الأخرى في 2022/12/31 ما قيمته 93 981 ألف دينار تونسي مقابل 109 472 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
دائنون مختلفون	1 622	1 911
قروض للموظفين	44 938	38 622
حسابات تسوية مرتبطة بالمقاصة	5 769	4 425
أداء دائن مؤجل	39 280	61 495
مستحقات محمّلة على الدولة	2 372	3 019
الجملة	93 981	109 472

يقع احتساب الأداء الدائن المؤجل باعتبار الأرباح المتوقعة حسب خطة العمل على مدى أقصاه 5 سنوات.

إيضاح 8: ودائع ارسدة البنك المركزي:

بلغ بند الأصول الأخرى في 2022/12/31 ما قيمته 67 002 ألف دينار تونسي ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
البنك المركزي	67 002	-
الجملة	67 002	-

إيضاح 9: ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيذا بمقدار 45 452 ألف دينار تونسي مقابل 60 032 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
افتراضات من السوق النقدية	13 865	-
البنوك الأجنبية	2 940	5 613
المؤسسات المالية	27 459	53 820
ديون مرتبطة	1 189	598
الجملة	45 452	60 032

وتتوزع ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية حسب نوعية العملاء كما يلي:

البيانات	شركات ذات صلة	شركات مرتبطة	شركات أخرى	المجموع
افتراضات من السوق النقدية		13 865	13 865	
البنوك الأجنبية		2 940	2 940	
المؤسسات المالية		27 459	27 459	
ديون مرتبطة		1 189	1 189	
الجملة		45 452	45 452	

إيضاح 10: ودائع وأموال الحرفاء

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيذا بمقدار 1 196 450 ألف دينار تونسي مقابل 1 091 920 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
ودائع تحت الطلب	346 361	305 540
ودائع لأجل	541 640	502 196
حسابات ادخار	116 122	107 279
شهادات إيداع	160 000	153 000
ديون مرتبطة بالودائع	3 790	0
مستحقات أخرى للحرفاء	28 537	23 906
الجملة	1 196 450	1 091 920

إيضاح 11 : اقتراضات و موارد خصوصية

بلغ رصيد هذا البند 136 227 ألف دينار تونسي في 31/12/2022 مقابل 236 946 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
اقتراضات من BERD	30 171	60 343
اقتراضات من QNB Doha	103 230	172 050
الخط الإيطالي	2 429	3 033
ديون مرتبطة بالإقتراضات	397	1 520
الجملة	136 227	236 946

وتتلخص العمليات المسجلة خلال السنة على مستوى اقتراضات وموارد خاصة كما يلي:

البيانات	الخط الإيطالي	اقتراضات من QNB	اقتراضات من BERD
الرصيد الخام في أول الفترة	3 033	172 050	60 343
اقتراضات السنة	-	-	-
تسديد اقتراضات السنة	(604)	(68 820)	(30 172)
الرصيد الخام في آخر الفترة	2 429	103 230	30 171

إيضاح 12: خصوم أخرى

يمثل هذا البند رصيذا في 2022/12/31 بمقدار 62 212 ألف دينار تونسي مقابل 52 135 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
أعباء اجتماعية وجبائية	7 860	6 571
حسابات للتسوية	11 743	11 737
مدينون مختلفون	10 583	7 284
مدينون مختلفون / حسابات تسوية مرتبطة بالمقاصة	8 817	5 712
مدينون مختلفون Tunis RE	1 052	4 083
إحتياطي على مخاطر أخرى	22 157	16 748
الجملة	62 212	52 135

إيضاح 13: الأموال الذاتية

يبلغ رأس مال المجمع 394 000 ألف دينار تونسي في 31 ديسمبر 2022، وهو مطابق لرأس مال الشركة الأم "بنك قطر الوطني تونس" وينقسم إلى 39 372 308 سهم عادي و 27 692 سهم ذا أولوية في الربح بقيمة اسمية تساوي 10 دينار للسهم الواحد.

وتبلغ الأموال الذاتية للمجمع، ما قدره 178 057 ألف دينار تونسي في 2022/12/31 مقابل 101 964 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

ويمكن تقديم اشتراك المؤسسات المنتمية إلى مجال التجميع في الأموال الذاتية للمجمع كما يلي:

الأموال الذاتية 2021-12	الأموال الذاتية 2022-12	الأموال الذاتية
154 000	394 000	- رأس مال
84 857	-22 751	- إحتياطات
-107 608	-164 768	- النتيجة
131 249	206 481	الجملة
التونسية القطرية للإستخلاص		
-29 432	-28 883	- إحتياطات
549	861	- النتيجة
-28 883	-28 022	الجملة
التونسية القطرية المالية		
-402	-402	- إحتياطات
0	0	- النتيجة
-402	-402	الجملة
المجمع		
154 000	394 000	- رأس مال
55 023	-52 036	- إحتياطات
-107 059	-163 907	- النتيجة
101 964	178 057	الجملة

إيضاح 14: تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء

بلغت تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 9 147 ألف دينار تونسي وتتعلق بالمبالغ غير المستعملة بعنوان القروض الطويلة ومتوسطة المدى مقابل 5 536 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

إيضاح 15: ضمانات مقبولة من الحرفاء

يمثل هذا البند الضمانات العينية والمالية المدققة على القروض المصنفة وبلغت الضمانات المقبولة من الحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 582 351 ألف دينار تونسي مقابل 589 652 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

إيضاح 16: ضمانات مقبولة من البنوك ومن الشركة التونسية للضمان

يمثل هذا البند الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم والضمانات المقبولة من الشركة التونسية للضمان وقد بلغ في 2022/12/31 ما قدره 64 076 ألف دينار تونسي مقابل 114 300 ألف دينار تونسي في 31/12/2021.

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الشركة التونسية للضمان و شركات تأمين	20 448	24 400
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لفائدة " BERD	28 120	55 818
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لتغطية المخاطر	15 508	34 082
الجملة	64 076	114 300

إيضاح 17: فوائد دائنة ومداخيل مماثلة

بلغ هذا البند في 2022/12/31 ما قدره 78 733 ألف دينار تونسي مقابل 73 888 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
فوائد التوظيف	17 141	9 935
فوائد على القروض الممنوحة للحرفاء	35 150	30 715
فوائد على القروض قصيرة الأجل وقروض التمويل المسبق	13 768	15 460
فوائد عمليات الإسقاط	3 687	1 856
فوائد حسابات جارية	5 631	11 630
عمولات على قروض مستنديه	1 165	1 297
عمولات على كفالات و ضمانات	1 065	1 558
عمولات التعهدات	18	44
فوائد قروض الإيجار المالي	1 108	1 393
الجملة	78 733	73 888

إيضاح 18: عمولات قارة دائنة

بلغ الرصيد المتعلق بعمولات دائنة في 2022/12/31 ما قدره 9 011 ألف دينار تونسي مقابل 8 161 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
1 629	1 046	عمولات على حسابات جارية
3 359	3 289	عمولات على شيكات تحويلات كمبيالات ومولات اخرى
2 141	3 292	عمولات التصرف على القروض الطويلة ومتوسطة الأجل
892	1 148	عمولات على نقديات
87	173	عمولات على عمليات مالية
53	63	عمولات على التعهدات بالإمضاء
8 161	9 011	الجملة

إيضاح 19 : أرباح محفظة السندات التجارية و العمليات المالية

بلغ الرصيد المتعلق بأرباح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية في 2022/12/31 ما قدره 11 048 ألف دينار تونسي مقابل 7 627 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويوزع كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
171	327	أرباح صافية متعلقة بمحفظة السندات التجارية
218	270	حصص أرباح موزعة
(47)	28	مخصصات السنة / سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية
	72	ارباح على تفويطات سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية
	(43)	خسارة على تفويطات سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية
7 456	10 721	أرباح صافية من عمليات مالية
7 456	10 721	أرباح صافية على عمليات الصرف
7 627	11 048	الجملة

إيضاح 20 : مداخيل محفظة الإستثمار

بلغت مداخيل محفظة الإستثمار في 2022/12/31 ما قدره 27 762 ألف دينار تونسي مقابل 12 246 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 وهي تتمثل في حصص أرباح موزعة تتعلق بسندات الإستثمار

إيضاح 21: فوائد مدينة وأعباء مماثلة

بلغت جملة الفوائد المدينة والأعباء المماثلة في 2022/12/31 ما قدره 85 876 ألف دينار تونسي مقابل 72 349 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 وتتوزع كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
(2 870)	(5 030)	فوائد على اقتراضات من السوق النقدية
(19 162)	(12 734)	عمولة على تغطية مخاطر الصرف
(5 914)	(5 457)	فوائد على اقتراضات أجنبية
(44 403)	(62 655)	فوائد على إيداعات الحرفاء
(72 349)	(85 876)	الجملة

إيضاح 22: مخصصات على خسائر محفظة القروض والتعهدات خارج الميزانية والتزامات أخرى

بلغ رصيد هذا البند في 2022/12/31 ما قدره 112 847 ألف دينار تونسي مقابل 69 299 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

البيانات	31/12/2021	31/12/2022
مخصصات السنة على القروض	(42 933)	(48 881)
استرجاع مخصصات السنة على القروض	13 656	11 690
مدخرات عامة على القروض	(522)	(4 320)
خسائر على القروض	(3 543)	(444)
استرجاع مخصصات على خسائر القروض	578	230
مخصصات صافية بعنوان مدخرات اضافية	(35 230)	(72 525)
مخصصات احتياطية للمخاطر والمصرفيات	(703)	(250)
استخلاصات على محفظة قروض مشطوبة(*)	231	1 462
مخصصات على أصول أخرى	(946)	161
استرجاع مخصصات احتياطية للمخاطر والمصرفيات	113	30
الجملة	(69 299)	(112 847)

*وقعت معالجة بيانات السنة المحاسبية 2021 لغاية المقارنة

إيضاح 23: مصاريف الأعوان

سجل هذا البند في 2022/12/31 مصاريف بمبلغ 40 973 ألف دينار تونسي مقابل 36 935 ألف دينار تونسي في 2021/12/31

إيضاح 24: تكاليف الاستغلال العامة

سجل هذا البند في 2022/12/31 تكاليف بمبلغ 23 205 ألف دينار تونسي مقابل 20 709 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 .

إيضاح 25: الأداء على الشركات

يخضع المجمع للأداء على الشركات بنسبة (35%) وهي نسبة الأداء المعتمدة من طرف البنك وقد بلغ الأداء على الشركات بعنوان السنة المحاسبية في 2022/12/31، ما قدره (22 761) ألف دينار تونسي باعتبار الأداء المؤجل مقابل ناتج جبائي يقدر بـ (2 383) ألف دينار تونسي في 2021/12/31 مفصلاً كما يلي:

البيانات	2021/12/31	2022/12/31
الأداء المتداول	(493)	(546)
الأداء المؤجل	(2 121)	(22 215)
الجملة	(2 614)	(22 761)

يقع احتساب الأداء الدائن المؤجل على الخسائر باعتبار الأرباح المتوقعة حسب خطة العمل على مدة أقصاها 5 سنوات.

إيضاح 26 : السيولة و ما يعادل السيولة

تبلغ السيولة و ما يعادل السيولة 2022/12/31 ما قدره 232 124 ألف دينار تونسي مقابل 366 987 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 وتحتوي على العناصر التالية:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الخزينة	10 148	6 618
البنك المركزي التونسي	9 096	22 157
بنوك أجنبية	7 460	13 409
توظيفات في سوق النقدية	142 500	223 000
توظيفات في البنك المركزي التونسي	38 463	24 000
توظيفات بنوك الأجنبية	108 263	83 416
افتراضات من السوق النقدية	(13 865)	-
البنك المركزي التونسي	(67 000)	-
البنوك الأجنبية	(2 940)	(5 613)
الجملة	232 124	366 987

إيضاح 27 : الأحداث ما بعد ختم القوائم المالية :

تم اعتماد هذه القوائم المالية من قبل مجلس إدارة البنك المنعقد في 21 مارس 2023، بالتالي فإنها لم تأخذ بعين الاعتبار الأحداث القائمة بعد هذا التاريخ.

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة المختومة في 31 ديسمبر 2022

حضرات السيدات والسادة المساهمين في
بنك قطر الوطني تونس

أ. تقرير حول تدقيق القوائم المالية

الرأي

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا الجمعية العمومية، قمنا بتدقيق البيانات المالية المجمعة، المرافقة لهذا التقرير، لمجموعة بنك قطر الوطني تونس، والتي تشمل بيان المركز المالي المجموع وجدول التعهدات خارج الموازنة المجموع كما في 31 ديسمبر 2022، وقائمة النتائج المجمعة وبيان التدفقات النقدية المجموع للسنة المالية المنتهية بذلك التاريخ والإيضاحات المرفقة، بما في ذلك ملخص للسياسات المحاسبية المهمة.

تبرز هذه البيانات المالية مجموع أموال ذاتية بقيمة 178.057 ألف دينار تونسي باعتبار خسارة السنة التي بلغت 163.907 ألف دينار تونسي.

وفي رأينا، فإن البيانات المالية المجمعة المرفقة تظهر بصورة عادلة، من جميع النواحي الجوهرية، المركز المالي وجدول التعهدات خارج الموازنة لمجمع بنك قطر الوطني تونس كما في 31 ديسمبر 2022، وأدائه المالي وتدفقاته النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس.

أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية. ويرد لاحقاً في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية المجمعة" بياناً لمسؤولياتنا وفقاً لهاته المعايير.

نحن مستقلون عن البنك والشركات التابعة وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتنا للقوائم المالية المجمعة. وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه المتطلبات والقواعد.

نعتقد أن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفير أساس لرأينا.

فقرة ملاحظة:

- نود لفت الانتباه إلى الإيضاح عدد 2.3 « توزيع التعهدات حسب المخاطر » الذي يشير إلى أن البنك تحصل على ضمان صادر من البنك الأم في 30 ماي 2019 ينتهي في 30 جوان 2023 و يغطي مخاطر مجموعة من الحرفاء بمبلغ جملي قدره 49.130 ألف دينار تونسي. وتجدر الإشارة أنه لولا هذا الضمان لكان على البنك تكوين مخصصات إضافية بقيمة 15.347 ألف دينار تونسي (وذلك دون اعتبار مدى تأثير عدم تمرير هذه المخصصات على المدخرات الجماعية).

لا يحتوي رأينا حول القوائم المالية تحفظات بخصوص هاته الملاحظات.

تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

ان تقرير التصرف هو من مسؤولية مجلس الإدارة.

إن رأينا حول البيانات المالية المجمعة لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا نبدي أي تأكيد عليه بأي شكل من الأشكال.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تقتصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات المجمع المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع الي البيانات الواردة بالقوائم المالية المجمعة. وفي هذا الصدد، تتمثل أشغالنا في قراءة تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين البيانات المالية المجمعة أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهرية بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا استناداً على العمل الذي قمنا به على أن هناك أخطاء جوهرية، فإننا ملزمون ببيان هذه الحقائق في تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والابلاغ عنه في هذا الصدد.

مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول البيانات المالية المجمعة

إن مجلس الإدارة مسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية المجمعة بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس وعن الرقابة الداخلية التي ترى الإدارة أنها ضرورية لتمكينها من إعداد بيانات مالية مجمعة خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد البيانات المالية المجمعة، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقدير قدرة المجمع على البقاء كمنشأة مستمرة وعن الإفصاح، بمقتضى الحال، عن الأمور المتعلقة بالاستمرارية واستخدام البقاء كأساس محاسبي إلا إذا كانت الإدارة تنوي تصفية المجمع أو إيقاف عملياته، أو ليس لديها بديل واقعي سوى القيام بذلك.

يقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للمجموعة.

مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية المجمعة

تتلخص اهدافنا في الحصول على تأكيد معقول عما إذا كانت البيانات المالية المجمعة ككل خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ وإصدار تقرير مدقق الحسابات الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول مستوى عال من التأكيد، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائماً عن خطأ

جوهرى ان وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتيال أو خطأ، وتعتبر جوهرية إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، إفراداً أو إجمالاً، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساس هذه البيانات المالية المجمعة.

كجزء من أعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني ونتبع مبدأ الشك المهني في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية المجمعة سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وتصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الاحتيال أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الاحتيال على تواطؤ أو تزوير، أو حذف متعمد أو إفادات مضللة، أو تجاوز الرقابة الداخلية.
- تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.
- استنتاج مدى ملاءمة استخدام الإدارة لمبدأ الاستمرارية المحاسبي، واستناداً إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهرى يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكاً كبيرة حول قدرة المجموعة على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خلصنا إلى وجود عدم يقين جوهرى، فإنه يتوجب علينا لفت الانتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في البيانات المالية المجمعة، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع المجموعة للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.
- تقييم العرض الشامل وهيكل ومحتوى البيانات المالية المجمعة، بما في ذلك المعلومات الواردة في الإفصاحات وتقييم ما إذا كانت البيانات المالية المجمعة تمثل المعاملات والأحداث ذات العلاقة بطريقة تحقق عرضاً عادلاً.

إننا نتواصل مع الإدارة فيما يخص، من بين أمور أخرى، نطاق التدقيق وتوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

تقرير حول الفحوصات الخصوصية

في نطاق مهمتنا القانونية لتدقيق الحسابات المجمعة قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

فعالية نظام الرقابة الداخلي

طبقاً لأحكام الفصل 3 من قانون 117-94 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 كما نصح بقانون 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، ولأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بتقييم عام لفعالية نظام الرقابة الداخلية المتعلقة بإعداد القوائم المالية المجمعة. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وإعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفعاليتها وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستناداً إلى مراجعتنا لم نعثر على نقائص جوهرية من شأنها التأثير على رأينا حول القوائم المالية المجمعة كما هو أعلاه. وقد وافينا إدارة البنك بتقرير حول النقائص التي تم رفعها.

تونس في 22 مارس 2023

مراقبي الحسابات

ORGA AUDIT

CABINET CMC

شريف بن زينة

منعم بن أحمد

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société « La Tunisienne des Assurances Takafu »l - AT-Takafulia , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022 qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja

Bilan Combiné au 31 Décembre 2022(Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	488 919	488 919	-	607 560	607 560
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			488 919	488 919		607 560	607 560
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	470 485	470 485	-	400 163	400 163
AC21 Installations techniques et machines			457 801	457 801		382 018	382 018
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			12 685	12 685		18 145	18 145
AC3 Placements	III-3	35 620 930	9 430 875	45 051 805	37 684 407	6 454 820	44 139 227
AC31 Terrains et constructions		3 176 998	282 718	3 459 716	3 655 014	292 133	3 947 147
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 176 998	282 718	3 459 716	3 655 014	292 133	3 947 147
AC33 Autres placements financiers		32 125 147	9 148 157	41 273 305	33 599 879	6 162 687	39 762 566
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		12 500 000	865 554	13 365 554	14 984 747	742 728	15 727 475
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		7 391 447	4 506 753	11 898 200	5 115 132	5 347 368	10 462 500
AC333 Autres prêts			1 744	1 744		69 917	69 917
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		12 233 700	3 766 300	16 000 000	13 500 000	-	13 500 000
AC335 Autres placements conformes aux normes shari'iques		-	7 806	7 806	-	2 674	2 674
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		318 784	-	318 784	429 514	-	429 514
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	6 380 782	-	6 380 782	4 760 441	-	4 760 441
AC51 Provision pour primes non acquises		1 721 681		1 721 681	1 421 079		1 421 079
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 164 772		1 164 772	1 313 582		1 313 582
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		3 494 329		3 494 329	2 025 780		2 025 780
AC6 Créances	III-5	16 086 268	5 028 778	21 115 046	13 559 441	7 020 545	20 579 986
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		14 678 460	-	14 678 460	13 559 441	-	13 559 441
AC611 Primes acquises et non émises		398 385		398 385	339 103		339 103
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		11 618 307		11 618 307	11 293 828		11 293 828
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 661 767		2 661 767	1 926 510		1 926 510
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful		376 757	-	376 757	-	-	-
AC63 Autres créances		1 031 052	3 821 797	4 852 849		3 499 926	3 499 926
AC631 Personnel		-	9 783	9 783	-	-	-
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		766 146	3 812 014	4 578 160		3 481 978	3 481 978
AC633 Débiteurs divers		264 906	-	264 906		17 948	17 948
AC64 Créances sur ressources spéciales			-	-		781	781
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)			1 206 981	1 206 981		3 519 838	3 519 838
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	20 356 680	17 329 336	37 686 016	12 653 803	553 038	13 206 841
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	11 953 874	17 026 304	28 980 178	4 615 818	549 216	5 165 034
AC72 Charges reportées		5 771 894	-	5 771 894	5 986 545	3 822	5 990 367
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	3 132 959	-	3 132 959	2 685 831	3 822	2 689 652
AC722 Autres charges à répartir		2 638 935	-	2 638 935	3 300 714		3 300 714
AC73 Comptes de régularisation Actif		2 630 912	303 032	2 933 944	2 051 440	-	2 051 440
AC731 Loyers acquis non échus		2 630 912	303 032	2 933 944	2 051 440		2 051 440
Total de l'actif		78 444 659	32 748 393	111 193 052	68 658 092	15 036 126	83 694 218

Bilan Combiné au 31 Décembre 2022

(Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-2 491 574		-2 491 574	-2 140 310		-2 140 310
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		-		-	602 534		602 534
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-111 385		-111 385	133 749		133 749
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-1 087 547		-1 087 547
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-2 602 959	-	-2 602 959	-2 491 573	-	-2 491 573
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		10 000 000	10 000 000
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves			7 275 731	7 275 731		104 346	104 346
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004			
CP 2 -b- Réserves légales			177 727	177 727		54 346	54 346
CP 2 -e- Autres réserves			98 000	98 000		50 000	50 000
CP5 Résultat reporté			2 294 234	2 294 234		508 908	508 908
CP6 Résultat de l'exercice			990 100	990 100		1 958 707	1 958 707
Total capitaux propres	III-10	-	30 560 070	30 560 070	-	12 571 961	12 571 961
Total actifs nets et capitaux propres		-2 602 959	30 560 070	27 957 111	-2 491 573	12 571 961	10 080 388
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges		-	203 114	203 114	-	203 114	203 114
PA22 Provisions pour impôts			91 208	91 208		91 208	91 208
PA23 Autres provisions			111 906	111 906		111 906	111 906
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	72 674 537	-	72 674 537	59 250 916	-	59 250 916
PA31 Provision pour primes non acquises		14 798 270		14 798 270	14 098 545		14 098 545
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		20 515 623		20 515 623	14 316 672		14 316 672
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		245 606		245 606	180 923		180 923
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		36 755 754		36 755 754	30 287 813		30 287 813
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		17 353		17 353	15 123		15 123
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		15 485		15 485	9 146		9 146
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		326 446		326 446	342 694		342 694
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	3 572 934	-	3 572 934	2 549 157	-	2 549 157
PA6 Autres dettes	III-13	3 931 438	853 361	4 784 799	8 337 807	1 682 532	10 020 339
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		263 519		263 519	78 055		78 055
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		1 254 159		1 254 159	1 182 415		1 182 415
PA63 Autres dettes		1 206 779	853 361	2 060 140	3 557 498	1 682 532	5 240 030
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	723
PA632 Personnel		-	297 504	297 504	-	315 846	315 846
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 206 056	303 958	1 510 014	3 556 775	534 536	4 091 311
PA634 Crédoeurs divers			251 899	251 899		832 150	832 150
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		1 206 981	-	1 206 981	3 519 839	-	3 519 839
PA7 Autres passifs	III-14	868 709	1 131 848	2 000 557	1 011 785	578 519	1 590 304
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		337 934	-	337 934	-	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		530 775	1 131 848	1 662 623	1 011 785	578 519	1 590 304
Total du passif		81 047 618	2 188 323	83 235 941	71 149 666	2 464 165	73 613 831
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		78 444 659	32 748 393	111 193 052	68 658 092	15 036 126	83 694 218

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions et / ou rétrocessions	Opération nettes 2022	Opération nettes 2021
PRF1 Primes					
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	6 102 905	-180 697	5 922 208	4 848 840
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	1 291 683	-	1 291 683	799 666
PRF22 Produits des autres placements		9 761	-	9 761	-
Sous total 1		7 404 349	-180 697	7 223 652	5 648 506
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements		-	-	-	-
PRF4 Autres produits techniques		-	-	-	-
CHF1 Charge de sinistres		-483 659	42 804	-440 855	-400 883
CHF11 Montants payés		-258 393	42 804	-215 589	-259 320
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-225 266	-	-225 266	-141 563
Sous total 3	V-3	-483 659	42 804	-440 855	-400 883
CHF2 Variation des autres provisions techniques		-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 798 980
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-6 201 181	428 159	-5 773 022	-3 793 930
CHF22 Autres provisions techniques		-6 339	-	-6 339	-5 050
Sous total 4	V-4	-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 798 980
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-668 093	-	-668 093	-549 113
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-137 111	-	-137 111	-93 410
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			45 977	45 977	41 843
Sous total 5		-805 204	45 977	-759 227	-600 680
CHF4 Charges de gestion de placements					
CHF41 Charges de gestion des placements		-242 815	-	-242 815	-424 270
CHF411 Commissions Moudharaba		-240 773	-	-240 773	-264 048
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-2 042	-	-2 042	-160 222
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-86 809	-	-86 809	-90 490
Sous total 6		-329 624	-	-329 624	-514 761
CH8 Impôt sur le résultat		-101 510	-	-101 510	-11 126
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		-523 168	336 243	-186 925	322 076
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-	-1 087 547
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		-523 168	336 243	-186 925	-765 471

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2022	Cessions et / ou rétrocessions 2022	Opération nettes 2022	Opération nettes 2021
PRG1 Primes acquises					
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	32 480 656	-4 679 807	27 800 849	26 509 991
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-699 725	300 602	-399 123	-1 054 020
PRG2 Produits de placements					
PRG21 Revenus des placements	IV-2	1 964 976		1 964 976	2 327 245
PRG22 Produits des autres placements		51 201		51 201	-
Sous total 1		33 797 108	-4 379 205	29 417 904	27 783 216
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	746
PRG3 Autres produits techniques		481 631	-	481 631	-
CHG1 Charge de sinistres					
CHG11 Montants payés		-12 185 894	545 961	-11 639 933	-10 158 015
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-8 325 206	1 468 549	-6 856 657	-7 586 568
CHG2 Variation des autres provisions techniques		16 249		16 249	102 368
Sous total 2	IV-3	-20 013 220	2 014 510	-17 998 710	-17 641 469
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-7 930 337	604 027	-7 326 310	-6 044 831
CHG31 Frais d'acquisition		-6 566 775	-	-6 566 775	-5 255 674
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		447 128	-337 934	109 194	226 033
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-1 810 690	-	-1 810 690	-1 847 780
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful		-	941 961	941 961	832 590
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-475 577	-58 402	-533 980	-1 345 069
CHG41 Charges de gestion des placements		-475 577	-58 402	-533 980	-1 344 502
CHG411 Commissions Moudharaba		-242 422	-	-242 422	-749 826
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-233 155	-58 402	-291 557	-594 676
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-567
CHG5 Autres charges techniques		-2 941 732		-2 941 732	-2 873 693
Sous total 3		-11 347 646	545 625	-10 802 021	-10 263 593
CH8 Impôt sur le résultat		-541 633		-541 633	-66 481
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		1 894 609	-1 819 070	75 540	-188 327
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)					
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		1 894 609	-1 819 070	75 540	-188 327

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2022	2021
PR1 Commission Wakala	VI-1	6 146 684	7 196 075
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	391 388	767 624
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	768 539	8 369
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		7 306 611	7 972 069
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		-	136 659
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	2 902
Sous total 1		7 306 611	8 111 630
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.		-	-
CH12 Correction de valeur sur placements		-	-
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 2	VI-4	-	-
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan		-	-
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan		-	-
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		7 306 611	8 111 630
PR5 Autres produits d'exploitation		-	17 191
CH3 Charges de personnel		-	-
CH4 Charges générales d'exploitation		-6 595 812	-6 386 892
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-	-
Résultat d'exploitation avant impôt		710 799	1 741 929
CH7 Impôt sur le résultat		-41 723	-105 277
Résultat d'exploitation après impôt		669 076	1 636 652
PR6 Gains extraordinaires		321 024	322 055
CH8 Pertes extraordinaires		-	-
Résultat extraordinaire		321 024	322 055
Résultat net de l'exercice		990 100	1 958 707
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		990 100	1 958 707

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		190 829		190 829	-	-	-
HB2 Engagements donnés		-		-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données		-		-	-	-	-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		-		-	-	-	-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-		-	-	-	-
HB24 Autres engagements donnés		-		-	-	-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		-		-	-	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		-		-	-	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		-		-	-	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-		-	-	-	-
Total des engagements Hors Bilan		190 829	-	190 829	-	-	-

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2022			Exercice 2021		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		41 855 804	0	41 855 804	33 507 990	0	33 507 990
Sommes versées pour paiement des sinistres		-13 654 358	0	-13 654 358	-11 281 624	0	-11 281 624
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	42 102	0	42 102
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	-689 598	0	-689 598
Décaissements de primes pour les cessions		-1 846 585	0	-1 846 585	-2 165 761	0	-2 165 761
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-2 769 943	0	-2 769 943	-1 967 253	0	-1 967 253
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-5 514 370	-5 514 370		-4 999 223	-4 999 223
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-27 922 663	0	-27 922 663	-24 630 421	0	-24 630 421
Encaissements liés à la cession de placements financiers		22 116 879		22 116 879	13 350 000		13 350 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-6 214 446	0	-6 214 446	-4 577 405	0	-4 577 405
Produits financiers reçus		0	1 580 386	1 580 386	0	2 177 500	2 177 500
Impôts sur les bénéfices payés		-780 418	0	-780 418	0	0	0
Autres mouvements		-3 446 213	3 446 213	0	-2 771 260	2 771 260	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 338 056	-487 771	6 850 285	-1 183 229	-50 463	-1 233 692
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	53 500	53 500	0	116 050	116 050
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	53 500	53 500	0	116 050	116 050
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions			17 000 009	17 000 009	0	0	0
Dividendes et autres distributions		0	-88 650	-88 650	0	-174 000	-174 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	16 911 359	16 911 359	0	-174 000	-174 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		7 338 056	16 477 087	23 815 144	-1 183 229	-108 413	-1 291 642
Trésorerie de début d'exercice		4 615 818	549 217	5 165 034	5 799 047	657 630	6 456 677
Trésorerie de fin d'exercice		11 953 874	17 026 304	28 980 178	4 615 818	549 217	5 165 034

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

Pour accélérer son plan de développement, le conseil d'administration d'At-Takafulia a décidé en 2021 d'ouvrir le capital de la société à un partenaire stratégique et a mandaté la banque d'affaires Capital African Partners Bank (CAP Bank) pour piloter l'opération.

Un processus concurrentiel a alors été lancé depuis fin 2021 et il s'est concrétisé par la manifestation d'intérêt d'acteurs majeurs de la place financière en Tunisie.

Wifak International Bank a proposé la meilleure offre pour la souscription à une augmentation de capital et l'acquisition des actions des anciens actionnaires et pour devenir ainsi l'actionnaire majoritaire à hauteur de 96%.

Le 04/08/2022, une Assemblée Générale extraordinaire est tenue au siège d'At-Takafulia décidant une augmentation de capital de 2 000 001 actions nouvelles avec un prix d'émission de 8,5 dinars (valeur nominale de 5 dinars et une prime d'émission de 3,5 dinars).

Le 30/09/2022, Wifak International BANK a acquis un bloc de 1 835 995 actions composant le capital de la société « la Tunisienne des Assurances Takaful » qui représentent 91,8% du capital de ladite société au prix de 8,5 dinars l'action et ce, auprès des actionnaires suivants :

	Nombre d'actions cédées	Pourcentage dans le capital de la société avant augmentation du capital
BH Assurance	480 000	24,00%
STAR	399 999	20,00%
CTAMA	260 000	13,00%
AMI Assurance	260 000	13,00%
MAE	260 000	13,00%
TSB	50 000	2,5%
Islamic Insurance Company	50 000	2,5%
M.Ahmed TRABELSI	38 000	1,9%
M.Radouane ZOUARI	37 999	1,9%
Mme.Dalila BADER	1	0,00%

C'est ainsi que le capital social s'élève au 31/12/2022 à 20.000.005 DT divisé en 4.000.001 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2022

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,10%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Mohamed SAIDANE	1	5	0,00%
M. Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

C- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2022

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2022.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Mohamed MELLOUSSE
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Abdelatif HAMROUNI
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Khaled SMACHE, administrateur indépendant

La Direction générale

Directeur Général : M. Mondher KHABCHECHE

D- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2022.

Président :

Feu Cheikh Othman BATTIKH (décédé le 25/10/2022)

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane NAFATI

Le Comité permanent d'audit**Président :**

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank

Le Comité des placements**Président :**

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques**Président :**

- M. Khaled SMACHE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération**Président :**

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2022, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2021 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler

également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2022 un montant net de 488 919 Dinars contre 607 560 Dinars au 31/12/2021.

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 735 094	1 263 315	471 780	1 720 313	1 134 179	586 134
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	48 377	17 139	65 516	44 090	21 426
Total	1 800 610	1 311 692	488 919	1 785 829	1 178 269	607 560

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 720 313	14 781	0	1 735 094
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 785 829	14 781	0	1 800 610

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2022 un montant net de 470 485 Dinars contre 400 163 Dinars au 31/12/2021 :

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	377 631	369 478	8 154	377 631	355 789	21 842
Matériel de transport	474 848	118 363	356 486	319 949	35 887	284 062
Matériel de bureau et informatique	414 694	363 199	51 495	374 008	339 560	34 448
Mobilier de bureau	224 501	211 816	12 685	220 395	202 250	18 145
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 538 733	1 068 247	470 485	1 339 042	938 879	400 163

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Agencement Aménagement	377 631		0	377 631
Matériel de transport	319 949	199 899	45 000	474 848
Matériel de bureau et informatique	374 008	40 686	0	414 694
Mobilier de bureau	220 395	4 106	0	224 501
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 339 042	244 691	45 000	1 538 733

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2022 un montant net de 45 051 805 Dinars contre un montant net de 44 139 226 Dinars au 31/12/2021 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 192 256	732 540	3 459 716	4 520 851	573 705	3 947 147
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 084 079	1 718 525	13 365 554	17 446 000	1 718 525	15 727 475
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	11 898 200	0	11 898 200	10 462 500	0	10 462 500
Autres prêts	1 744	0	1 744	69 917	0	69 917
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	16 000 000	0	16 000 000	13 500 000	0	13 500 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	7 806	0	7 806	2 674	0	2 674

Désignation	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Créances pour espèces déposées	318 784	0	318 784	429 514	0	429 514
Total	47 502 869	2 451 065	45 051 805	46 431 456	2 292 230	44 139 227

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Reclassement	Cessions, Remboursement Ou Reclassement	A La clôture
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 437 815	-245 560	0	4 192 256
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	17 529 035	0	2 444 957	15 084 079
Sukus, bons et autres titres à revenus assimilés	10 462 500	1 435 700	0	11 898 200
Autres prêts	69 917	-68 173	0	1 744
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	13 500 000	2 500 000	0	16 000 000
Autres placements conformes aux normes Shari'iques	2 674	0	-5 132	7 806
Créances pour espèces déposées	429 513	-110 730	0	318 784
Total	46 431 456	3 940 751	2 439 825	47 502 869

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2022		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation PCB	1 593 000	1 593 000	0
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000	50 525	349 476
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titres participatifs Banque ZITOUNA	1 900 000		1 900 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 000 000		5 000 000
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Autres Placements	96 079		96 079
Total	15 084 079	1 718 525	13 365 554

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2022 un montant net de 6 380 782 Dinars contre 4 760 441 Dinars au 31/12/2021, et se détaillent ainsi :

31.12.2022

31.12.2021

Provisions pour primes non acquises	1 721 681	1 421 079
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	3 494 329	2 025 780
Provisions d'assurance Vie	1 164 772	1 313 582
Total	6 380 782	4 760 441

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2022 un montant net de 21 115 046 Dinars contre un montant de 20 579 986 Dinars au 31/12/2021.

Désignation	AU 31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	398 385	0	398 385
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 618 307	0	11 618 307
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 661 767	0	2 661 767
Créances nées d'opérations de rétaful	376 757	0	376 757
Personnel	0	9 783	9 783
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	766 146	3 812 014	4 578 160
Débiteurs divers	264 906	0	264 906
Créances sur le fonds des adhérents	0	1 206 981	1 206 981
Total	16 086 268	5 028 778	21 115 046

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2022 à 398 385 DT contre un montant de 339 103 DT au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Décès)	11 238	10 063
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	15 242	16 664
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 200	1 054
Primes acquises et non émises brutes - Transport	173 531	126 369
Primes acquises et non émises brutes - Santé	67 654	65 095
Primes acquises et non émises brutes - RDS	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	15 000	40 000
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	114 520	79 858
Total	398 385	339 103

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2022 s'élève à 11 618 307 Dinars contre un solde de 11 293 828 Dinars au 31/12/2021. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
-------------	------------	------------

AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	15 254 337	14 447 375
CO-ASSUREURS	651 940	
Total Brut	15 906 276	14 447 375
Provision sur créances	-4 287 969	-3 153 547
Total net	11 618 307	11 293 828

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2022 à 2 661 767 Dinars, contre 1 926 510 Dinars au 31/12/2021 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Inter compagnies ASTREE	136 174	184 865
Inter compagnies CARTE	98 012	52 618
Inter compagnies CTAMA	355 991	178 205
Inter compagnies GAT	171 886	85 210
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	200 515	157 519
Inter compagnies MAE	461 837	225 628
Inter compagnies MAGHREBIA	203 682	163 309
Inter compagnies STAR	355 980	475 552
Inter compagnies BH ASSURANCES	55 582	21 706
Inter compagnies A M I	221 450	160 868
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	37 830	10 250
Inter compagnies COMAR	284 638	145 407
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	84 014	33 243
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	64 592	85 982
Inter compagnies BUAT	393	0
Sous Total	2 732 575	1 980 362
Provision pour Créances inter-compagnies	-70 807	-53 852
Total	2 661 767	1 926 510

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2022 un solde de 37 686 016 Dinars contre un solde de 13 206 841 Dinars au 31/12/2021.

	AU 31/12/2022		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 953 874	17 026 304	28 980 178
Frais d'acquisition reportés	3 132 959	0	3 132 959
Autres charges à répartir	2 638 935	0	2 638 935
Intérêts et loyers acquis non échus	2 630 912	303 032	2 933 944
Total	20 356 680	17 329 336	37 686 016

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2022 comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
--	------------	------------

Banques	28 005 438	3 593 925
Caisses	513	6 878
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	3 697	21 899
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	970 531	1 542 332
Total	28 980 178	5 165 034

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2022 un solde de 3 132 959 Dinars contre un solde de 2 689 652 Dinars au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
F.A.R - AUTOMOBILE	2 071 529	1 660 071
F.A.R - INCENDIE	238 715	185 621
F.A.R - RC	43 320	32 543
F.A.R - I.A	3 810	19 753
F.A.R - TRANSPORT	132 733	116 760
F.A.R - GROUPE MALADIE	484	344
F.A.R - ASS. VOYAGE	12 181	9 775
F.A.R - RDS	404 453	439 194
F.A.R - ACCEPTATIONS	225 733	221 769
Autres	0	3 822
Total	3 132 959	2 689 652

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2022	Actifs Nets 2022 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 140 310	-351 264	-	-	-2 491 574
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	602 534	-602 534	-	-	-
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	133 749	-133 749	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	-111 385	-111 385
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-1 087 547	1 087 547	-	-	-
TOTAL	-2 491 574	-	-	-111 385	-2 602 959

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de Capital	Dividendes	Affectations fonds Social	Résultat 2022	Capitaux propres 2022 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	0	10 000 005	0		0	20 000 005
Primes liées au capital	0	0	7 000 004	0		0	7 000 004

Réserves Légales	54 346	123 381	0	0	177 727
Réserves pour fonds social	50 000	50 000	0	-2 000	98 000
Résultats reportés	508 908	1 785 326	0	0	2 294 234
Résultat de l'exercice N-1	1 958 707	-1 958 707	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	990 100	990 100
TOTAL	12 571 961	0	17 000 009	0	-2 000 990 100 30 560 070

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose, au 31/12/2022, de 4 000 001 actions ordinaires de valeur nominale de 5 DT réparties comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK INTERNATIONAL BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr ALI HAMMAMI	4 001	20 005	0,10%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Mohamed SAIDANE	1	5	0,00%
Mr Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 72 674 537 Dinars au 31/12/2022 contre 59 250 916 Dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
Provision pour primes non acquises	14 798 270	14 098 545
Provision d'assurance Takaful familial	20 515 623	14 316 672
Provision pour sinistres (Takaful familial)	245 606	180 923
Provision pour sinistres (Takaful Général)	36 755 754	30 287 813
Provisions pour égalisation et équilibrage	17 353	15 123
Autres provisions techniques (Takaful familial)	15 485	9 146
Autres provisions techniques (Takaful Général)	326 446	342 694
Total	72 674 537	59 250 916

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2022 un montant de 14 798 270 Dinars contre 14 098 545 Dinars au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2022	31.12.2021
AUTOMOBILE	11 037 467	10 408 415
INCENDIE	904 547	768 087
RC	88 675	68 540
IA	14 902	22 237
TRANSPORT	555 734	406 175
MALADIE	2 319	2 044

ASS VOYAGE	40 800	30 420
RDS	1 609 786	1 856 262
ACCEPTATION	544 040	536 365
Total	14 798 270	14 098 545

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2022 un montant de 20 515 623 DT contre 14 316 672 DT au 31/12/2021.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2022 à 36 755 754 DT contre 30 287 813 DT au 31/12/2021. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2022	31.12.2021
Automobile	32 625 436	26 580 948
Incendie	504 927	456 485
RC	336 169	307 308
Transport	390 017	552 247
Assistance voyage	94 559	95 000
RDS	366 878	306 473
IA	1 100	1 100
Maladie Groupe "Santé"	294 850	294 494
Acceptation	210 771	138 466
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 931 047	1 555 292
Total	36 755 754	30 287 813

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 3 572 934 Dinars au 31/12/2022 contre 2 549 157 Dinars au 31/12/2021.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 4 784 799 DT au 31/12/2022 contre 10 020 339 DT au 31/12/2021.

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	263 519	78 055
Dettes nées d'opérations de Réassurances	1 254 159	1 182 415
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	297 504	315 846
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 510 014	4 091 311
Créditeurs divers	251 899	832 150
Dettes envers l'opérateur du fonds	1 206 981	3 519 839
Total	4 784 799	10 020 339

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2022 à 2 000 557 DT contre 1 590 304 DT fin 2021.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2022 à 27 401 727 DT contre 25 455 971 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	32 480 656	-4 679 807	27 800 849	29 774 614	-3 264 623	26 509 991
VARIATION PPNA	-699 725	300 602	-399 123	-1 190 447	136 427	-1 054 020
Total	31 780 931	-4 379 205	27 401 727	28 584 167	-3 128 196	25 455 971

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2022 de 2 016 177 DT contre un montant de 2 327 245 DT au 31/12/2021.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2022 à 18 496 459 DT contre 17 744 583 DT à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-12 185 894	545 961	-11 639 933	-10 422 052	264 037	-10 158 015
Variation de la provision pour sinistres à payer	-8 325 206	1 468 549	-6 856 657	-7 746 686	160 118	-7 586 568
Total	-20 511 099	2 014 510	-18 496 589	-18 168 738	424 155	-17 744 583

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2022 à 7 326 310 Dinars contre 6 044 832 Dinars à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
	Frais d'acquisition	-6 566 775
Variation des frais d'acquisition reportés	109 194	226 033
Frais d'administration	-1 810 690	-1 847 780
Commissions reçues des réassureurs	941 961	832 590
Total	-7 326 310	-6 044 831

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2022 à 533 980 Dinars contre 1 345 069 Dinars à fin 2021. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commissions Moudharaba	-242 422	-749 826
Autres charges de gestion de placements	-291 557	-594 676
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-567
Total	-533 980	-1 345 069

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2022 à 5 922 208 DT contre 4 848 840 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	6 102 905	-180 697	5 922 208	5 011 773	-162 933	4 848 840
Total	6 102 905	-180 697	5 922 208	5 011 773	-162 933	4 848 840

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2022 à 1 301 444 DT contre 799 666 DT au 31/12/2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	1 291 683	0	1 291 683	799 666	0	799 666
Produits des autres placements	9 760	0	9 760	0	0	0
Total	1 301 444	0	1 301 444	799 666	0	799 666

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 440 856 DT contre 400 883 DT au 31 Décembre 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
MONTANTS PAYES	-215 589	-259 320
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-225 266	-141 563
Total	-440 856	-400 883

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2022 à 5 779 361 DT contre 3 798 980 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-6 201 181	428 159	-5 773 021	-3 925 520	131 590	-3 793 930
Autres provisions techniques	-6 339	0	-6 339	-5 050	0	-5 050
Total	-6 207 520	428 159	-5 779 361	-3 930 570	131 590	-3 798 980

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2022 à 6 146 684 DT contre 7 196 075 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commission Wakala	6 146 684	7 196 075
Total	6 146 684	7 196 075

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2022 à 391 388 DT contre 767 624 DT à fin 2021.

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Commission Moudharaba	391 388	767 624
Total	391 388	767 624

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2022 à 768 539 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des placements	768 539	8 369
Profits provenant de la réalisation des placements	0	2 902
Reprise de corrections de valeur sur placements	0	136 659
Total	768 539	147 930

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 22/03/2023, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2022 sont des éléments de la période 2023 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2022.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- Annexe 8 :** Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents
- Annexe 9 :** Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful
- Annexe 10 :** Etat des mouvements sur les éléments de l'actif
- Annexe 11 :** Etat récapitulatif des placements
- Annexe 12 :** Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 13 :** Etat de Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 14 :** Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)
- Annexe 15 :** Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)
- Annexe 16 :** Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial
- Annexe 17 :** Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2022	Actifs Nets 2022 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 140 310	-351 264	-	-	-2 491 574
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	602 534	-602 534	-	-	0
Qardh Hassan non remboursé	0	-	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	133 749	-133 749	-	-	0
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	-111 385	-111 385
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-1 087 547	1 087 547	-	-	0
TOTAL	-2 491 574	0	0	-111 385	-2 602 959

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2021 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de Capital	Dividendes	Affectations fonds Social	Résultat 2022	Capitaux propres 2022 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000	0	10 000 005	0		0	20 000 005
Primes liées au capital	0	0	7 000 004	0		0	7 000 004
Réserves Légales	54 346	123 381		0		0	177 727
Réserves pour fonds social	50 000	50 000		0	-2 000	0	98 000
Résultats reportés	508 908	1 785 326		0		0	2 294 234
Résultat de l'exercice N-1	1 958 707	-1 958 707		0		0	0
Résultat de l'exercice N	0	0		0		990 100	990 100
TOTAL	12 571 961	0	17 000 009	0	-2 000	990 100	30 560 070

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 192 256	3 459 716	3 459 716		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	15 084 079	13 365 554	13 365 554		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	11 898 200	11 898 200	11 898 200		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	1 744	1 744	1 744		Entreprise
Autres dépôts	16 000 000	16 000 000	16 000 000		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	7 806	7 806	7 806		Entreprise
Total	47 184 085	44 733 021	44 733 021		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	47 184 085	44 733 021	44 733 021		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	3 021 740				
Provisions pour sinistres	7 193 463				
Total charges des sinistres	10 215 203				
Primes acquises	17 728 238				
% sinistres – primes acquises	58%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	3 813 810	2 251 620			
Provisions pour sinistres	5 928 110	8 741 358			
Total charges des sinistres	9 741 920	10 992 978			
Primes acquises	17 728 238	21 709 964			
% sinistres – primes acquises	55%	51%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	5 824 144	6 405 493	1 788 989		
Provisions pour sinistres	3 753 494	7 131 188	7 112 720		
Total charges des sinistres	9 577 638	13 536 681	8 901 709		
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019		
% sinistres – primes acquises	54%	62%	37%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	6 968 125	8 444 116	5 723 859	2 334 253	
Provisions pour sinistres	2 971 080	5 170 976	6 487 726	14 942 980	
Total charges des sinistres	9 939 204	13 615 092	12 211 584	17 277 233	
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019	33 595 940	
% sinistres – primes acquises	56%	63%	51%	51%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	7 494 822	9 864 435	7 432 202	6 977 385	3 473 026
Provisions pour sinistres	1 789 459	3 094 789	4 352 183	8 663 850	11 415 627
Total charges des sinistres	9 284 282	12 959 223	11 784 385	15 641 235	14 888 653
Primes acquises	17 728 238	21 709 964	24 025 019	33 595 940	38 028 757
% sinistres – primes acquises	52%	60%	49%	47%	39%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

Rubriques	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations	1 642 026	2 383 172	4 025 198
- Revenu des autres placements			0
- Autres revenu financiers			0
<i>Total produits des placements</i>	<i>1 642 026</i>	<i>2 383 172</i>	<i>4 025 198</i>
- Intérêts		58 402	58 402
- Charges de gestion des placements		235 197	235 197
- Commissions Moudharaba		483 195	483 195
<i>Total charges des placements</i>	<i>0</i>	<i>776 794</i>	<i>776 794</i>

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 550 963	4 551 942	6 102 905
Charges de prestations	1 583 290	5 107 889	6 691 179
Prestations et frais payés	181 333	237 643	418 976
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	1 401 957	4 870 246	6 272 203
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	- 32 327	- 555 947	- 588 274
Frais d'acquisition	- 169 846	- 498 247	- 668 093
Autres charges de gestion nettes	- 56 926	- 166 993	- 223 919
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 226 772	- 665 240	- 892 013
Produits nets de placements	- 519	1 299 921	1 299 921
Charge Moudharba	- 61 211	- 179 562	- 240 773
Solde financier	- 61 730	1 120 359	1 058 626
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 92 425	- 88 272	- 180 697
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	42 803	-	42 803
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	428 159	-	428 159
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	45 360	617	45 977
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	423 898	- 87 655	336 243
Effet des modifications comptables			-
Impôt sur le résultat			-101 510
Surplus ou déficit	103 069	- 188 484	- 186 925

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Groupe Maladie	RC	I.A	Assitance	RDS	Acceptation	Total
Primes acquises	25 209 670	1 357 771	1 275 534	1 877 338	163 519	72 349	533 662	1 022 436	268 654	31 780 931
Primes émises	26 022 008	1 459 971	1 411 994	1 875 055	183 653	64 868	569 144	771 678	241 666	32 600 038
Variation des primes non acquises	- 629 052	- 149 559	- 136 460	- 275	- 20 135	- 7 335	- 10 380	- 246 477	- 7 676	- 699 725
Variation des primes acquises et non émises	-	47 162	-	2 558	-	146	25 000	-	34 663	59 529
Variation des primes à annuler	- 183 285	197	-	-	-	-	102	4 281	-	178 910
Charges de prestations	18 052 834	8 689	241 934	1 772 623	38 343	6 971	4 708	299 778	95 763	20 494 851
Prestations et frais payés	11 615 658	185 072	178 559	1 753 369	66 570	7 195	441	236 294	-	14 043 158
Charges des provisions pour prestations diverses	6 437 176	193 761	63 375	19 253	28 227	224	5 148	63 485	95 763	6 451 692
Solde de souscription	7 156 836	1 366 460	1 033 600	104 715	125 176	65 378	538 369	722 657	172 890	11 286 081
Frais d'acquisition	- 4 472 382	- 332 731	- 319 539	- 391 076	- 78 943	- 32 528	- 167 518	- 228 623	- 96 308	- 6 119 647
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	- 1 506 429	- 44 668	- 85 168	- 69 476	- 19 969	- 9 163	- 19 451	- 56 366	-	- 1 810 690
Charge Moudharba	- 193 506	- 10 857	- 10 500	- 13 943	- 1 366	- 482	- 4 232	- 5 738	- 1 797	- 242 422
CHARGE TECHNIQUE	- 1 963 702	- 110 174	- 106 553	- 141 497	- 13 859	- 4 895	- 42 949	- 58 233	- 18 237	- 2 460 100
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 8 136 019	- 498 429	- 521 760	- 615 993	- 114 137	- 47 068	- 234 150	- 348 961	- 116 342	- 10 632 860
Produits nets de placements	1 413 596	65 293	80 775	132 460	9 667	5 167	8 640	54 387	13 037	1 783 022
Solde financier	1 413 596	65 293	80 775	132 460	9 667	5 167	8 640	54 387	13 037	1 783 022
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	- 1 943 147	- 781 745	- 656 052	-	- 10 891	- 805	- 358 547	- 522 873	- 105 145	- 4 379 205
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	300 872	135 847	13 834	-	-	-	-	95 408	-	545 961
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 542 355	165 537	15 111	-	-	-	-	98 250	31 994	1 491 951
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	363 992	114 415	195 487	-	281	-	-	150 422	35 561	860 157
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	- 143 000	- 42 609	- 76 575	-	103	-	-	61 279	- 14 368	337 934
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	121 073	739 629	538 418	-	10 713	805	358 547	240 072	51 958	1 819 070
Impôt sur le résultat										541 633
Résultat technique	555 486	193 694	54 196	-378 818	9 993	22 671	-45 688	188 011	17 628	75 540

Annexe 16 : Tableau de rattachement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Rattachement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	6 102 905
Charges de prestations		- 6 691 179
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 483 659
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 6 207 520
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		- 588 274
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 668 093
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 223 919
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 892 013
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	1 058 629
Solde financier		1 058 629
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 180 697
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	42 803
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	428 159
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	45 977
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		336 243
Effet des modifications comptables		-
Impôt sur le résultat		- 101 510
Surplus ou déficit		- 186 925

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		31 780 931
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	32 480 656
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 699 725
Charges de prestations		- 20 494 851
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 12 185 894
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 8 308 957
Solde de souscription		11 286 081
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 6 119 647
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 270 791
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 10 390 438
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	1 540 600
Solde financier		1 540 600
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 4 379 205
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	545 961
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	1 468 549
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	883 559
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 337 934
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 819 070
Impôt sur le résultat		- 541 633
Résultat technique		75 540

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 01 Mars 2021, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2022, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 111 193 052 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 27 957 111 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 990 100 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des insuffisances significatives existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 31 Mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

**Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI**

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

|-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La convention cadre stratégique et opérationnelle conclu en 2022 avec Wifak International Bank ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 Décembre 2022.

- La société a souscrit le 10/01/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de Wifak International Bank pour un montant de 3 000 000 DT, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Non-vie	3 000 000	226 767

- La société a souscrit au cours des mois de juillet et août 2022 à l'emprunt Obligataire 01-2022 émis par Wifak International Bank pour un montant total de 4 000 000 DT détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	4 000 000	160 838

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,85% de la valeur nominale.
- La société a souscrit le 23/12/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de Wifak International Bank pour un montant de 2 000 000 DT, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Actionnaire	1 086 300	2 215
Adhérents Non-vie	913 700	1 863

La dernière convention n'a pas été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration et devrait faire l'objet de la procédure d'approbation prévue par l'article 202 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions nouvelles rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2022, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention cadre de Banctakaful, conclu en 2017 avec WIFAK BANK, ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixé par l'arrêté du ministre de finances du 08 Aout 2002 tel que modifié par l'arrêté du 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...). Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 198 619 DT HT et les commissions dues à Wifak Bank s'élèvent à 20 707 DT.
- La convention cadre pour les financements IJARA, conclu en 2017 avec WIFAK BANK, ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque. Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 6 740 602 DT HT et les frais revenants à Wifak Bank s'élèvent à 701 740 DT.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements autres qu'IJARA. (Financement Mourabaha, moucharaka,).
- La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des biens immobiliers financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.) Dans le cadre de cette convention, les primes émises au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 107 193 DT HT

et les frais revenants à Wifak Bank s'élèvent à 11 127 DT.

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le personnel WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque.
Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur. Les primes émises dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 70 527 DT HT.
- La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par Wifak International Bank pour un montant de 4 000 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	4 000 000	340 000 dinars

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Prix d'émission de 100 dinars par titre.
 - Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale (Une avance de 6,5% et un complément variable estimé à 2%)
- La société a souscrit en 2019, à l'Emprunt Obligataire 2019-1 émis par Wifak International Bank pour un montant de 1 750 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	1 750 000	78 995 dinars

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement trimestriel constant à partir de la 1^{er} trimestre ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale (Une avance de 10,25% et un complément variable estimé à 0,25%) ;
 - Ces titres portent jouissance en profits à partir du 31/07/2018.
- La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Vie	3 000 000	214 334 dinars

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,79% et un complément variable de 0,25%.

- La société a souscrit en 2021, à l’Emprunt Obligataire 2021-1 émis par Wifak International Bank pour un montant de 1 500 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Adhérents Non-vie	1 200 000	123 774 dinars
Adhérents Vie	300 000	

L’Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1ère année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l’Emprunt Obligataire 2021-2 émis par Wifak International Bank pour un montant de 5 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Encours fin 2022	Produit 2022
Actionnaires	5 000 000	462 088 dinars

L’Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
- Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1ère année ;
- Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.

Par ailleurs, nous n’avons pas relevé, au cours de nos investigations, d’autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l’exercice 2022.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l’article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

- La rémunération du Directeur Général a été approuvée par le Conseil d’Administration réuni en date du 01 Mars 2021 suite à une recommandation de révision formulé par le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 25 Février 2021. Elle englobe :
 - Un salaire net mensuel de 9 000 DT
 - La prise en charge par At-Takafulia de toutes les charges sociales liées au régime non salarié de la CNSS.
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d’essence par mois (12 mois)
 - Les mêmes avantages sociaux que les salariés d’At-Takafulia, en matière d’assurances, d’IDR, de droit au congé et autres, ...

- Le Comité de nomination et de rémunération réuni en date du 15 mai 2022 a décidé de fixer la prime d'intéressement du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 à un montant équivalent à 4 mois de salaire 2021 brut pour net, soit une prime nette de 56 842 Dinars. Cette prime a été payée au cours de l'exercice 2022.
- Le conseil d'administration du 25 Octobre 2022 a décidé l'octroi d'une prime d'encouragement égale à un demi-salaire à l'ensemble du personnel d'At-Takafulia à l'occasion de l'entrée des nouveaux actionnaires.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 01 mars 2021, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 25/02/2021, qui s'élève 1 000 DT net par mois.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 4.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 4.000 DT Net. Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 4.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération à court terme	361 743	131 461	134 250	160 000
Total	361 743	131 461	134 250	160 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre MGI Worlwide
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

INVENTAIRE ANNEE 2022

ACTIF DU BILAN					
A C T I F	NOTES	Exercice 2022			Exercice 2021
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		8 363 274	7 388 960	974 314	1 667 090
AC14 Acomptes versés		923 295		923 295	415 096
	A1	9 286 569	7 388 960	1 897 609	2 082 185
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 533 331	1 299 366	233 964	279 479
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		39 035	38 533	502	643
	A1	1 572 366	1 337 900	234 466	280 122
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 506 014	669 014	10 837 000	10 877 283
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	106 092	9 396 133	9 502 232
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		28 092 270	0	28 092 270	42 765 690
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		15 528 531	302 209	15 226 322	12 502 044
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		209 324 013	0	209 324 013	244 717 876
AC334 Autres prêts		9 221 505	0	9 221 505	9 893 840
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		77 750 000	0	77 750 000	0
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	360 925 558	1 077 315	359 848 243	330 259 965
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		35 985		35 985	54 509
		35 985	0	35 985	54 509
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		148 495		148 495	506 144
		148 495	0	148 495	506 144
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		8 709		8 709	6 825
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		13 920 846	213 271	13 707 575	11 867 861
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		100 922		100 922	121 499
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		54 008	19 611	34 397	26 153
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		13 184 813		13 184 813	10 970 998
AC633 Débiteurs divers		73 308		73 308	90 406
	A3	27 342 607	232 882	27 109 725	23 083 742
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		389 530		389 530	5 462 243
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		378 795		378 795	360 609
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 645 513	46 745	14 598 768	14 561 142
AC733 Autres comptes de régularisation		5 108 040		5 108 040	4 468 226
AC75 Autres		187 662		187 662	191 805
	A4	20 709 541	46 745	20 662 796	25 044 024
TOTAL ACTIF		420 021 120	10 083 802	409 937 318	381 310 693

INVENTAIRE ANNEE 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2022 Montant Net	Exercice 2021 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		16 174 729	16 174 729
CP4 Autres capitaux propres		4 084 886	4 084 886
CP5 Résultats reportés		3 723 609	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 983 224	35 259 615
CP6 Résultat de l'exercice		6 434 567	7 723 609
Total capitaux propres avant affectation	P1	45 417 791	42 983 224
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		993 602	553 778
		993 602	553 778
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		327 476 177	300 959 156
PA330 Provision pour sinistres (vie)		18 152 517	14 776 992
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		4 738 723	4 076 607
PA350 Provisions pour égalisation		400 000	802 745
	P2	350 767 418	320 615 500
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		35 984	54 509
	P2	35 984	54 509
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		148 495	506 144
		148 495	506 144
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		340 412	258 646
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		16 504	2 531
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 039 312	6 823 263
PA634 Crédoeurs divers		2 124 935	6 288 577
	P3	10 521 163	13 373 017
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 052 867	3 224 521
	P4	2 052 867	3 224 521
Total du passif		364 519 527	338 327 469
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		409 937 318	381 310 693

INVENTAIRE ANNEE 2022

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
	2022			2021
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrcessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	83 062 854	-1 073 243	81 989 611	79 436 719
	83 062 854	-1 073 243	81 989 611	79 436 719
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	26 728 806		26 728 806	23 816 712
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 946 514		1 946 514	1 706 956
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	295 622		295 622	69 197
	28 970 942	0	28 970 942	25 592 864
TOTAL 1	112 033 797	-1 073 243	110 960 554	105 029 583
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	1 576		1 576	1 987
	1 576	0	1 576	1 987
PRV4 Autres produits techniques	0		0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-55 117 998	455 589	-54 662 408	-55 948 563
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 037 641	-357 649	-4 395 290	-2 882 159
	-59 155 638	97 940	-59 057 698	-58 830 723
TOTAL 2	-59 154 062	97 940	-59 056 122	-58 828 736
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-26 440 486		-26 440 486	-22 523 111
CHV22 Autres provisions techniques	326 210		326 210	-73 600
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	18 525		18 525	-10 005
	-26 095 751	0	-26 095 751	-22 606 716
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	685 233	685 233	513 345
	0	685 233	685 233	513 345
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-12 325 616		-12 325 616	-10 838 136
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	18 186		18 186	-79 292
CHV43 Frais d'administration	-3 362 000		-3 362 000	-3 032 461
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		99 234	99 234	73 544
	-15 669 430	99 234	-15 570 196	-13 876 344
TOTAL 3	-41 765 181	784 466	-40 980 715	-35 969 715
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-228 292		-228 292	-211 219
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 732		-1 732	-42 809
TOTAL 4	-230 024	0	-230 024	-254 028
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-639		-639	-267
TOTAL 5	-639	0	-639	-267
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-2 858 953		-2 858 953	-2 492 576
TOTAL 6	-2 858 953	0	-2 858 953	-2 492 576
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	8 024 938	-190 836	7 834 102	7 484 261

INVENTAIRE ANNEE 2022

ETAT DE RESULTAT		
	2022	2021
RTV Résultat technique de l'assurance vie	7 834 102	7 484 261
	7 834 102	7 484 261
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 858 953	2 492 576
	2 858 953	2 492 576
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-154 303	-169 567
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-1 370	-10 950
	-155 673	-180 517
PRNT2 Autres produits non techniques	112 621	89 437
	112 621	89 437
CHNT3 Autres charges non techniques	-404 701	-1 758 190
	-404 701	-1 758 190
Résultat provenant des activités ordinaires	10 245 302	8 127 566
CHNT4 Impôt sur le résultat	-3 810 735	-403 957
	-3 810 735	-403 957
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 434 567	7 723 609
PRNT4 Gains extraordinaires		
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires		
	0	0
	0	0
Résultat extraordinaire	0	0
Résultat net de l'exercice	6 434 567	7 723 609
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	6 434 567	7 723 609

INVENTAIRE ANNEE 2022
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes recus du reseau	79 375 938	76 273 477
102 Encaissements de primes acceptations	153 634	0
103 Décaissements de primes sur cessions	-251 297	-17 223
104 Régléments de sinistré rachat & Cap.Echus siège et agences	-55 167 811	-48 190 449
105 Régléments de sinistres acceptations	-83 586	0
106 Encaissements de sinistres sur cession	31 520	0
107 Commissions versées aux intermédiaires	-6 848 312	-4 945 847
108 Commissions recus sur cessions	31 858	0
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-4 644 277	-6 714 682
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces recues des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-91 627 335	-116 659 924
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	126 787 520	81 080 881
115 Produits financiers recus	23 791 110	20 392 654
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	-39 210
117 Impôts sur les bénéfices payés	-4 905 393	-3 768 933
118 Autres mouvements	-2 514 603	-883 421
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	64 128 965	-3 472 678
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-470 077	0
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-10 693 633
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-282 450 000	-215 500 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	217 700 000	236 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-65 220 077	9 806 367
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	
302 Dividendes et autres distributions	-3 981 600	-2 997 840
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	
304 Remboursements d'emprunts	0	
305 Variation des ressources spéciales	0	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 981 600	-2 997 840
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	-5 072 713	3 335 850
Trésorerie de début d'exercice	5 459 882	2 124 032
Trésorerie de fin d'exercice	387 169	5 459 882

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES

RUBRIQUES	2022	2021
HB1 Engagements reçus	120 745	120 745
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	120 745	120 745
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2022 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5. Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Matériel de transport : 20 %
- Mobilier de bureau : 10 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Agencements, aménagements et installations : 15 %
- Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

- Terrains : non amortis
- Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2022, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
- Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
- Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période. L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

III. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2022 à 9 286 569 dinars contre 8 776 160 dinars au 31/12/2021. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvements 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
Logiciels	8 334 839	28 434	8 363 274	7 388 960	974 314
Autres immobilisations incorporelles	26 225	-26 225	0	0	0
Logiciels en cours	415 096	508 199	923 295		923 295
Total	8 776 160	510 409	9 286 569	7 388 960	1 897 609

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2022 à 1 572 366 dinars, contre 1 501 772 dinars au 31/12/2021. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvements 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
Installations, agencements et aménagements	763 056	4 755	767 811	691 317	76 494
Matériel de transport	161 253	0	161 253	91 822	69 431
Matériel de bureau	28 420	3 235	31 655	28 418	3 237
Matériel informatique	510 007	62 604	572 611	487 809	84 803
Mobilier de bureau	39 035	0	39 035	38 533	502
Total	1 501 772	70 594	1 572 366	1 337 900	234 466

➤ A2 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers bruts s'élèvent au 31/12/2022 à 11 506 014 dinars contre 11 506 014 dinars au 31/12/2021. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvements 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
Immeubles hors exploitation	810 070	-	810 070	660 280	149 789
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 734	1 056 216
Total	11 506 014	-	11 506 014	669 014	10 837 000

Au 31/12/2022 la compagnie n'enregistre aucun acompte au niveau de ce poste.

Autres placements financiers

Les autres placements financiers bruts s'élèvent au 31/12/2022 à 311 861 034 dinars contre 267 643 175 dinars au 31/12/2021. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvements 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 325 514	-9 615	1 315 900	228 209	1 087 691
FCP	8 025 178	-1 189	8 023 989	0	8 023 989
SICAV	3 551 256	2 563 386	6 114 642	0	6 114 642
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	74 000	0	74 000	74 000	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	244 717 876	-35 393 863	209 324 013		209 324 013
Dépôt à terme	0	77 750 000	77 750 000		77 750 000
Autres placements	9 894 840	-672 336	9 222 505		9 222 505
Placement en Unité de Compte	54 509	-18 524	35 985		35 985
Total	267 643 175	44 217 859	311 861 034	302 209	311 558 825

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2022 à 14 805 864 dinars contre 16 532 250 dinars au 31/12/2021.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle

détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2022, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Société	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722	0	9 497 722	-106 092	9 391 630
HOPITAL PRIVE EL AMEN	10	-8	3	0	3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500	0	4 500	0	4 500
Total	9 502 232	-8	9 502 225	-106 092	9 396 133

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
AMEN BANK	19 765 690	1 166 580	20 932 270		20 932 270
TUNISIE LEASING	10 000 000	-2 840 000	7 160 000		7 160 000
Total	29 765 690	-1 673 420	28 092 270		28 092 270

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2022
TUNISIE LEASING	0	0	0		0
AMEN BANK	13 000 000	-13 000 000	0		0
Total	13 000 000	-13 000 000	0		0

A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2022 à 27 342 607 dinars contre 23 199 453 dinars au 31/12/2021.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Provisions 2022	Net au 31/12/2022	Brut au 31/12/2021	Provisions 2021	Net au 31/12/2021
Primes acquises et non émises	8 709		8 709	6 825		6 825
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	13 920 846	213 271	13 707 575	11 963 961	96 099	11 867 861
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	100 922		100 922	121 499		121 499
Personnel	54 008	19 611	34 397	45 764	19 611	26 153
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 184 813		13 184 813	10 970 998		10 970 998
Débiteurs divers	73 308		73 308	90 406		90 406
Total	27 342 607	232 882	27 109 725	23 199 453	115 711	23 083 742

A4 : Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2022 à 20 662 796 dinars contre 25 044 024 dinars au 31/12/2021. Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature de l'actif	2022	2021
Caisse	862	526
Banques et chèques postaux	386 307	5 459 356
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	378 795	360 609
Intérêts courus et non échus	14 598 768	14 561 142
Différences sur prix de remboursement	4 821 922	4 219 397
Charges constatées d'avance	286 118	248 829
Autres	187 662	191 805
Total	20 662 796	25 044 024

P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2022 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualités) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2022, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice. L'évolution des capitaux propres se présente comme suit :

Nature du passif	Solde au 31/12/2021	Affectation Bénéfice 2021	Dividendes	Bénéfice 2022	Solde au 31/12/2022
Capital social	15 000 000				15 000 000
Réserve légale	1 500 000				1 500 000
Primes d'émission	50 000				50 000
Réserve pour fonds social	568 188				568 188
Réserve pour toutes éventualités	14 056 542				14 056 542
Résultat Bénéficiaire Reporté		3 723 609			3 723 609
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	4 084 886				4 084 886
Réserve spéciale d'investissement	4 071 155				4 071 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731				13 731
Résultat	7 723 609	-3 723 609	-4 000 000	6 434 567	6 434 567
Total	42 983 224	0	-4 000 000	6 434 567	45 417 791

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2022, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	150 000		15 000 000	100,00%

P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2022 à 350 803 401 dinars contre 320 670 009 dinars au 31/12/2021. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Libellé	31/12/2021	Dotation 2022	Reprise 2022	31/12/2022
Provisions Mathématiques	300 482 269	26 440 486		326 922 756
Provisions Mathématiques des rentes	476 887	76 535		553 422
Provisions pour sinistres à payer	14 776 992	3 375 525		18 152 517
Provisions pour PB à distribuer	4 076 607	662 115		4 738 723
Provisions pour égalisation	802 745		402 745	400 000
Provisions Mathématiques UC	54 509		18 525	35 984
Total	320 670 009	30 554 662	421 270	350 803 401

- **Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2022 à 18 152 517 dinars contre 14 776 992 dinars au 31/12/2021. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Libellé	2022	2021
Provisions pour sinistres à payer	11 097 608	8 010 998
Provisions pour rachats à payer	184 231	246 066
Provisions pour capitaux et arrérages à payer	2 884 073	3 637 745
Provisions pour IBNR	3 122 200	2 178 517
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	864 406	703 666
Total	18 152 517	14 776 992

P3 : Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent au 31/12/2022 à 10 521 163 dinars contre 13 373 017 dinars au 31/12/2021. Ces dettes sont toutes à moins d'un an. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature du passif	2022	2021
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	340 412	258 646
Personnel	16 504	2 531

Etat, impôts et taxes retenues à la source	7 289 730	6 486 124
Etat, organismes sociaux	268 981	266 619
Etat, autres impôts et taxes	480 601	70 520
Créditeurs divers	2 124 935	6 288 577
Total	10 521 163	13 373 017

P4 : Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2022 à 2 052 867 dinars contre 3 224 521 dinars au 31/12/2021. Les autres passifs ont évolué comme suit :

Nature du passif	2022	2021
Amortissements des différences sur prix de remboursement	0	1 344 223
Charges à payer	2 043 167	1 837 255
Produits constatés d'avance	9 700	43 042
Total	2 052 867	3 224 521

IV. Notes sur les postes des états de résultat

Ventilation des produits et des charges des placements

- **Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2022 à 28 972 518 dinars contre 25 594 851 dinars au 31/12/2021. Ils se présentent comme suit :

Nature des produits	2022	2021
Revenus des participations	1 213 193	734 870
Revenus des autres placements	26 745 456	24 063 082
Autres revenus financiers	1 013 870	796 899
Total	28 972 518	25 594 851

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2022 comportent 1 055 060 dinars de dividendes.

- **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2022 à 386 336 dinars contre 434 812 dinars au 31/12/2021. Elles se présentent comme suit :

Nature des charges	2022	2021
Frais externes	10 376	9 376
Autres frais	375 960	425 436
Total	386 336	434 812

Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2022 à 5 652 164 dinars contre 5 097 426 dinars au 31/12/2021. Ces charges se détaillent comme suit :

Nature de la charge	2022	2021
Salaires	4 028 271	3 628 715
Charges sociales	911 722	794 657
Autres	712 171	674 054
Total	5 652 164	5 097 426

Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2022 à 7 220 318 dinars, contre 6 141 158 dinars au 31/12/2021.

Ces charges se détaillent comme suit :

Réalisateur	2022	2021
Agents, Courtiers et Succursales	2 014 371	1 900 224
Banque	4 736 485	4 024 213
Conseillers Clientèle	469 462	216 721
Total	7 220 318	6 141 158

Pertes extraordinaires

Notre compagnie n'a pas enregistré au 31/12/2022 de perte extraordinaire.

Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2022 à 112 621 dinars contre 89 437 dinars au 31/12/2021. Ces produits se détaillent comme suit :

Nature de Produit	2022	2021
Avance sur TFP	45 700	38 367
Rétrocession QP commission emprunt national	63 002	0
Autres	3 919	51 070
Total	112 621	89 437

Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2022 à 404 701 dinars contre 1 758 190 dinars au 31/12/2021.

Nature de charge	2022	2021
Part des généraux frais	404 701	348 435
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	0	1 409 755
Total	404 701	1 758 190

Impôts sur le résultat

RESULTAT NET COMPTABLE

10 245 302

I- REINTEGRATIONS	701 876
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions actions non cotées	0
+ Dotations aux provisions des SICAV	0
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés),	117 171
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses	0
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les sociétés d'investissement à capital risque)	111 338
+ Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente,	
+ Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques (compagnies d'assurance).	
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	0
- Plus value de cession des actifs non comptabilisée ou insuffisamment comptabilisée.	
- Taxe de voyages.	
- Moins-value non réalisé sur ajustement de valeur de placement en UC	639
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	
- Autres réintégrations (1)	
+ Charges non déductibles	
- TCL / Revenus_Capitaux_Mobiliers	52 594
- Personnel partant	106 000
- Litige social	281 230
- Pénalités de retards (cnss)	7 568
- Cadeaux de l'entreprise	25 336

II- DEDUCTIONS	8 088
- Autres déductions (3)	
+ Reprise Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés),	0
+ Reprise provisions actions non cotées	7 165
+ Reprise provisions des SICAV	923

Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	10 939 089
--	------------

- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	111 338
+Provisions pour créances douteuses	
+Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente.	
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis	111 338
+Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques (compagnies d'assurance).	

Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	10 827 751
--	------------

III- DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DEFICITS REPORTEES	0
- Réintégration des amortissements de l'exercice	
- déduction des déficits reportés.(1)	
- Déduction des amortissements de l'exercice	
- déduction des Amortissements différés en périodes déficitaires	

Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)	10 827 751
---	------------

IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	1 056 636
- Dividendes et assimilés. (2)	1 055 060
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	0
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou celles acquises à	0
- Plus value non réalisé sur ajustement de valeur de placement en UC	1 576

Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	9 771 115
--	-----------

Déduction des bénéfices provenant de l'exploitation et des gains exceptionnels bénéficiaires d'un avantage fiscal	
---	--

Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation	9 771 115
---	-----------

DEDUCTION POUR REINVESTISSEMENTS EXONERE	0
--	---

RESULTAT IMPOSABLE	9 771 115
---------------------------	-----------

MINIMUM D'IMPOT (Base : Chiffre d'affaire)	0,20%	83 060 561,458	166 121
MINIMUM D'IMPOT (Base : Bénéfice fiscal avant réinvestissements exonérées)	20,00%	9 771 115,000	1 954 223
IMPOT THEORIQUE (Base : Bénéfice imposable)	35,00%	9 771 115,000	3 419 890

Impôts sur Sociétés régime général	3 419 890
---	-----------

Contribution Sociale de Solidarité	4,00%	9 771 115,000	390 845
------------------------------------	-------	---------------	---------

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 434 567
-----------------------------------	-----------

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2022 à 17 070 118 dinars et se détaillent comme suit : Ces charges se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Annonces, Publicités et Cotisations	623 014
Assurances de l'entreprise	8 676
Charges du personnel	5 654 555
Commissions	7 220 727
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 408 735
Entretiens et réparations	36 963
Formations et Documentations	104 471
Fournitures et Imprimés	125 214
Fourniture eau, énergie, électricité	3 084
Frais Divers	534 927
Frais Financiers	39 214
Frais postaux et télécom	100 944
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	168 812
Impôts et Taxes	344 731
Loyers et Charges Locatives	166 674
Maintenance informatique	455 278
Missions et inspections	74 098
Total	17 070 118

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	12 325 616
Frais d'administration	3 362 000
Frais de gestion des sinistres	749 508
Charges de placements	228 293
Autres charges	404 700
Total	17 070 118

V. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2022 à 387 169 dinars contre 5 459 882 dinars au 31/12/2021 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2022 de <5 072 713> dinars contre 3 335 850 dinars au 31/12/2021.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	64 128 965	-3 472 678
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-65 220 077	9 806 367
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 981 600	-2 997 840
Total	-5 072 713	3 335 850

VI. Engagements reçus et donnés

	2022	2021
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745	120 745
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties donnés		
engagements de rachat de titres et d'actifs	120 745	120 745

(*) Portage portant sur 740 actions de la société BYZACENE

Annexes

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, Brevets, licences, marques	8 361 064	2 210	0	8 363 274	6 693 974	0	2 436 794	0	1 741 809	0	7 388 960	0	974 314
Acomptes en cours	415 096	508 199	0	923 295	0	0	0	0	0	0	0	0	923 295
Total des actifs incorporels	8 776 160	510 409	0	9 286 569	6 693 974	0	2 436 794	0	1 741 809	0	7 388 960	0	1 897 609
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 462 737	70 594	0	1 533 331	1 183 258		359 566		243 457		1 299 366	0	233 964
Autres installations outillage et mobilier	39 035	0	0	39 035	38 392		423		281		38 533	0	502
Total des actifs corporels d'exploitation	1 501 772	70 594	0	1 572 366	1 221 650	0	359 989	0	243 739	0	1 337 900	0	234 466
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 506 014	0	0	11 506 014	619 777	8 954	121 878	220	81 375	441	660 280	8 734	10 837 000
Placements dans les entreprises liées													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 232	50	58	9 502 225		0		461 027		354 935	0	106 092	9 396 133
Bons et Obligation	29 765 690	2 000 000	3 673 420	28 092 270		0		0		0	0	0	28 092 270
Certificats de dépôts	13 000 000	96 000 000	109 000 000	0		0		0		0	0	0	0
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	52 267 922	98 000 050	112 673 478	37 594 495	0	0	0	461 027	0	354 935	0	106 092	37 488 403
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	12 975 949	73 871 306	71 318 724	15 528 531		473 906		210 634		382 330	0	302 209	15 226 322
Obligations et autres titres à revenu fixe	244 717 876	15 500 000	50 893 863	209 324 013		0		0		0	0	0	209 324 013
Autres Prêts	9 893 840	9 795 151	10 467 487	9 221 505		0		0		0	0	0	9 221 505
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	0	186 450 000	108 700 000	77 750 000		0		0		0	0	0	77 750 000
Autres	1 000	0	0	1 000		0		0		0	0	0	1 000
Total Autres placements financiers	267 588 666	285 616 457	241 380 074	311 825 049	0	473 906	0	210 634	0	382 330	0	302 209	311 522 840
Total Placements	331 362 602	383 616 507	354 053 551	360 925 558	619 777	482 859	121 878	671 881	81 375	737 706	660 280	417 035	359 848 243
Placements représentant les PT des contrats en UC	54 509	25 092	43 616	35 985	0	0	0	0	0	0	0	0	35 985
Total Général	341 695 043	384 222 602	354 097 167	371 820 477	8 535 401	482 859	2 918 661	671 881	2 066 922	737 706	9 387 140	417 035	362 016 303

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 506 014	669 014	10 837 000
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 813 622	334 301	10 479 321
FCP	8 023 989	0	8 023 989
SICAV	6 114 642	0	6 114 642
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	78 502	74 000	4 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	237 416 283		237 416 283
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	77 750 000		77 750 000
Autres Prêts	9 222 505		9 222 505
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	35 985		35 985
Total	360 961 543	1 077 315	359 884 228

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2022

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	19 031	56 352	75 382
Revenus des Participations	516 766	696 426	1 213 193
Revenus des autres placements	3 073 236	24 610 707	27 683 944
Total Produits de Placements	3 609 033	25 363 485	28 972 518
Interêts	-106 092	-51 313	-157 405
Frais externes		-10 376	-10 376
Autres Frais		-218 555	-218 555
Total charges de placements	-106 092	-280 244	-386 336

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2022**

	Montant
-Primes	83 062 854
-Charges de prestation	-59 155 638
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	-26 095 751
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	937
Solde souscription	-2 187 598
-Frais d'acquisition	-12 307 430
-Autres charges de gestion nettes	-3 362 000
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-15 669 430
-Produits de placements	25 881 965
-Autres produits techniques	0
Solde financier	25 881 965
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 073 243
Part des réassureurs dans les prestations payées	455 589
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	-357 649
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	685 233
Commissions reçues des réassureurs	99 234
Solde de Réassurance	-190 836
RESULTAT TECHNIQUE VIE	7 834 102

Informations complémentaires	
Montant des rachats	33 799 016
Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 076 314
Provisions techniques brutes à la clôture	350 803 401
Provisions techniques brutes à l'ouverture	320 670 009

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS

	2018	2019	2020	2021	2022

Participation aux résultats	9 336 146	10 580 896	13 893 922	20 238 006	22 180 324
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	8 408 117	10 248 495	13 968 287	19 955 728	22 842 440
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	928 030	332 401	-74 365	282 277	-662 115

Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	235 131 783	249 358 708	266 788 757	289 270 220	313 747 759
- Montant minimum de participation	6 593 765	7 663 908	10 262 433	16 251 355	18 558 503
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	9 336 146	10 580 896	13 893 922	20 238 006	22 180 324

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE
AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2022**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	83 062 854
-Charges de prestation	CHV1	- 59 155 638
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 26 095 751
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	937
Solde souscription		- 2 187 598
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 12 307 430
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 3 362 000
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 15 669 430
-Produits de placements	PRV2-CHV9	25 881 965
-Autres produits techniques	CHV3	-
Solde financier		25 881 965
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 073 243
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	455 589
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	- 357 649
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	685 233
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	99 234
Solde de Réassurance	CHV45	- 190 836
RESULTAT TECHNIQUE VIE		7 834 102

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	326 958 739
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	300 536 778
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	553 422
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	476 887
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	18 152 517
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	14 776 992
-Provisions pour participations aux bénéfices - Clôture	4 738 723
-Provisions pour participations aux bénéfices - Ouverture	4 076 607
-Autres Provisions - Clôture	400 000
-Autres Provisions - Ouverture	802 745

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 409 937 318 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 6 434 567 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 7 834 102 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne

ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mars 2023

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

**Chiheb GHANMI
Associé**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES « ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2022

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Après abandon du projet d'hôpital privé par la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", dont "Assurances Hayett" est actionnaire, donnant lieu en conséquence à la cession du 4ème et dernier lot de terrain, propriété de la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", cette dernière a décidé de réduire son capital avec l'objectif de restitution des apports aux actionnaires, et ce par la réduction du nombre d'actions à raison de 20 actions pour 21 actions détenues et le remboursement au nominal de deux dinars et cinq cent millimes chacune (2,500 TND) par action annulée.

Dans ce cadre, la société « ASSURANCES HAYETT » a procédé à l'acquisition auprès de la société « AMEN SANTE », actionnaire également de la société "HOPITAL PRIVE EL AMEN", de 20 actions à la valeur nominale de deux dinars et cinq cent millimes chacune (2,500 TND/actions). Ces dernières sont intégralement remboursées au nominal.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2022.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 14 306 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro - Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 33 034 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro - Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 9 012 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à 163 074 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2022 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 71 664 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 1 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 18 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

(En DT)

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à Court Terme	0	0	90 000	90 000
Total	0	0	90 000	90 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 mars 2023
 La Générale d'Audit et Conseil
 Membre de MGI Worldwide
 Chiheb GHANMI
 Associé

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 Avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>135 071 157,720</u>	<u>93 476 372,962</u>
Obligations et valeurs assimilées		131 684 982,000	85 642 531,335
Titres OPCVM		3 386 175,720	7 833 841,627
Placements monétaires et disponibilités		<u>30 096 219,402</u>	<u>67 609 863,265</u>
Placements monétaires	5	16 230 351,686	31 100 697,098
Disponibilités		13 865 867,716	36 509 166,167
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
TOTAL ACTIF		<u>165 169 768,462</u>	<u>161 088 627,567</u>
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	7	218 529,214	198 866,195
Autres créditeurs divers	8	1 119 974,450	1 084 960,903
TOTAL PASSIF		<u>1 338 503,664</u>	<u>1 283 827,098</u>
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	9	153 946 255,928	150 999 323,282
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		138,666	1 227,479
Sommes distribuables de l'exercice		9 884 870,204	8 804 249,708
ACTIF NET		<u>163 831 264,798</u>	<u>159 804 800,469</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>165 169 768,462</u>	<u>161 088 627,567</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2022</i>	<i>Année</i> <i>2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	8 334 382,722	4 121 437,580
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 039 558,962	3 870 772,486
Revenus des titres OPCVM		294 823,760	250 665,094
Revenus des placements monétaires	11	2 058 262,798	3 744 717,959
Revenus des prises en pension	12	1 082 534,294	1 015 066,834
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 475 179,814	8 881 222,373
Charges de gestion des placements	13	(856 473,315)	(723 303,054)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 618 706,499	8 157 919,319
Autres charges	14	(300 063,045)	(205 623,258)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 318 643,454	7 952 296,061
Régularisation du résultat d'exploitation		(433 773,250)	851 953,647
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 884 870,204	8 804 249,708
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		433 773,250	(851 953,647)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(310 910,986)	176 042,520
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		543 537,646	6 511,240
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 551 270,114	8 134 849,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <i>2022</i>	<i>Année</i> <i>2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>10 551 270,114</u>	<u>8 134 849,821</u>
Résultat d'exploitation	10 318 643,454	7 952 296,061
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(310 910,986)	176 042,520
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	543 537,646	6 511,240
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(8 805 376,140)</u>	<u>(4 889 491,740)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 280 570,355</u>	<u>26 971 670,739</u>
Souscriptions		
- Capital	185 753 657,295	170 087 474,689
- Régularisation des sommes non distribuables	119 384,843	126 450,210
- Régularisation des sommes distribuables	4 826 080,734	7 183 144,079
Rachats		
- Capital	(183 015 761,221)	(141 353 883,479)
- Régularisation des sommes non distribuables	(142 974,931)	(112 471,479)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 259 816,365)	(8 959 043,281)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>4 026 464,329</u>	<u>30 217 028,820</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	159 804 800,469	129 587 771,649
En fin de l'exercice	163 831 264,798	159 804 800,469
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 464 384	1 185 364
En fin de l'exercice	1 490 936	1 464 384
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>109,884</u>	<u>109,128</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,20%</u>	<u>5,62%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022.L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 135.071.157,720 et se détaille ainsi :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		126 581 000,000	131 684 982,000	80,38%
	Obligations de sociétés		56 581 000,000	58 906 518,000	35,96%
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	132 900,000	134 380,000	0,08%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	199 600,000	203 664,000	0,12%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	5 600 000,000	5 962 488,000	3,64%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 049 856,000	0,64%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	900 000,000	945 352,000	0,58%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 800 000,000	1 900 800,000	1,16%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	80 000,000	81 052,800	0,05%
TN0004700738	ATL 2017-2 B	2 500	50 000,000	53 024,000	0,03%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	150 000,000	157 972,000	0,10%
TN0004700761	ATL 2018 -1 B	2 500	50 000,000	51 628,000	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	280 000,000	281 853,600	0,17%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	300 000,000	305 148,000	0,19%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	200 000,000	210 460,000	0,13%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	280 000,000	291 888,800	0,18%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	420 000,000	423 208,800	0,26%
TN0001900836	BH 2009	20 000	460 000,000	487 680,000	0,30%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	200 000,000	210 764,000	0,13%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	132 900,000	137 132,000	0,08%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	360 000,000	390 897,600	0,24%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	99 800,000	104 836,000	0,06%
TN0002101897	TL 2015-2 B	5 000	100 000,000	105 148,000	0,06%
TN0002101913	TL 2016-1	5 000	100 000,000	104 604,000	0,06%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	600 000,000	635 264,000	0,39%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	100 000,000	107 190,000	0,07%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	200 000,000	214 840,000	0,13%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	900 000,000	949 884,000	0,58%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 600 000,000	1 720 416,000	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 600 000,000	1 688 784,000	1,03%
TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	265 800,000	271 144,000	0,17%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	300 000,000	313 960,000	0,19%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	400 000,000	403 040,000	0,25%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	420 000,000	444 936,800	0,27%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 177 120,000	7,43%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	1 200 000,000	1 216 752,000	0,74%

TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	4 000 000,000	4 066 624,000	2,48%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	2 100 000,000	2 146 485,600	1,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 256 512,000	3,82%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	10 000 000,000	10 668 160,000	6,51%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	2 000 000,000	2 031 568,000	1,24%
	Emprunt national		70 000 000,000	72 778 464,000	44,42%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 354 880,000	6,32%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 076 784,000	18,97%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	21 127 520,000	12,90%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000,000	10 219 280,000	6,24%
	Titre OPCVM		3 345 024,828	3 386 175,720	2,07%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	105 470,520	0,06%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	30 504	3 257 911,076	3 280 705,200	2,00%
	Total		129 926 024,828	135 071 157,720	82,45%
	Total par rapport au total des actifs			81,78%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	90 028 621,648	3 091 930,200	355 821,114	93 476 372,962	-
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	24 100 000,000			24 100 000,000	
Emprunt national	30 000 000,000			30 000 000,000	
Titres OPCVM	11 639 549,260			11 639 549,260	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(7 468 850,000)			(7 468 850,000)	-
Bons du trésor assimilables	(2 578 320,000)			(2 578 320,000)	21 680,000
Titres OPCVM	(15 794 976,080)			(15 794 976,080)	521 857,646
* <u>Variations des plus ou</u> <u>moins values</u>					
Titres OPCVM			(292 239,087)	(292 239,087)	
Bon du trésor assimilables			(18 671,899)	(18 671,899)	
* <u>Variations des intérêts</u> <u>courus</u>					
		2 008 292,564		2 008 292,564	
Soldes au 31 décembre 2022	129 926 024,828	5 100 222,764	44 910,128	135 071 157,720	543 537,646

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D :
16.230.351,686 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées	16 000 867,972	16 230 351,686	9,91%
TN0008000606	Pension livrée BTE au 02/01/2023 à 8,23% pour 62 jours	4 570 409,145	4 634 144,770	2,83%
TN0008000655	Pension livrée BTE au 02/01/2023 à 8,23% pour 62 jours	430 244,679	436 244,561	0,27%
TN0008000580	Pension livrée BTE au 17/02/2023 à 8,28% pour 122 jours	5 000 449,984	5 086 707,746	3,10%
TN0008000598	Pension livrée AMEN BANK au 03/01/2023 à 8,48% pour 54 jours	5 999 764,164	6 073 254,609	3,71%
	TOTAL	16 000 867,972	16 230 351,686	9,91%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			9,83%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2022 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 218.529,214 contre D : 198.866,195 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	208 529,214	198 866,195
Dépositaire	10 000,000	-
Total	<u>218 529,214</u>	<u>198 866,195</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 1.119.974,450 contre D :1.084.960,903 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	13 991,701	13 535,748
Dividendes à payer	1 055 296,219	1 029 965,409
Commissaire aux comptes	32 670,227	24 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	14 990,176	13 593,167
Retenue à la source	83,054	1 083,050
TCL	2 119,544	1 960,000
Total	<u>1 119 974,450</u>	<u>1 084 960,903</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	150 999 323,282
Nombre de titres	1 464 384
Nombre d'actionnaires	1 294

Souscriptions réalisées

Montant	185 753 657,295
Nombre de titres émis	1 801 431
Nombre d'actionnaires nouveaux	209

Rachats effectués

Montant	(183 015 761,221)
Nombre de titres rachetés	(1 774 879)
Nombre d'actionnaires sortants	(311)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(310 910,986)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	543 537,646
Régularisation des sommes non distribuables	(23 590,088)

Capital au 31-12-2022

Montant	153 946 255,928
Nombre de titres	1 490 936
Nombre d'actionnaires	1 192

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 8.334.382,722 , contre D : 4.121.437,580 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations</u>	<u>7 995 213,518</u>	<u>3 743 716,116</u>
-		
- Intérêts	7 995 213,518	3 743 716,116
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>44 345,444</u>	<u>127 056,370</u>
-		
- Intérêts des BTA , emprunt national	44 345,444	127 056,370
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>294 823,760</u>	<u>250 665,094</u>
-		
- Dividendes	294 823,760	250 665,094
TOTAL	8 334 382,722	4 121 437,580

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.058.262,798, contre D : 3.744.717,959 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	1 149 936,205	2 444 714,034
Intérêts des certificats de dépôts	908 326,593	1 300 003,925
TOTAL	2 058 262,798	3 744 717,959

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	1 082 534,294	1 015 066,834
TOTAL	1 082 534,294	1 015 066,834

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 856.473,315, contre D : 723.303,054 au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération du gestionnaire	846 473,315	713 303,054
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	856 473,315	723 303,054

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à D : 300.063,045, contre D : 205.623,258 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Redevance du CMF	223 343,301	142 656,285
Commissaire aux comptes	36 152,279	28 412,972
Rémunération Président du Conseil	4 235,294	4 235,292
Jetons de présence	10 800,000	7 200,000
TCL	22 319,144	19 499,275
Autres	3 213,027	3 619,434
TOTAL	300 063,045	205 623,258

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	7,697	6,065	3,926	5,740	5,952
Charges de gestion des placements	(0,574)	(0,494)	(0,315)	(0,438)	(0,531)
Revenus net des placements	7,122	5,571	3,611	5,302	5,420
Autres charges	(0,201)	(0,140)	(0,105)	(0,156)	(0,184)
Résultat d'exploitation (1)	6,921	5,430	3,505	5,146	5,236
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,291)	0,582	2,837	1,461	0,261
Sommes distribuables de l'exercice	6,630	6,012	6,342	6,607	5,497
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,209)	0,120	0,145	0,026	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,365	0,004	-	-	0,001
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,156	0,125	0,145	0,026	0,022
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,077	5,555	3,651	5,172	5,258
Résultat non distribuable de l'exercice	0,156	0,125	0,145	0,026	0,022
Régularisation du résultat non distribuable	(0,016)	0,010	0,143	0,007	0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,140	0,134	0,288	0,033	0,023
Distribution de dividende	6,013	6,342	6,607	5,496	4,394
Valeur liquidative	109,884	109,128	109,323	109,300	108,156
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,52%	0,45%	0,29%	0,40%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,13%	0,10%	0,14%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,05%	5,50%	5,80%	6,08%	5,11%

15.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 165.169.768, un actif net de D : 163.831.265 et un bénéfice de D : 10.551.270.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 81,78% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,22% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 06 Mai 2022 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2022, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **04 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par Mme Sana JAMOSSI.

BILAN **au 31 décembre 2022** **(unité : TND)**

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	14 996 339	8 825 736
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		326 765	556 556
b- Obligations et valeurs assimilées		14 669 574	8 269 180
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 280 509	9 639 443
a- Placements monétaires	3 - 2	4 357 033	9 235 832
b- Disponibilités		923 476	403 611
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	45 998	2 068
TOTAL ACTIF		20 322 846	18 467 247
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	37 973	37 190
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	261 486	353 409
TOTAL PASSIF		299 459	390 599
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	18 961 790	17 180 303
CP- 2 Sommes capitalisables		1 061 597	896 345
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (*)	3 - 7	-	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 7	1 061 597	896 345
ACTIF NET		20 023 387	18 076 648
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 322 846	18 467 247

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
(Unité en TND)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 30/12/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	814 337	432 442
a- Dividendes		15 428	17 645
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		798 909	414 797
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	442 225	480 868
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		1 256 562	913 310
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	143 438	127 587
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 113 124	785 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	-	136 312
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	70 129	55 240
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 042 995	866 795
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		18 602	29 550
Sommes capitalisables de l'exercice		1 061 597	896 345
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(18 602)	(29 550)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 492	(2 310)
* +/- values réalisées sur cession des titres		(266)	7 239
* Frais de négociation des titres		-	(1 259)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 044 221	870 465

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022
 (Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2022 au 30/12/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 044 221</u>	<u>870 465</u>
a- Résultat d'exploitation	1 042 995	866 795
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	1 492	(2 310)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(266)	7 239
d- Frais de négociation des titres	-	(1 259)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	11 841 900	23 096 733
* Capital	33 032 000	68 210 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(21 515 944)	(46 493 774)
* Régularisation des sommes capitalisables	325 844	1 380 107
b- Rachats	10 939 382	17 491 361
* Capital	30 496 200	51 385 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	(19 864 060)	(34 999 511)
* Régularisation des sommes capitalisables	307 242	1 104 972
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 946 739	6 475 837
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	18 076 648	11 600 812
b- En fin de l'exercice	20 023 387	18 076 649
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	518 437	350 192
b- En fin de l'exercice	543 795	518 437
VALEUR LIQUIDATIVE	36,822	34,868
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,60%	5,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LÉS CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Note sur le bilan :

3.1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2022	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :			14 178 706	14 669 574	72,18%	73,26%	
Titres émis par le Trésor :			8 500 000	8 720 961	42,91%	43,55%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	5 000	500 000	517 745	2,55%	2,59%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 537 032	7,56%	7,68%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	500 000	528 187	2,60%	2,64%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHYZ8T348	10 000	1 000 000	1 009 123	4,97%	5,04%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	1 000 000	1 039 014	5,11%	5,19%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	2,56%	2,60%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	750 000	766 446	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	750 000	765 654	3,77%	3,82%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	750 000	766 885	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	750 000	766 006	3,77%	3,83%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	250 000	252 110	1,24%	1,26%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	250 000	252 266	1,24%	1,26%	
Titres émis par des sociétés :			5 678 706	5 948 613	29,27%	29,71%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	TN0007780067	4 000	240 000	251 168	1,24%	1,25%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	6 300	504 000	536 724	2,64%	2,68%	
AMEN BANK 2009 (B)	TN0003400355	5 000	66 470	67 493	0,33%	0,34%	
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	4 000	400 000	420 273	2,07%	2,10%	
ATB SUB 2017	TN0003600640	2 500	150 000	158 400	0,78%	0,79%	
ATL SUB 2017	TN0004700712	3 000	120 000	121 600	0,60%	0,61%	BB
BH 2009	TN0001900844	5 000	76 503	76 512	0,38%	0,38%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	1 500	30 000	31 464	0,15%	0,16%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	TN0001901081	550	18 333	19 526	0,10%	0,10%	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	1 000	40 000	41 456	0,20%	0,21%	
BNA SUB 2018-1 TV	TN0003100765	16 670	333 400	342 555	1,69%	1,71%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	TN000130065	3 000	120 000	126 771	0,62%	0,63%	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TN000000000	15 000	1 500 000	1 567 608	7,71%	7,83%	BB
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	2 000	100 000	100 621	0,50%	0,50%	BBB-
HL 2017-3	TN0007310444	3 000	180 000	191 066	0,94%	0,95%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	2 000	120 000	121 366	0,60%	0,61%	BB-
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	6 000	600 000	635 602	3,13%	3,17%	BB+
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	240 000	258 259	1,27%	1,29%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	4 000	240 000	254 361	1,25%	1,27%	
TL 2017-1	TN0002101962	3 000	120 000	124 267	0,61%	0,62%	BBB+
TLF SUB 2020	TN0002102143	3 000	240 000	258 170	1,27%	1,29%	BB+
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	3 000	240 000	243 351	1,20%	1,22%	BB+

Titres OPCVM :			323 480	326 765	1,61%	1,63%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	TN0001900752	3 120	323 480	326 765	1,61%	1,63%	
Total Général			14 502 186	14 996 339	73,79%	74,89%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	8 539 387	284 557	1 792	8 825 736	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	5 500 000			5 500 000	
Obligations émises par les sociétés	2 100 000			2 100 000	
Titres OPCVM	15 370			15 370	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations	-1 405 917			-1 405 917	
Cession des Titres OPCVM	-246 654			-246 654	-266
* Variation des plus ou moins valeurs latentes					
Titres OPCVM			1 493	1 493	
* Variation des intérêts courus		206 311		206 311	
Soldes au 31 décembre 2022	14 502 186	490 868	3 285	14 996 339	-266

3.2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **4 357 033** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					2 946 504	2 989 354	14,71%	
CD231222/020123ENN ASR	TN96RBQTT4J7	1	10	8,27	499 083	499 908	2,5%	BH Bank
CD231222/120123LAO UINA	2312120123LA	1	20	8,27	498 171	498 994	2,5%	BH Bank
CD221222/110123CUN	2212110123CU	1	20	8,27	498 171	499 085	2,5%	BH Bank
CD140822-310123BHLEASING	TNBIT5ZGV911	3	170	9,00	1 451 079	1 491 367	7,3%	BH L
Billet de trésorerie					964 563	994 094	4,89%	
BDT040822/310123AM EL MICR	TNMPKYYYYI280	20	180	9,27	964 563	994 094	4,9%	Amel Microfinance

Comptes à terme					354 000	373 585	1,84%	
CT120122/11012023LA FRANE	1201110123AF	240	364	7,25	240 000	253 500	1,25%	BH Bank
CT110222/100223MEG RINE	1102100223MG	74	364	7,19	74 000	77 778	0,38%	BH Bank
CT030122/030123SFA X LAFRA	0301030123SL	40	365	7,25	40 000	42 307	0,21%	BH Bank
total					4 265 067	4 357 033	21,44%	

3.3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **45 998** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Autres créances	548	548
Agios Crédeurs à encaisser	2 074	1 520
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	43 376	
Total	45 998	2 068

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **37 973** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	25 315	24 793
Rémunération du distributeur à payer	5 063	4 959
Rémunération du dépositaire à payer	7 595	7 438
Total	37 973	37 90

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **261 486** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Solde des souscriptions/Rachats	-	102 050
Jetons de présence	18 750	11 250
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 697	1 647
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires CAC à payer	15 798	12 499
Rémunération du Directeur Général	167	167
TCL à payer	278	1 000
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	261 486	3539

3.6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	33 032 000
Nombre de titres émis	330 320
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(30 496 200)
Nombre de titres rachetés	(304 962)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 492
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(266)
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	896 345
Régularisation du résultat incorporé à la VL	43 844
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(44 100)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	(1 651 628)
Capital au 31-12-2022	
Montant	18 961 790
Nombre de titres	543 795
Nombre d'actionnaires	255

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mai 2022

3.7 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	866 795	29 550	43 844	940 189
Exercice 2022	1 042 995	-	18 602	1 061 597

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 Mai 2022 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4.Note sur l'état de résultat :

4.1 Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **814 337** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes	15 428	17 645
Revenus des obligations & valeurs assimilées	798 909	414 797
Total	814 337	432 2

4.2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2022 la somme de **442 225** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus de certificats de dépôt	192 351	224 665
Intérêts sur comptes à terme	208 211	248 429
Revenus de Billets de trésorerie	29 531	-
Intérêts sur Dépôts à vue	12 132	7 774
Total	442 225	480 868

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **143 438** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire (a)	95 625	85 058
Rémunération du dépositaire (b)	28 688	25 517
Rémunération du distributeur (c)	19 125	17 012
Total	143 438	127 587

- a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000

dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

- c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

4.4 Note sur les autres produits :

Les autres produits présentent un solde nul au 31 Décembre 2022 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	-	-
Revenus de bons de caisses (Report)	-	(23 279)
Revenus de bons de caisses (Echus)	-	159 591
Total	-	136 2

4.5 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **70 129** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	19 125	17 012
Honoraires commissaires aux comptes	19 097	11 001
Jetons de présence	26 250	16 836
Rémunération du Directeur Général (*)	2 000	1 990
TCL	3 440	8 189
Contribution sociale de solidarité	17	12
Autres charges	200	200
Total	70 129	55 240

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. Données par action et ratios pertinents :

5.1 Données par action :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	2,311	1,762	1,143	1,772	1,521
Charge de gestion des placements	0,264	0,246	0,134	0,214	0,145
<u>Revenu net de placements</u>	2,047	1,516	1,009	1,558	1,375
Autres produits	0,000	0,263	0,066	-	-
Autres charges	0,129	0,107	0,070	0,151	0,108
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	1,918	1,672	1,005	1,407	1,267
Régularisation du résultat d'exploitation	0,034	0,057	0,814	-0,020	0,001

<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	1,952	1,729	1,819	1,386	1,268
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,003	-0.004	-0,040	1,452	0,255
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	0.014	0,006	-1,576	-0,063
Frais de négociation de titre	0,000	-0.002	-	-0,021	-0,013
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,002	0,007	-0,034	-0,145	0,178
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	1,920	1,679	0,971	1,262	1,445
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,002	0,007	-0,034	-0,145	0,178
Régularisation du résultat non capitalisable	0,000	0,005	-0,077	-	0,001
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,002	0,012	-0,112	-0,145	0,179
Distribution de dividendes	-	-	-	-	1,286
Valeur liquidative	36,822	34,868	33,127	31,420	30,179

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Actif Net Moyen	19 120 426	16 736 587	6 528 450	4 630 862	4 362 236
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,76%	0,72%	0,66%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	0,37%	0,33%	0,38%	0,46%	0,35%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,45%	5,18%	5,39%	4,32%	4,17%

6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
- ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV « BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 20 322 846**, un actif net de **D : 20 023 387** et un bénéfice de **D : 1 044 221** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la

mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2.Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Tunis, le 21 Février 2023

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH CAPITALISATION, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- La charge supportée à ce titre, en 2022, s'élève à 95 625 dinars.
- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.
- La charge supportée à ce titre, en 2022, s'élève à 19 125 dinars.
- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2022, s'élève à 28 688 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.

- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 000 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 a fixé le montant brut des jetons de présence à 2 500 Dinars brut par administrateur. La charge enregistrée au titre des jetons de présence s'élève à 26250 Dinars .

Tunis, le 21 Février 2023

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **04 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

au 31 Décembre 2022

(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	31/12/2021
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	78 893 363	65 083 869
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 425 762	5 061 151
b- Obligations et valeurs assimilées		73 467 601	60 022 718
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3 - 3	26 735 240	36 930 470
a- Placements monétaires		23 687 831	13 191 927
b- Disponibilités		3 047 409	23 738 543
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 5	678 814	86
TOTAL ACTIF		106 307 417	102 014 425
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 7	147 390	147 297
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 8	459 780	441 168
TOTAL PASSIF		607 170	588 465
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	100 033 061	96 359 478
CP 2 - Sommes distribuables		5 667 186	5 066 482
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		18	839
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 667 168	5 065 643
ACTIF NET		105 700 247	101 425 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 307 417	102 014 425

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2022
(Unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	3 – 2	4 204 891	3 562 967
a- Dividendes		-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 204 891	3 562 967
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3 – 4	2 195 352	2 731 809
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 400 243	6 294 776
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3 – 9	575 228	607 228
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 825 015	5 687 548
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3 – 10	173 331	168 598
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 651 684	5 518 950
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		15 484	(453 307)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 667 168	5 065 643
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(15 484)	453 308
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		233 690	(269 796)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		56 236	276 653
Frais de négociation de titre		-	(1 259)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 941 610	5 524 549

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2022
 (Unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	5 941 610	5 524 549
a- Résultat d'exploitation	5 651 684	5 518 950
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	233 690	(269 795)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	56 236	276 653
d- Frais de négociation des titres	-	(1 259)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 736 995	5 544 804
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	58 617 293	72 333 453
* Capital	56 701 900	69 715 500
* Régularisation des sommes non distribuables	(574 769)	(814 469)
* Régularisation des sommes distribuables	2 490 162	3 432 422
b- Rachats	55 547 620	77 059 916
* Capital	53 279 400	74 032 600
* Régularisation des sommes non distribuables	(535 926)	(859 998)
* Régularisation des sommes distribuables	2 804 146	3 887 314
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 274 288	(4 746 718)
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	101 425 960	106 172 678
b- En fin de l'exercice	105 700 248	101 425 960
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	974 695	1 017 866
b- En fin de l'exercice	1 008 920	974 695
VALEUR LIQUIDATIVE	104,766	104,059
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,67%	4,98%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LÉS CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH OBLIGATAIRE

« **SICAV BH OBLIGATAIRE** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a) Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b) Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c) Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Note sur le bilan :

3.1 Note sur le Portefeuille titres :

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 décembre 2022 et se détaille ainsi :

Titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2022	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
			71 386 226	73 467 601	69,11%	69,51%	
Titres de l'Etat			34 900 000	35 781 260	33,66%	33,85%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	2 250 000	2 268 987	2,13%	2,15%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	22 500	2 250 000	2 270 398	2,14%	2,15%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHXZ8T348	7 000	700 000	706 386	0,66%	0,67%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	2 000 000	2 078 027	1,95%	1,97%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 070 979	1,95%	1,96%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	10 000	1 000 000	1 040 986	0,98%	0,98%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 759 226	10,12%	10,18%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN00OU20VQYS5	2 000	200 000	211 655	0,20%	0,20%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN00OU20VQYS5	10 000	1 000 000	1 058 275	1,00%	1,00%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	10 000	1 000 000	1 056 375	0,99%	1,00%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	3 000 000	3 064 024	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	3 000 000	3 065 783	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	30 000	3 000 000	3 062 617	2,88%	2,90%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	3 000 000	3 067 542	2,88%	2,90%	
Obligations de sociétés			36 486 226	37 686 341	35,44%	35,65%	
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 001 014	0,94%	0,95%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	TN0007780067	5 000	300 000	313 959	0,30%	0,30%	AA+
AMEN BANK 2009 (A)	TN0003400348	20 000	266 100	269 061	0,25%	0,25%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	TN0003400355	15 000	199 409	202 479	0,19%	0,19%	-
AMEN BANK SUB 2009, (B)	TN0003400355	5 000	66 005	67 029	0,06%	0,06%	-
AMEN BANK 2010	TN0003400405	40 000	799 497	815 748	0,77%	0,77%	-
AMEN BANK SUB 2010	TN0003400405	35 000	699 755	713 974	0,67%	0,68%	-
AMEN BANK SUB 2020-03	TN0003400660	20 000	1 600 000	1 703 887	1,60%	1,61%	-
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	31 000	3 100 000	3 257 116	3,06%	3,08%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	TN0003400538	30 000	600 000	604 044	0,57%	0,57%	-
AMEN BANK SUB 2008	TN0003400330	7 500	225 000	232 573	0,22%	0,22%	-
ATB SUBORDONNE 2017	TN0003600640	37 500	2 250 000	2 376 000	2,23%	2,25%	-
ATTIJARI LEASING 2022-1	TN4J4VCBM140	5 000	500 000	511 068	0,48%	0,48%	F2
ATL 2016-1 TX FIXE	TN0004700670	30 000	600 000	619 161	0,58%	0,59%	BBB
ATL 2017-1	TN0004700704	50 000	2 000 000	2 099 840	1,97%	1,99%	BBB
ATL 2018-1 CB TV	TN0004700761	10 000	200 000	206 554	0,19%	0,20%	BB
ATL 2021-1 5 ANS CATEG A	TNFUHZ3R7VR5	10 000	1 000 000	1 074 275	1,01%	1,02%	BBB+
ATL SUB 2017-2 7 ANS 7.9%	TN0004700712	5 000	200 000	202 667	0,19%	0,19%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-1	TN0006610414	20 000	400 000	410 939	0,39%	0,39%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	TN0006610430	5 000	200 000	210 461	0,20%	0,20%	BB+
BH 2009	TN0001900844	75 000	1 147 550	1 147 683	1,08%	1,09%	-
BH SUB 2018-1 VAR	TN0001901032	50 000	1 000 000	1 048 815	0,99%	0,99%	-

TMM+2%								
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%,	TN0001901032	700	14 000	14 683	0,01%	0,01%	-	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1	TN0001901081	6 000	240 000	253 008	0,24%	0,24%	-	
BNA SUB 2009	TN0003100674	25 000	332 550	343 128	0,32%	0,32%	-	
BNA SUB 2017-1	TN0003100716	40 000	1 600 000	1 658 249	1,56%	1,57%	-	
BNA SUB, 2017-1	TN0003100716	24 000	960 000	994 949	0,94%	0,94%	-	
BNA SUB 2018-1 TV,	TN0003100765	33 330	666 600	684 904	0,64%	0,65%	-	
BNA SUB 2018-1 TV	TN0003100765	10 000	200 000	205 492	0,19%	0,19%	-	
BTK 2009	TN0004620134	15 000	299 400	314 608	0,30%	0,30%	-	
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 500 000	2 612 679	2,46%	2,47%	BB	
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	5 000	250 000	251 553	0,24%	0,24%	BBB-	
HL 2016-2	TN0007310337	20 000	400 000	402 340	0,38%	0,38%	BB	
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	900 000	955 332	0,90%	0,90%	BB	
HL 2017-1 7 ANS 7,85%	TN0007310360	5 000	200 000	211 184	0,20%	0,20%	BB	
HL SUB 2018-1	TN0007310469	10 000	200 000	208 409	0,20%	0,20%	B+	
HL 2020-02	TN0007310543	18 160	1 089 600	1 102 004	1,04%	1,04%	BB-	
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	960 000	1 033 036	0,97%	0,98%	B+	
HL 2018-1 CA TV	TN0007310469	7 500	150 000	156 307	0,15%	0,15%	B+	
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	17 000	1 700 000	1 800 871	1,69%	1,70%	BB+	
ML SUB 2018-1 (A) TV	TN0006720122	20 000	400 000	419 410	0,39%	0,40%	BB	
ML SUB 2018-1 (A) TV,	TN0006720122	4 500	90 000	94 367	0,09%	0,09%	BB	
SERVICOM 2016 TC FX 8.2%	TN0007340128	5 000	300 000	-	0,00%	0,00%	CCC+	
STB 2008/1	TN0002600997	5 000	62 500	64 852	0,06%	0,06%	-	
STB 2010/1 (B)	TN0002601045	20 000	399 200	412 370	0,39%	0,39%	-	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	TN0002601151	5 000	200 000	201 302	0,19%	0,19%	-	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	6 000	360 000	381 541	0,36%	0,36%	-	
TL 2017-1	TN0002101962	10 000	400 000	414 224	0,39%	0,39%	BBB+	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	600 000	635 262	0,60%	0,60%	BBB+	
TLF 2019-1 (B) TF	TN0002102127	7 500	600 000	628 772	0,59%	0,59%	BBB	
TLF 2019-1 (B) TF,	TN0002102127	4 000	320 000	335 345	0,32%	0,32%	BBB	
TLF SUB 2020	TN0002102143	7 000	560 000	602 397	0,57%	0,57%	BB+	
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	486 702	0,46%	0,46%	BB+	
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	TN0002102119	7 500	300 000	311 558	0,29%	0,29%	BBB	
UIB 2009 TRANCHE B	TN0003900230	30 000	399 060	407 156	0,38%	0,39%	-	
Titres des OPCVM			4 659 080	5 425 762	5,10%	5,13%		
SICAV BHC	TN0001900760	44 578	1 567 410	1 640 917	1,54%	1,55%	-	
TUNISIE SICAV	TN0002100998	34 476	3 091 670	3 784 845	3,56%	3,58%	-	
Total Général			76 045 306	78 893 363	74,21%	74,64%		

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	62 821 638	2 029 243	232 990	65 083 871	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	21 700 000			21 700 000	
Obligations émises par les sociétés	5 700 000			5 700 000	
Titres OPCVM	1 900 106			1 900 106	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations	-14 307 252			-14 307 252	
Cession des Titres OPCVM	-1 769 186			-1 769 186	56 236
* Variation des plus ou moins-values latentes					
Titres OPCVM			233 690	233 690	
* Variation des intérêts courus					
		352 134		352 134	
Soldes au 31 décembre 2022	76 045 306	2 381 377	466 680	78 893 363	56 236

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **4 204 891** dinars au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des obligations	2 728 548	3 244 968
Revenus des titres de l'Etat	1 476 343	317 999
Total	4 204 891	3 562 967

3.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-12-2022 à 26 735 240 Dinars et se détaillent comme suit :

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **23 687 831** Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt					22 713 170	22 891 011	21,53%	21,66%	
CD231222/120123KALAASGHIR	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 994	0,47%	0,47%	BH Bank
CD301222/190123CHARGUIA	TN1QWH5EEUB8	1	20	8,27	498 171	498 354	0,47%	0,47%	BH Bank
CD301222/090123LAOUINA	TN23I4MB95Q1	1	10	8,27	499 083	499 267	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123SFAXBEJAOU	TNYDTZY3V3W4	1	10	8,27	499 083	499 358	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123ALAINSAVAR	TN23I4MB95Q1	4	20	8,27	1 992 683	1 996 707	1,88%	1,89%	BH Bank
CD211222/100123CHARGUIA	TNYDTZY3V3W4	2	20	8,27	996 341	998 354	0,94%	0,94%	BH Bank
CD211222/100123ENNASR	TN5F17VW8H9J5	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123SFAXBEJAOU	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD211222/100123SOUSSE RIA	TN1QWH5EEUB8	1	20	8,27	498 171	499 177	0,47%	0,47%	BH Bank
CD221222/010123LAOUINA	TNB8L0UHN6T0	2	10	8,27	998 166	1 000 000	0,94%	0,95%	BH Bank
CD221222/110123LAMARSA	TNQB8L05EEUB8	1	20	8,27	498 171	499 085	0,47%	0,47%	BH Bank
CD231222/020123SFAXOUTEEL	TNAEEUB8EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 908	0,47%	0,47%	BH Bank
CD231222/120123MONASTIR	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 994	0,47%	0,47%	BH Bank
CD241222/030123ENNASR	TN1QWH5EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 817	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/040123CHARGUIA	TN23I4MB95Q1	1	10	8,27	499 083	499 725	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/040123LAOUINA	TN5F17VW8H9J5	1	10	8,27	499 083	499 725	0,47%	0,47%	BH Bank
CD251222/140123SOUKRA	TNYDTZY3V3W4	1	20	8,27	498 171	498 811	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123ENNASR	TN1QWH5EEUB8	1	10	8,27	499 083	499 358	0,47%	0,47%	BH Bank
CD291222/080123LAC2	TNAEEUB8EEUB8	2	10	8,27	998 166	998 717	0,94%	0,94%	BH Bank
CD301222/290123UNIFACTOR	TNQB8L05EEUB8	4	30	10	1 986 777	1 987 658	1,87%	1,88%	UF
CD161222/160323UNIFACTOR	TN1QWH5F17VW	4	90	10	1 960 976	1 967 913	1,85%	1,86%	UF
CD141222/140322UNIFACTOR	TN1QWH5EEUB8	2	275	10	980 488	984 390	0,93%	0,93%	UF
CD140822/310123BHLEASING	TN1QWH5EEUB8	11	170	9	5 320 624	5 468 345	5,14%	5,17%	BHL
Billets de trésorerie					782 114	796 820	0,75%	0,75%	
BDT191022/170123GRINPARAP	TNAY700JOKR4	16	90	11,5	782 114	796 820	0,75%	0,75%	GRINPARAP A
Total					23 495 284	23 687 831	22,28%	22,41%	

(*) Les billets de trésorerie émis par la Société GRINPARAPHA sont avalisés par la BH Bank.

b. Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 047 409** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à terme (i)	2 639 237	22 364 640
Avoirs en banque	408 172	1 373 903
Total	3 047 409	23 738 543

(i)- Les comptes à Terme

Le solde de ce poste s'élève à **2 639 237** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Durée (Jours)	Tau x	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2022	% Actif	Compte tenu chez
CT181122/160223GROMBALIA	1811160223GB	90	8,23	200 000,00	201 587	0,19%	BH Bank
CT281222/280323KHIEREDDI	2812280323KK	90	8,27	200 000,00	200 145	0,19%	BH Bank
CT010122/04012023SOUSSEHA	0401040123SH	368	7,25	20 000,00	21 150	0,02%	BH Bank
CT010222/020223HAMAM SOUS	0102020223HS	366	7,25	11 000,00	11 584	0,01%	BH Bank
CT030222/030223SFAX SIDI	0302030223SF	365	7,19	20 000,00	21 046	0,02%	BH Bank
CT040222/020223MANOUBA	0402020223MN	363	7,19	20 000,00	21 043	0,02%	BH Bank
CT040222/020223SFAX BEJAO	0402020223SB	363	7,19	250 000,00	263 040	0,25%	BH Bank
CT050122/05012023SOUSSECO	0501050123SC	365	7,25	58 000,00	61 327	0,06%	BH Bank
CT060122/06012023SOUSSECO	0601060123SC	365	7,25	129 000,00	136 380	0,13%	BH Bank
CT070122/09012023BEJAOUI	0701090123BJ	367	7,25	60 000,00	63 423	0,06%	BH Bank
CT100222/100223MGHIRA	100222100223	365	7,19	20 000,00	21 024	0,02%	BH Bank
CT110222/130223AVENUE DE	1102130223AC	367	7,19	11 000,00	11 562	0,01%	BH Bank
CT130122/130123GABES	1301130123GS	365	7,25	250 000,00	264 023	0,25%	BH Bank
CT140122/160123LAOUIINA	1401160123LA	367	7,25	25 000,00	26 398	0,02%	BH Bank
CT110222/130223AVENUE DE,	1402140223BH	367	7,19	3 000,00	3 152	0,00%	BH Bank
CT150222/170223MGHIRA	1502170223MG	367	7,19	64 000,00	67 227	0,06%	BH Bank
CT160222/150223SIDI BOUZI	1602150223SB	364	7,19	134 000,00	140 736	0,13%	BH Bank
CT160222/160223LAOUIINA	1602160223LA	365	7,19	55 000,00	57 765	0,05%	BH Bank
CT190122/190123CHARGUIA	1901190123CH	365	7,25	73 000,00	77 025	0,07%	BH Bank
CT200122/200123ENNASR	2001200123NS	365	7,25	20 000,00	21 100	0,02%	BH Bank
CT200122/200123KALAA SGHI	2001200123KS	365	7,25	57 000,00	60 134	0,06%	BH Bank
CT200122/200123SFAX BEJAO	2001200123SB	365	7,25	200 000,00	210 996	0,20%	BH Bank
CT200122/200123SOUSSE HAC	2001200123SH	365	7,25	10 000,00	10 550	0,01%	BH Bank
CT210122/230123BOUMHAL	2101230123BH	367	7,25	75 000,00	79 112	0,07%	BH Bank
CT240122/240123ENNASR	2401240123NS	365	7,25	20 000,00	21 087	0,02%	BH Bank
CT250122/250123ENNASR	2501250123NS	365	7,25	50 000,00	52 709	0,05%	BH Bank
CT270122/270123ENNASR 2	2701270123NS	365	7,25	210 000,00	224 140	0,21%	BH Bank
CT280122/300123BOUMHAL	2801300123BO	367	7,25	10 000,00	10 537	0,01%	BH Bank
CT280122/300123HAMMAMET	2801300123HM	367	7,25	140 000,00	147 519	0,14%	BH Bank
CT280122/300123LAOUIINA	2801300123LA	367	7,25	25 000,00	26 344	0,02%	BH Bank
CT280122/300123SFAX BEJAO	2801300123SB	367	7,25	100 000,00	105 372	0,10%	BH Bank
Total				2 520 000	2 639 237	2,48%	

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2022 à **2 195 352** Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des comptes à terme	788 645	1 037 016
Intérêts des pensions livrés	-	23 731
Intérêts des bons de caisse	-	251 302
Intérêts des billets de trésorerie	72 469	53 404
Intérêts des certificats de dépôt	1 334 238	1 366 356
Total	2 195 352	2 731 809

3.5 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **678 814** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Titres de créance échus (*)	86	86
Anuitée EO BH 2009 échue à encaisser	650 640	-
Agios créditeurs à encaisser	10 740	-
Compte d'attente (**)	17 348	-
Total	678 814	86

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « *SERVICOM 2016* », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

(**) Ce compte a été présenté parmi les liquidités au cours des exercices précédents.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	96 359 478	100 625 451
Nombre de titres	974 695	1 017 866
Nombre d'actionnaires	962	1 045
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	56 701 900	69 715 500
Régul. Des sommes non distribuables	-574 769	-814 469
Nombre de titres émis	567 019	697 155
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	53 279 400	74 032 600
Régul. des sommes non distribuables	-535 926	-859 998
Nombre de titres rachetés	532 794	740 326

Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	233 690	-269 795
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	56 236	276 653
Frais de négociation des titres	-	-1 259
Capital au 31 Décembre		
Montant	100 033 061	96 359 479
Nombre de titres	1 008 920	974 695
Nombre d'actionnaires	911	962

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **147 390** dinars au 31-12-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	146 200	146 107
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	147 390	147 297

3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à **459 780** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Solde des souscriptions Rachats	10 054	-
Jetons de présence à payer	28 125	14 985
Actionnaires dividendes à payer	383 435	383 154
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires commissaire aux comptes à payer	27 541	32 822
Redevances CMF à payer	8 942	8 983
TCL à payer	1 499	1 013
Autres rémunérations	167	194
Total	459 780	441 168

3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **575 228** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	574 038	606 038
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Total	575 228	607 228

3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **173 331** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	104 372	110 189
Honoraires commissaire aux comptes	22 259	25 837
Jetons de présence	28 140	14 985
Rémunération du Directeur Général	1 973	2 018
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
TCL	16 380	15 352
Autres charges	7	17
Total	173 331	168 8

4. Données par action et ratios pertinents :

4.1. Données par action :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	6,344	6,458	5,611	8,132	7,522
Charge de gestion des placements	0,570	0,623	0,463	0,586	0,571
<u>Revenu net de placements</u>	5,774	5,835	5,148	7,546	6,951
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,172	0,173	0,153	0,203	0,18
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	5,602	5,662	4,995	7,343	6,771
Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	-0,465	0,454	-1,473	-1,25
<u>Somme distribuable de l'exercice</u>	5,617	5,197	5,449	5,870	5,521
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,232	-0,277	0,146	0,153	0,012
+/- values réalisées sur cession des titres	0,056	0,284	0,014	0,131	0,000
Frais de négociation de titre	0,000	-0,001	0,000	-0,003	0,000
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,287	0,006	0,160	0,281	0,012
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	5,889	5,668	5,155	7,624	6,783
<u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	0,287	0,006	0,160	0,281	0,012
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,004	0,015	-0,059	-0,003
<u>Somme non distribuable de l'exercice</u>	0,287	0,002	0,175	0,222	0,009
Distribution de dividendes	5,198	5,449	5,870	5,520	4,496
Valeur liquidative	104,766	104,059	104,309	104,555	103,984

4.2. Ratios pertinents :

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018
Actif Net Moyen	104 385 072	110 002 391	97 674 621	103 166 661	129 269 969
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,55%	0,55%	0,48%	0,45%	0,45%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,15%	0,16%	0,16%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,69%	5,02%	5,20%	5,66%	5,34%

5. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45%TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an (prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire).

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1.Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 09 mars 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 106 307 417**, un actif net de **D : 105 700 247** et un bénéfice de **D : 5 941 610** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2.Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II.RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1.Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2.Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3.Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de l'exercice **14,06%** de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titre OPCVM enregistrent au 31 décembre 2022, **5,13%** du total de l'actif net dépassant ainsi le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 22 Février 2023

Le commissaire aux comptes :
ProAudit, Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH OBLIGATAIRE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2022. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 190 Dinars TTC.

- La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2022, s'élève à 1 190 dinars.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2022. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,55% TTC de l'actif net.

La charge supportée à ce titre, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 574 038 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La rémunération du directeur général s'élève à 167 Dinars brut par mois.

Courant 2022, le Directeur Général de la société a perçu une rémunération annuelle brute de 1 973 dinars.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 a fixé le montant brut des jetons de présence à 2 500 Dinars brut par administrateur. La charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 28 140 Dinars.

Tunis, le 22 Février 2023

**Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Mr Tarak ZAHAF**